



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 21.11.2001
COM(2001) 681 final

LIVRE BLANC DE LA COMMISSION EUROPEENNE
UN NOUVEL ELAN POUR LA JEUNESSE EUROPEENNE

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE BLANC DE LA COMMISSION EUROPEENNE UN NOUVEL ELAN POUR LA JEUNESSE EUROPEENNE	2
AVANT-PROPOS	4
1. Le contexte.....	6
2. Les défis	8
2.1. L'évolution démographique.....	8
2.2. Les mutations de la jeunesse.....	9
2.3. L'implication des jeunes dans la vie publique	10
2.4. L'intégration européenne.....	10
2.5. La mondialisation	11
3. Une consultation riche de résultats.....	11
3.1. Les messages-clés.....	13
4. Une nouvelle ambition.....	14
4.1. Le domaine plus spécifique de la jeunesse	15
4.1.1. La méthode ouverte de coordination	15
4.1.2. Le champ d'intervention de la méthode ouverte de coordination dans le domaine de la jeunesse	16
4.2. Une meilleure prise en compte de la jeunesse au sein des autres politiques	19
4.3. L'utilisation du programme JEUNESSE.....	22
5. Conclusion	22
ANNEXES	24
Annexe 1 Les résultats de la consultation	24
1. Pas de démocratie sans participation.....	25
1.1. Analyse des résultats	25
1.2. Les propositions issues de la consultation	29
2. L'éducation, une étape cruciale pour les jeunes.....	32
2.1. Analyse des résultats	32
2.2. Les propositions issues de la consultation.....	37
3. L'emploi, un moyen de mieux intégrer les jeunes	40

3.1.	Analyse des résultats	40
3.2.	Les propositions issues de la consultation	45
4.	Tirer le meilleur de sa jeunesse	49
4.1.	Analyse des résultats	49
4.2.	Les propositions issues de la consultation	54
5.	Une Europe fondée sur des valeurs	57
5.1.	Analyse des résultats	57
5.2.	Les propositions issues de la consultation	61
6.	Contributions au Livre Blanc	67
Annexe 2 Synthèse de l'action européenne dans le domaine de la jeunesse		69
1.	Le programme JEUNESSE.....	69
2.	Initiatives politiques ayant un impact sur la jeunesse	70
3.	Financement en matière d'emploi, d'éducation, de culture et de protection de la jeunesse	77
4.	La charte des droits fondamentaux.....	78
5.	Soutien du Parlement européen.....	78
6.	Contributions du Comité économique et social et du Comité des régions	79
7.	Dialogue avec le Forum européen de la jeunesse	80
8.	Les travaux du Conseil de l'Europe.....	80
9.	Études et sondages d'opinion lancés par la Commission européenne	81

AVANT-PROPOS

La décision de publier le Livre blanc sur la jeunesse et surtout la décision de l'avoir fait précéder d'une large consultation, relèvent avant tout de la volonté de promouvoir de nouvelles formes de Gouvernance européenne.

Le Livre blanc s'inscrit par conséquent parfaitement dans la ligne tracée par la Commission en juillet de cette année quand elle a adopté le Livre blanc sur la Gouvernance et qui consiste à ouvrir le processus décisionnel de l'Union Européenne (UE) à la participation des citoyens, et donc aussi des jeunes citoyens, aux décisions qui les concernent.

Les jeunes en première ligne

Les résultats de la vaste consultation qui a précédé ce Livre blanc sont clairs : malgré des situations très diverses, les jeunes partagent des valeurs et des ambitions mais aussi des difficultés. Ces jeunes constituent un groupe en pleine mutation caractérisée par : un accès à l'emploi et la fondation d'une famille plus tardifs, des aller-retour entre travail et études, mais surtout des parcours individuels beaucoup plus variés que par le passé. L'école ou l'université, l'emploi et l'environnement social ne jouent plus le même rôle intégrateur. L'autonomie s'acquiert de plus en plus tard.

Cela se traduit souvent par un sentiment de fragilité de leur condition, une perte de confiance dans les systèmes décisionnels existants et une certaine désaffection pour les formes traditionnelles de participation à la vie publique mais aussi de participation aux organisations de jeunesse. Certains disent ne pas toujours se retrouver dans les politiques publiques conçues pour et par leurs aînés. Une partie des jeunes se replie dans l'indifférence ou l'individualisme, une autre est tentée par des modes d'expression, parfois excessifs, voire même en marge des canaux démocratiques. Une majorité d'entre eux souhaite néanmoins influencer les politiques, mais n'en trouve pas les moyens.

Les jeunes européens ont pourtant des choses à dire, car ce sont eux les premiers concernés par les évolutions économiques, les déséquilibres démographiques, la mondialisation ou la diversité des cultures. C'est à eux que l'on demande d'inventer d'autres formes de relations sociales, d'autres façons d'exprimer la solidarité, de vivre les différences et de s'en enrichir, alors même que de nouvelles incertitudes apparaissent.

Malgré un contexte social et économique plus complexe, les jeunes font preuve d'une grande capacité d'adaptation. Les responsables politiques nationaux et européens ont la responsabilité de faciliter cette adaptation en faisant de ces jeunes des acteurs à part entière dans nos sociétés.

Les jeunes et l'Europe

Le débat sur l'avenir de l'Europe est engagé. Un élargissement sans précédent va ouvrir également de nouvelles perspectives. Ces dernières années de vie politique européenne nous livrent un message sans ambiguïté : l'Union doit se construire avec les Européens. Les consultations organisées en vue de préparer son évolution, les réflexions engagées sur sa "gouvernance" doivent également inclure ceux qui prendront demain le relais. Le projet européen est jeune, en formation continue et toujours débattu : il a besoin pour avancer de

l'ambition, de l'enthousiasme mais aussi de l'adhésion de la jeunesse aux valeurs sur lesquelles il se fonde.

Les jeunes l'ont dit clairement : ils veulent être entendus et considérés comme des interlocuteurs à part entière, ils veulent contribuer à construire l'Europe, ils veulent influencer le débat sur son devenir. Il est temps de considérer la jeunesse comme une force dans la construction européenne, et non comme un problème à gérer. Il faut donc lui donner les moyens d'exprimer ses idées, de les confronter à celles d'autres acteurs de la société civile.

Du local à l'europpéen : une dynamique nouvelle

La plupart des pistes d'action mentionnées dans ce Livre Blanc interpellent les Etats et les régions d'Europe, à qui revient l'effort principal de la mise en oeuvre des actions en faveur de la jeunesse. En effet, c'est sur le terrain, là où les jeunes peuvent concrètement juger des résultats de leur engagement personnel, que s'apprend la citoyenneté active. C'est en participant à la vie de l'école, du quartier, de la commune ou d'une association que les jeunes acquièrent l'expérience mais aussi la confiance nécessaires pour s'investir davantage, maintenant ou plus tard, dans la vie publique y compris à l'échelle européenne. C'est en s'engageant dans des activités sociales ouvertes à tous, sans discriminations d'aucune sorte, que les jeunes contribuent à une société plus solidaire et assument pleinement leur citoyenneté.

Toutefois, il est important de donner une dimension européenne aux actions en faveur de la jeunesse pour en accroître l'efficacité et les synergies, tout en respectant et en valorisant les responsabilités propres à chaque niveau d'intervention. C'est ce que demandent les jeunes consultés, c'est ce que souhaite le Parlement européen et c'est ce que préconisent les Etats membres, qui se sont exprimés dans ce sens lors de la consultation lancée par la Commission. Pour y répondre, le Livre blanc suggère un nouveau cadre de coopération européenne comportant deux grands volets : l'application de la méthode ouverte de coordination dans le domaine plus spécifique de la jeunesse et une meilleure prise en compte de la dimension jeunesse dans l'élaboration des autres politiques.

Cette dimension européenne créera une dynamique sur le terrain, stimulera la créativité en permettant l'échange et la comparaison de bonnes pratiques, une reconnaissance nationale et européenne des efforts réalisés sur la scène locale ou régionale par les individus comme par les organisations en charge de la jeunesse. Elle permettra de créer une vision commune et d'avoir une meilleure connaissance des questions liées à la jeunesse, de travailler mieux en collaborant et en se fixant des objectifs communs.

Rester à l'écoute des jeunes, offrir une caisse de résonance aux initiatives locales, encourager les Etats membres à mieux coopérer, lancer dès maintenant des actions concrètes dans le cadre des programmes européens existants et mieux répercuter la dimension «jeunesse » dans l'ensemble des politiques, telle est la démarche proposée par ce Livre blanc pour créer les conditions d'une pleine participation des jeunes à la vie de sociétés démocratiques, ouvertes et solidaires.

1. LE CONTEXTE

L'Europe élargie comptera 75 millions de jeunes entre 15 et 25 ans¹. Quelle que soit leur hétérogénéité (en termes d'accès au marché du travail, d'éducation, de vie familiale, de revenu, etc.), les jeunes revendiquent leur statut de citoyen dont découlent leurs droits et leurs obligations. Investir dans la jeunesse signifie investir dans ce qui est la richesse de nos sociétés, aujourd'hui et demain. Il s'agit d'une des clés du succès de l'objectif politique défini par le Conseil européen de Lisbonne : faire de l'Europe "l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde".

Les Traités permettent d'agir dans de nombreux secteurs d'activités² qui touchent directement ou indirectement la jeunesse : le combat contre la discrimination, la citoyenneté européenne, l'emploi, le combat contre l'exclusion sociale, l'éducation, la formation professionnelle, la culture, la santé, la protection des consommateurs, la libre circulation des personnes, la protection de l'environnement, la mobilité des jeunes chercheurs, la coopération au développement et la lutte contre la pauvreté.

Diverses actions communautaires concernant plus directement les jeunes ont été développées : dans le domaine éducatif, mais aussi dans celui de l'emploi et de la formation professionnelle, ou plus récemment dans celui de l'accès aux technologies de l'information, pour ne citer que quelques exemples.

Au-delà des politiques générales et sectorielles qui touchent les jeunes, un autre type d'activités s'est également développé qui favorise la mobilité, les rencontres interculturelles, la citoyenneté, le volontariat... Dans ce contexte, et sur base de l'article 149 du Traité³, l'Union a mis en oeuvre une série d'actions, dont le programme JEUNESSE. Elles ont permis d'amorcer une coopération autour des questions de mobilité et d'échanges de jeunes. Progressivement, cette coopération s'est étendue à d'autres domaines tels que l'information, les échanges entre organisations et le service volontaire.

¹ La jeunesse est considérée ici comme la période de la vie qui s'étend entre 15 et 25 ans, par analogie à ce qui a été décidé par le Parlement et le Conseil pour le programme JEUNESSE. Par Europe élargie, on entend les pays de l'Union européenne et les 12 pays en voie d'adhésion.

² Cfr. Annexe 2 « Aperçu des actions européennes en faveur de la jeunesse ». Ce document synthétique reprend l'ensemble des acquis européens en matière de jeunesse, acquis sur lesquels toute action future doit venir se greffer.

³ Article 149 du Traité :

1. La Communauté contribue au développement d'une éducation de qualité en encourageant la coopération entre les Etats membres et, si nécessaire, en appuyant et en complétant leur action tout en respectant pleinement la responsabilité des Etats membres pour le contenu de l'enseignement et l'organisation du système éducatif ainsi que leur diversité culturelle et linguistique.

2. L'action de la Communauté vise :

- à développer la dimension européenne dans l'éducation, notamment par l'apprentissage et la diffusion des langues des Etats membres ;
- à favoriser la mobilité des étudiants et des enseignants, y compris en encourageant la reconnaissance académique des diplômes et des périodes d'études ;
- à promouvoir la coopération entre les établissements d'enseignement ;
- à développer l'échange d'informations et d'expériences sur les questions communes aux systèmes d'éducation des Etats membres ;
- à favoriser le développement des échanges de jeunes et d'animateurs socio-éducatifs ;
- à encourager le développement de l'éducation à distance.

Plus généralement, un ensemble de sujets – tels la participation ou l'autonomie des jeunes – qui ne relèvent pas directement des compétences communautaires, méritent une analyse approfondie en raison de leur lien étroit avec le domaine de la Jeunesse et de leur impact au plan politique, afin de fournir aux Etats Membres un outil pratique pour la coordination de leurs actions dans les secteurs concernés.

L'ensemble de ces actions spécifiques en faveur de la jeunesse a reçu le soutien constant du Parlement européen, que ce soit lors de l'adoption des programmes ou sous forme de résolutions ou d'auditions des jeunes. Le Conseil des Ministres de la Jeunesse a adopté une série de résolutions sur la participation, le potentiel éducatif du sport, l'intégration sociale, l'esprit d'initiative et d'entreprise des jeunes. Quant au Comité économique et social et le Comité des régions, ils émettent régulièrement des avis positifs et encourageants sur différents aspects relatifs à la jeunesse.

La question qui se pose désormais est de savoir si ces activités répondent à l'ensemble des défis qui s'adressent aujourd'hui à la jeunesse et si les responsables politiques européens utilisent au mieux le potentiel que représente la jeunesse. Force est de constater que les résolutions ou déclarations concernant la jeunesse sont souvent restées au stade des bonnes intentions et que les institutions européennes et les Etats membres manquent d'une vue d'ensemble sur les politiques et sur les moyens d'agir en faveur des jeunes. Le système actuel de coopération européenne en matière de jeunesse a atteint ses limites et risque de ne plus pouvoir répondre aux nouveaux défis (voir point 2) qu'il faut relever :

- l'évolution démographique et sociétale qui rend plus complexes les relations entre générations;
- l'écart croissant entre la jeunesse et les affaires publiques aux niveaux national, européen et international qui risque de créer un « déficit citoyen » ;
- l'investissement dans la qualité du débat sur l'avenir de l'Union, comme impératif démocratique, et la promotion d'une meilleure association des citoyens, de la société civile et des acteurs territoriaux, qui sont préconisés par le Livre Blanc sur la Gouvernance européenne⁴.

3. La Communauté et les Etats membres favorisent la coopération avec les pays tiers et les organisations internationales compétentes en matière d'éducation, et en particulier avec le Conseil de l'Europe.

4. Pour contribuer à la réalisation des objectifs visés au présent article, le Conseil adopte :

- statuant conformément à la procédure visée à l'article 251 et après consultation du Comité économique et social et du Comité des régions, des actions d'encouragement, à l'exclusion de toute harmonisation des dispositions législatives et réglementaires des Etats membres ;

- statuant à la majorité qualifiée sur proposition de la Commission, des recommandations.

« Gouvernance européenne – un Livre Blanc », COM(2001)428 du 25.07.2001

La promotion de nouvelles formes de gouvernance européenne est l'une des quatre priorités stratégiques fixées par la Commission. Par « gouvernance », il faut entendre l'ensemble des règles, mécanismes et pratiques qui influence l'articulation des différents pouvoirs exercés, ainsi que l'ouverture du processus décisionnel de l'UE à la participation des citoyens aux décisions qui les concernent.

Cette modernisation de l'action publique européenne est soutenue par cinq principes fondamentaux : l'ouverture, la participation, la responsabilité, l'efficacité et la cohérence.

Le domaine de la jeunesse est un domaine dans lequel, par excellence, ces principes devraient s'appliquer :

- **Ouverture** : assurer une information et une communication active vis-à-vis des jeunes, dans leur langage, afin qu'ils comprennent le fonctionnement de l'Europe et des politiques qui les concernent.
- **Participation** : assurer la consultation des jeunes et promouvoir leur participation aux décisions qui les concernent et, d'une façon générale, à la vie de leurs communautés.
- **Responsabilité** : développer une coopération nouvelle et structurée entre les Etats membres et les institutions européennes, afin de mettre en place, au niveau de responsabilité approprié, des solutions concrètes en réponse aux aspirations des jeunes.
- **Efficacité** : valoriser la ressource que représente la jeunesse pour qu'elle puisse répondre aux enjeux de la société, qu'elle puisse contribuer au succès des différentes politiques qui la concernent et qu'elle puisse construire l'Europe de demain.
- **Cohérence** : développer une vision intégrée des différentes politiques qui touchent la jeunesse et des différents niveaux d'intervention pertinents.

La décision de publier le Livre Blanc sur la jeunesse, et surtout le fait d'avoir organisé une vaste consultation relèvent de cette approche « gouvernance ».

2. LES DEFIS

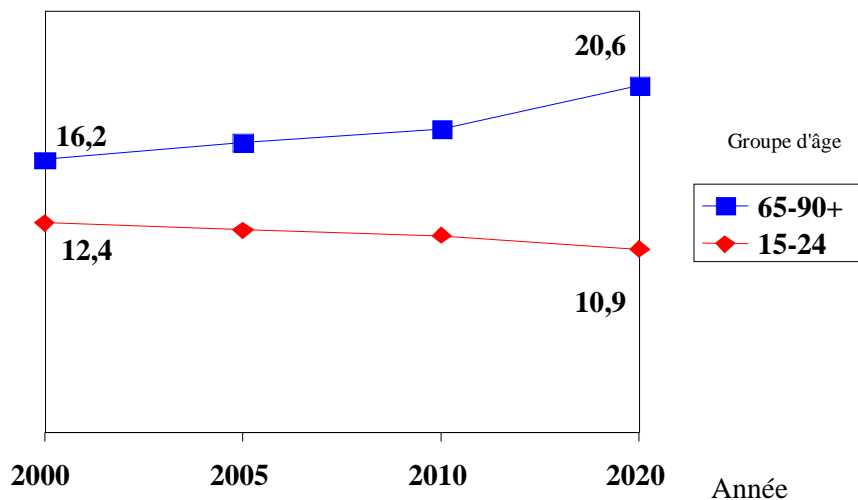
2.1. L'évolution démographique

Sous l'effet conjugué d'un moindre taux de natalité et d'une longévité accrue, nos sociétés vieillissent. Entre 2000 et 2020, la proportion des 65-90 ans passera de 16 à 21 % de la population totale de l'Union européenne, tandis que la proportion des 15-24 ans ne représentera plus alors que 11%⁵.

⁵ Source : Eurostat, Statistiques démographiques, 1999.

Le vieillissement de la population de l'UE-15 entre 2000 et 2020

% de la population totale UE15



Source: Eurostat, Statistiques démographiques 1999, prévisions nationales pp.202-205

Ce déséquilibre quantitatif entre jeunes et moins jeunes entraînera un changement qualitatif dans les rapports entre générations. La pression financière sur les systèmes sociaux ne représente qu'une facette de ce défi. En effet, il s'agira non seulement d'inventer de nouveaux mécanismes de solidarité entre les jeunes et leurs parents voire leurs grands-parents, mais surtout d'organiser, de manière satisfaisante pour tous, les passages de relais entre générations dans des sociétés qui connaissent de profondes mutations.

De ce vieillissement de la population découlera également la nécessité de faire appel à des ressources humaines extérieures à l'Union européenne afin de combler le manque de main d'oeuvre. Nos sociétés sont appelées à se diversifier, tant sur les plans ethnique et religieux, que social et linguistique. Cette hétérogénéité accrue devra être gérée, notamment à l'égard des jeunes concernés, afin d'éviter d'éventuelles tensions sociales ou répercussions négatives sur les systèmes éducatifs et le marché du travail.

2.2. Les mutations de la jeunesse

La jeunesse, dans ses contours sociologiques, économiques et culturels, a fortement évolué sous l'effet des changements démographiques, mais aussi des modifications de l'environnement social, des comportements individuels et collectifs, des rapports familiaux et des conditions du marché du travail⁶.

Premier constat : l'allongement de la jeunesse. Les démographes observent que, sous la pression de facteurs économiques (employabilité, chômage, ...) et de facteurs socioculturels, les jeunes sont, en moyenne, plus âgés quand ils franchissent les différentes étapes de la vie : fin des études, accès à l'emploi, constitution d'une famille, etc.

⁶ cf. rapport présenté par les chercheurs lors du séminaire de Umeå en mars 2001 (<http://europa.eu.int/comm/education/youth/ywp/umeareport.html>).

Deuxième constat : des itinéraires de vie non linéaires. On assiste aujourd'hui à « un enchevêtrement des séquences de vie »⁷ : on peut être à la fois étudiant, chargé de famille, travailleur, ou à la recherche d'un emploi, vivre chez ses parents, les aller-retour entre ces différents statuts devenant de plus en plus fréquents. Les parcours individuels sont d'autant moins linéaires que nos sociétés n'offrent plus les mêmes garanties (sécurité de l'emploi, prestations sociales, etc.).

Troisième constat : les modèles collectifs traditionnels perdent de leur pertinence au profit de trajectoires personnelles de plus en plus individualisées. « Les calendriers familial, matrimonial et professionnel [de chaque individu] ne s'organisent plus de façon standardisée ».⁸ Ceci a un impact notamment dans les politiques menées par les autorités publiques.

2.3. L'implication des jeunes dans la vie publique

En règle générale, les jeunes européens veulent promouvoir la démocratie et surtout en être les acteurs. Mais une méfiance s'est instaurée vis-à-vis des structures institutionnelles. Les jeunes s'investissent moins que par le passé dans les structures traditionnelles de l'action politique et sociale (partis, syndicats), leur participation aux consultations démocratiques est faible. Les organisations de jeunesse souffrent également de cette situation et ressentent le besoin de se rénover⁹.

Ceci ne signifie nullement que les jeunes se désintéressent de la vie publique. La plupart démontre une volonté claire de participer et d'influencer les choix de société - mais selon des formes d'engagement plus individuel et plus ponctuel en dehors des structures et mécanismes participatifs anciens.

Il incombe aux autorités publiques de combler le fossé existant entre la volonté d'expression des jeunes et les modalités et structures offertes à cet effet par nos sociétés, sous peine d'alimenter le déficit citoyen, voire d'encourager la contestation.

2.4. L'intégration européenne

Ce phénomène se confirme aussi à l'égard de l'Union européenne, sur laquelle les jeunes ont, en général, un sentiment partagé. Pour eux, l'Europe est à la fois un espace où le respect de valeurs fondamentales est mis en exergue, et un espace dans lequel ils vivent, étudient, travaillent et voyagent. Les institutions qui gèrent cet espace leur semblent cependant lointaines et fonctionner en huis-clos. Ce divorce entre les jeunes et l'Europe n'est qu'une illustration de la distance que l'on constate entre les populations européennes et « Bruxelles »¹⁰. Or, dans la poursuite du projet communautaire, notamment dans la perspective de l'élargissement, beaucoup dépend

⁷ «Jeunesse, le devoir d'avenir», Commissariat Général du Plan, Rapport de la Commission présidée par Dominique Charvet, mars 2001, p.33.

⁸ « Jeunesse, le devoir d'avenir », Ibid, p. 35.

⁹ Sur base de l'Eurobaromètre « Les jeunes européens en 2001 » (EB 55.1 effectué en 2001), on observe une désaffection des jeunes européens à l'égard des organisations, avec 1 jeune sur 2 déclarant spontanément n'appartenir à aucun mouvement. On note également le maintien des disparités nationales (aux Pays-Bas presque 80% des jeunes sont organisés, contre 30% au Portugal). Cette désaffection plus ou moins marquée concerne tous les pays à l'exception de la Belgique et du Luxembourg. Parmi la jeunesse organisée, ce sont les clubs sportifs qui remportent le plus de succès (28%), loin devant les organisations de jeunesse (7%), les syndicats et les partis politiques (4%).

¹⁰ cf. «Gouvernance européenne – un Livre Blanc», Ibid.

de l'adhésion des jeunes générations. Il est essentiel de les « prendre à bord » comme des partenaires actifs dans l'élaboration de projets concrets, adaptés à leurs situations, à leurs aspirations et à leurs capacités.

2.5. La mondialisation

Toutes proportions gardées, on retrouve ce même décalage entre les jeunes et le phénomène de mondialisation. Les jeunes européens vivent dans des sociétés ouvertes aux influences culturelles et économiques extérieures. Ils font du monde leur échelle de référence et adoptent, sans état d'âme, certains produits emblématiques de la mondialisation¹¹. En même temps, ils en contestent certaines conséquences au nom de la justice sociale, de l'ouverture aux autres et d'un développement qualifié de « durable ». Ils expriment des doutes sur les institutions internationales qui leur semblent difficilement accessibles, complexes dans leur fonctionnement et peu à l'écoute de leurs préoccupations. Ce rapport pour le moins contrasté entre jeunes et mondialisation est un signe de malaise et ne doit pas être ignoré.

En cela, les jeunes confirment en grande partie le constat selon lequel le défi de la globalisation est posé : « qu'on l'apprécie ou non, la globalisation est là. Notre tâche est de la contrôler, de l'utiliser au profit de l'humanité »¹².

L'ensemble des défis décrits ci-dessus représente un enjeu très vaste. Il exige de créer des conditions pour que les jeunes européens puissent davantage s'affirmer comme des citoyens solidaires, responsables, actifs et tolérants dans des sociétés plurielles. L'implication accrue des jeunes à la vie de la communauté locale, nationale et européenne, et l'émergence d'une citoyenneté active constituent ainsi un des enjeux majeurs, non seulement pour le présent mais également pour le futur de nos sociétés.

3. UNE CONSULTATION RICHE DE RESULTATS

Fort de cette conviction et face à l'ampleur des défis et face aux limites du système actuel de coopération, la Commission, lors du Conseil Jeunesse fin 1999, proposa de lancer un Livre Blanc en vue d'une nouvelle coopération européenne en matière de jeunesse. Tout au long de la vaste consultation qui a accompagné la préparation de ce Livre Blanc, cette initiative a été soutenue sans réserve par les Etats membres de l'Union, par les différentes Présidences en exercice et par le Parlement européen.

¹¹ C'est le cas, entre autres, des technologies de l'information, telles qu'Internet, le courrier électronique et le téléphone mobile. Selon l'Eurobaromètre 55.1, la proportion des 15-25 ans qui disent utiliser régulièrement un ordinateur, se connecter aux réseaux, jouer à des jeux vidéos, ... a plus que doublé depuis 1997, passant de 21 à 43%. Autre donnée significative : 80% des jeunes utilisent régulièrement un téléphone mobile.

¹² cf. discours de Romano Prodi du 20.7.2001 (http://europa.eu.int/comm/commissioners/prodi/globalisation_en.htm).

Une consultation sans précédent

Ce Livre Blanc trouve sa source dans la consultation qui s'est échelonnée de mai 2000 à mars 2001 et qui a concerné des jeunes de toutes origines, les organisations de jeunesse, la communauté scientifique, les responsables politiques et leurs administrations. Cette consultation, par son ampleur, sa durée, la diversité des personnes consultées et la richesse des enseignements, est sans précédent à l'échelle européenne. Pour certains Etats membres, elle a également constitué une première. La mobilisation a été considérable :

- 17 conférences nationales ont été organisées par les Etats membres. Elles ont rassemblé plusieurs milliers de jeunes et 440 suggestions ont été recueillies ;
- la Rencontre européenne de Paris en octobre 2000, sous Présidence française, a permis de placer les résultats des conférences nationales dans une perspective plus européenne ; 450 jeunes délégués représentant 31 pays se sont mis d'accord sur quelque 80 suggestions ;
- plus de 60 organisations actives sur le terrain ont été auditionnées en février 2001 au Comité économique et social à Bruxelles ;
- la communauté scientifique, représentée par une dizaine de chercheurs pluridisciplinaires, a été mobilisée pour apporter un éclairage prospectif sur l'évolution de la jeunesse;
- des entretiens ont été menés dans chaque capitale européenne avec les responsables politiques et administratifs mais aussi avec les Conseils nationaux de la Jeunesse, et deux réunions des Directeurs généraux en charge de la jeunesse ont été organisées (l'une en lancement de ces entretiens bilatéraux ; la seconde en clôture de ces consultations) ;
- une rencontre a eu lieu à Umeå, à la mi-mars 2001, sous Présidence suédoise. Jeunes, organisations de jeunesse, chercheurs et pouvoirs publics ont dégagé les priorités devant guider l'action politique ;
- une journée de débat au Parlement européen s'est tenue le 24 avril 2001. Près de 300 personnes, essentiellement des jeunes, y ont participé.

La consultation va se poursuivre. La Présidence belge organise un colloque à Gand en novembre 2001 qui donnera l'occasion à la Commission de présenter le Livre Blanc et de lancer le débat sur les thèmes et actions qu'elle propose.

L'analyse des résultats de la consultation, développée en détail à l'annexe 1, confirme largement le diagnostic fait ci-dessus et renforce l'idée qu'une impulsion nouvelle est maintenant nécessaire.

Les jeunes souhaitent tous voir mettre en oeuvre des politiques en adéquation avec leurs attentes. Il leur apparaît que les actions publiques menées aux niveaux local, régional, national et européen sont souvent inadaptées et en décalage avec leurs préoccupations quotidiennes. Ils en appellent à un renouvellement de la réflexion et des pratiques. Et surtout ils revendiquent une place à part entière dans les processus d'élaboration des politiques.

3.1. Les messages-clés

De l'ensemble du processus de consultation émergent quatre messages-clés :

➤ **Pour une participation citoyenne active des jeunes**

Les jeunes consultés se revendiquent comme des citoyens responsables. A ce titre, ils souhaitent être davantage associés à la vie de la communauté. Ils veulent se prononcer sur les sujets les plus divers. Cette volonté de participation doit pouvoir s'exprimer à divers niveaux - du local à l'international -, comporter plusieurs registres - actifs et représentatifs -, et n'exclure aucun type d'engagement - du plus ponctuel au plus durable, du plus spontané au plus organisé. En outre, la participation des jeunes ne peut être limitée à la seule consultation, encore moins à des sondages d'opinion mais doit inclure les jeunes dans le processus de prise de décision.

La participation doit être encouragée, sans exclusive, ce qui suppose d'en faciliter l'exercice pour ceux et celles qui rencontrent le plus de difficultés, et d'ouvrir davantage les structures actuelles aux jeunes non organisés.

Corollaire indispensable au développement de cette citoyenneté active, l'information demeure un domaine duquel les jeunes attendent beaucoup : conscients que les champs à couvrir sont vastes (emploi, conditions de travail, logement, études, santé...) et qu'ils vont au-delà d'une information sur les programmes communautaires, leurs attentes résident d'abord dans la reconnaissance qu'il y a un besoin à satisfaire. Les jeunes ont également beaucoup insisté sur le respect des principes d'égalité d'accès, de proximité et de normes éthiques élevées. En outre, l'accent a été mis sur l'importance d'une information « à visage humain », qui associe les jeunes tant dans l'élaboration des contenus que dans leur diffusion.

➤ **Elargir et mieux reconnaître les champs d'expérimentation**

Les jeunes voudraient que les pouvoirs publics reconnaissent que l'éducation et la formation ne se limitent pas à celles qu'ils reçoivent de façon traditionnelle ou formelle. De leur point de vue, cette période charnière dans leurs apprentissages et expériences gagnerait à être traitée de façon plus globale, en incluant les aspects non formels de l'éducation et de la formation.

Dans cette optique, l'accent devrait être mis davantage sur la mobilité et le volontariat qui restent encore des pratiques trop limitées et trop peu reconnues : les développer en les articulant aux politiques menées dans les domaines de l'éducation et de la formation, représente, pour eux, une priorité. Ils veulent que ces expériences élargies soient reconnues et appuyées financièrement. Pour être pleinement réussie, cette articulation entre dimensions formelle et non formelle de l'apprentissage doit prendre en compte la notion de développement individuel et s'appuyer sur les outils et méthodes propres au domaine de la jeunesse, outils et méthodes qui favorisent l'échange entre pairs et l'expérimentation, où le « faire » prime sur le résultat.

➤ **Développer l'autonomie des jeunes**

L'autonomie est une revendication majeure des jeunes. Cette autonomie repose sur les moyens qu'on leur donne, et en premier lieu les moyens matériels. A ce titre, la question du revenu est centrale. Les politiques de l'emploi, de la protection sociale, de l'aide à l'insertion, mais aussi celles du logement ou du transport concernent la

jeunesse. Elles sont nécessaires pour permettre aux jeunes de devenir plus vite autonomes et devraient être développées en prenant compte de leur point de vue et de leurs intérêts, et en profitant des acquis et expériences spécifiques aux politiques de la jeunesse. Parce qu'ils veulent être actifs dans la société, et parce qu'ils se sentent concernés par des politiques ayant trait aux diverses facettes de leurs conditions de vie, les jeunes refusent que les politiques de jeunesse soient cantonnées à des domaines spécifiques.

➤ **Pour une Union européenne championne des valeurs**

La grande majorité des jeunes se reconnaît dans certaines valeurs qui sont aussi celles de la construction européenne. Toutefois, cela ne les empêche pas de trouver que les institutions sont des entités peu accessibles, et trop peu soucieuses de leurs préoccupations.

En effet, grâce à, ou malgré, la diversité de leurs univers et de leurs itinéraires, les jeunes évoquent l'incertitude et les difficultés qu'ils rencontreront dans leur vie privée et professionnelle.. Cette conscience de la fragilité de leur itinéraire personnel explique sans doute, en partie, leur préoccupation plus large à l'égard des exclus. Aussi estiment-ils que beaucoup plus doit être fait pour garantir les droits fondamentaux de chaque individu, et, à plus forte raison, pour garantir les droits des minorités et pour lutter contre toute forme de discrimination ou de racisme, et ce, à tous les niveaux d'intervention publique.

Les jeunes européens souscrivent à l'ensemble des valeurs essentielles sur lesquelles se fonde l'Union. Ils s'attendent à ce qu'elle soit à la hauteur de leurs aspirations.

4. UNE NOUVELLE AMBITION

Ce Livre Blanc traite de l'ensemble des questions qui ont été soulevées lors de la consultation, quel que soit le niveau de compétence. Certes, les compétences politiques proprement dites en matière de jeunesse relèvent pour l'essentiel des Etats membres de l'Union européenne et, dans certains pays, elles sont largement régionalisées, et souvent situées au niveau local. Les décisions prises au niveau local sont d'ailleurs celles qui ont le plus grand impact sur la vie quotidienne des jeunes. La subsidiarité doit donc s'appliquer dans ce domaine pour des raisons de principe et pour des raisons d'efficacité. Mais ceci est compatible avec une meilleure coopération à l'échelle européenne qui renforcerait l'impact et la cohérence des politiques nationales.

D'où la principale ambition du Livre Blanc : doter l'Union européenne d'un nouveau cadre de coopération dans le domaine de la jeunesse, à la fois ambitieux, à la hauteur des attentes des jeunes, et réaliste, établissant des priorités parmi les très nombreuses questions évoquées lors de la consultation et respectant les différents niveaux de compétences concernés. Cette coopération doit partir du socle d'activités existant, être compatible et complémentaire avec les autres initiatives en cours, notamment dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et de l'intégration sociale, si cela s'avère nécessaire, et faire mieux travailler ensemble les différents niveaux de pouvoir et les acteurs du domaine de la jeunesse.

Ce nouveau cadre de coopération comporte deux grands volets :

- l'application de la méthode ouverte de coordination dans le domaine plus spécifique de la jeunesse,
- une meilleure prise en compte de la jeunesse au sein des autres politiques.

4.1. Le domaine plus spécifique de la jeunesse

4.1.1. La méthode ouverte de coordination

Le Traité prévoit dans son article 149 de contribuer au développement d'une éducation de qualité en encourageant la coopération entre Etats membres.

Les préoccupations de la jeunesse, telles qu'elles ressortent clairement de la consultation et qui relèvent de l'éducation au sens large, ne peuvent être couvertes, pour l'essentiel, par la voie législative. Par contre, la plus-value qui découlerait d'un travail en commun est largement reconnue par tous les acteurs du domaine. Il y a en outre une volonté claire des Etats membres de coopérer davantage.

C'est pourquoi la méthode ouverte de coordination est la plus appropriée et les conditions sont réunies pour qu'elle joue son rôle. Cette méthode consiste « à définir des lignes directrices pour l'Union, assorties de calendriers spécifiques pour réaliser les objectifs à court, moyen et long terme fixés par les Etats membres ; établir, le cas échéant, des indicateurs quantitatifs et qualitatifs et des critères d'évaluation, par rapport aux meilleures performances mondiales, qui soient adaptés aux besoins des différents Etats membres et des divers secteurs, de manière à pouvoir comparer les meilleures pratiques ; traduire ces lignes directrices européennes en politiques nationales et régionales en fixant des objectifs spécifiques et en adoptant des mesures qui tiennent compte des diversités nationales et régionales ; procéder périodiquement à un suivi, une évaluation et un examen par les pairs »¹³.

La méthode ouverte de coordination offre donc, comme souligné par le Livre Blanc sur la gouvernance, le « moyen d'encourager la coopération, d'échanger de bonnes pratiques, de convenir d'objectifs communs et d'orientations communes aux Etats membres... Elle se fonde sur la mesure régulière des progrès réalisés sur la voie de ces objectifs afin que les Etats membres puissent comparer leurs efforts et s'enrichir de leurs expériences mutuelles ».

La méthode ouverte de coordination adaptée au domaine plus spécifique de la jeunesse s'inspire de la méthode ouverte de coordination telle qu'appliquée à l'éducation. Elle privilégie la définition de thèmes prioritaires, la fixation d'objectifs et d'orientations communes, et la mise en oeuvre de mécanismes de suivi. Elle comprend également des modalités de consultation des jeunes. La Commission propose le dispositif suivant :

- Sur proposition de la Commission, le Conseil des Ministres définit périodiquement les thèmes prioritaires d'intérêt commun.
- Chaque Etat membre nomme un coordinateur, qui sera l'interlocuteur de la Commission, pour les questions relatives à la jeunesse. Celui-ci transmet à la Commission européenne les initiatives politiques, les exemples de bonnes

¹³ Conclusions de la Présidence, Conseil européen de Lisbonne, 23 et 24.03.2000, point 37.

pratiques ainsi que des éléments de réflexion prospective en relation avec les thèmes choisis.

- La Commission européenne soumet une synthèse et une analyse de ces informations au Conseil des Ministres accompagnées de propositions d'orientations communes.
- Le Conseil des Ministres définit, pour chacun des thèmes, des orientations communes et des objectifs, et établit des modalités de suivi et, le cas échéant, des « benchmarks » basés sur des indicateurs.
- La Commission européenne analyse la mise en oeuvre et fait rapport au Conseil des Ministres de la jeunesse, et assure le suivi périodique et l'évaluation.
- Le Parlement européen doit être impliqué de manière appropriée dans ce processus et son suivi. Le Comité économique et social et le Comité des régions doivent également pouvoir se prononcer.
- Les jeunes sont consultés sur les thèmes prioritaires et leur suivi (voir 4.1.2. « Participation »).
- Les pays candidats à l'adhésion sont associés autant que possible.

La méthode ouverte de coordination proposée complète les instruments communautaires et est sans préjudice des décisions qui pourraient être prises dans le cadre prévu par le Traité et qui pourraient amener la Commission, par exemple, à proposer certaines recommandations au titre de l'article 149.

4.1.2. Le champ d'intervention de la méthode ouverte de coordination dans le domaine de la jeunesse

Parmi les sujets considérés comme relevant du domaine propre de la jeunesse, et qui se prêtent donc au dispositif de la méthode ouverte de coordination décrit ci-dessus, la Commission européenne propose la participation, le volontariat, l'information, l'amélioration de la connaissance du domaine de la jeunesse par les pouvoirs publics, et plus généralement tout ce qui peut contribuer au développement et à la reconnaissance des activités réalisées en faveur des jeunes (« youth work », travail dans les clubs de jeunes, dans les mouvements de jeunesse, « travail de rue », projets en vue de développer la citoyenneté, l'intégration, la solidarité parmi les jeunes...) en dehors de ce qui est couvert par les autres processus politiques comme l'emploi, l'intégration sociale et l'éducation. Ceci correspond aux activités et instruments normalement associés au niveau national aux politiques de la jeunesse.

La mise en oeuvre de cette méthode ouverte de coordination pourra s'inspirer des analyses et des propositions résultant de la consultation et reprises en annexe 1, afin de réaliser un saut qualitatif dans la coopération en matière de jeunesse et de répondre aux défis qui se présentent.

Dans le respect de la complémentarité et de la cohérence, les résultats de l'application de la méthode ouverte de coordination au domaine de la jeunesse pourront enrichir et apporter une plus-value aux autres politiques, initiatives ou processus communautaires, tant sur le plan du contenu que des instruments.

Par rapport au champ d'intervention défini ci-dessus, la Commission européenne a identifié les thèmes prioritaires suivants pour l'application de la méthode ouverte de coordination, et en premier lieu la participation.

- **La participation**

La participation des jeunes est typiquement un domaine pour lequel les compétences appartiennent aux Etats membres. Cependant, l'application de la méthode ouverte de coordination à ce domaine apportera une valeur ajoutée européenne, d'autant que le renforcement de la participation contribue à la fois au développement de l'éducation et de la citoyenneté du jeune.

C'est en premier lieu dans la vie locale que la participation doit se développer, y compris à l'école qui est un espace privilégié de participation. Il est par ailleurs nécessaire d'élargir la participation aux jeunes qui ne sont pas organisés en associations.

La méthode ouverte de coordination pourrait déboucher sur la mise en place, par les autorités locales, de mécanismes participatifs souples et innovants et par la généralisation de conseils régionaux et nationaux de jeunesse, également ouverts aux jeunes qui ne sont pas dans des organisations.

La Commission propose également, comme signal fort à l'égard de la jeunesse, la consolidation d'une structure de consultation de jeunes à l'échelle européenne. Sans exclure des modes de consultation directe des jeunes et des initiatives ponctuelles, la Commission européenne propose que le Forum Jeunesse, rénové pour être également représentatif des jeunes qui ne sont pas dans des organisations de jeunesse, soit l'enceinte pour la consultation des jeunes sur les thèmes prioritaires de la méthode ouverte de coordination et leur suivi. La représentation des jeunes au sein du Comité économique et social devrait aussi pouvoir être étendue.

En appui à la méthode ouverte de coordination, la Commission considère que certaines actions pourraient être mises en place sans tarder. Elle a l'intention de :

- organiser le dialogue direct avec les jeunes notamment par des rencontres régulières sur des thèmes particuliers, courant 2002 ;
- faire participer les jeunes à l'initiative sur l'avenir de l'Europe lancée suite au Conseil européen de Nice, à partir de 2002
- proposer pour 2003 et 2004 des projets pilotes visant à appuyer les efforts faits à l'échelle locale, régionale et nationale pour favoriser la participation¹⁴. Le résultat de ces projets pilotes sera pris en compte lors de l'évaluation à mi-parcours du programme JEUNESSE et lors de la préparation d'un éventuel futur programme.

- **L'information**

¹⁴ Par exemple, des projets utilisant Internet qui seraient complémentaires aux activités menées dans le cadre de l'initiative « démocratie électronique » (IST Key Action 1).

La participation est indissociable de l'information des jeunes. La responsabilité d'informer les jeunes incombe en premier lieu aux Etats membres, y compris sur les affaires européennes. C'est pourquoi ce thème doit également être traité au sein de la méthode ouverte de coordination. Il convient de toucher, si possible les jeunes eux-mêmes, mais en tous cas, les personnes qui sont en contact avec eux à l'école, dans les clubs, dans les associations... Cette information de masse nécessitera une approche coordonnée, des moyens importants et l'implication des jeunes dans la conception et la mise en place de ces outils de communication. Cette approche sera coordonnée avec la nouvelle politique d'information de l'Union qui résultera notamment des principes de gouvernance et qui est en cours d'élaboration par la Commission en étroite association avec le Parlement européen.

En appui à la méthode ouverte de coordination, la Commission considère que certaines actions pourraient être mises en place sans tarder. Elle a l'intention de :

- lancer la mise en oeuvre d'un portail électronique permettant l'accès à un maximum de jeunes aux informations européennes, début 2002, en recherchant les synergies entre les sites existants et le futur portail ;
- mettre en place un forum électronique dans ce contexte.

• **Le volontariat des jeunes**

Le volontariat, à la fois mode de participation sociale, expérience éducative, facteur d'employabilité et d'intégration, répond aux attentes des jeunes et de la société.

Au travers de la méthode ouverte de coordination, il conviendrait de développer le volontariat de façon importante dans les années à venir, notamment aux niveaux national, régional et local. La question se poserait de l'opportunité d'une réflexion sur la protection légale et sociale du jeune volontaire.

Les expériences positives du service volontaire européen sont utiles à une telle généralisation du volontariat pour les jeunes (type d'encadrement, modes de financement...). C'est au niveau européen qu'il importe d'assurer la reconnaissance du volontariat comme expérience d'éducation et d'apprentissage non formels. Le service volontaire européen pour les jeunes pourrait être étendu par un partenariat avec les organismes mondiaux qui organisent et soutiennent des actions de volontariat. Les Etats membres devraient lever, sans tarder, les obstacles à la mobilité des jeunes volontaires.

• **Une meilleure connaissance du domaine de la jeunesse**

Une meilleure connaissance à l'échelle européenne des réalités qui concernent la jeunesse est nécessaire. La Commission européenne propose à cette fin via la méthode ouverte de coordination :

- la mise en réseau, suite à un inventaire, des structures existantes, des études et des recherches sur la jeunesse en cours au sein de l'Union; dans un souci de complémentarité seront pris en compte les travaux et les initiatives d'autres instances internationales (Conseil de l'Europe, OCDE, Nations unies, etc.) ;

- une réflexion sur l'approche méthodologique dans ce domaine à l'échelle européenne ;
- la préparation, le cas échéant, d'un programme d'études et de recherche qui s'appuierait en premier lieu sur les travaux réalisés au niveau national et qui exploiterait les opportunités offertes par le sixième programme-cadre européen de recherche¹⁵;
- la mise en place des outils nécessaires sur le plan statistique en utilisant au maximum les outils déjà disponibles dans le cadre du Système Statistique Européen¹⁶.

4.2. Une meilleure prise en compte de la jeunesse au sein des autres politiques

Les multiples autres sujets évoqués lors de la consultation tels que l'emploi, l'éducation et l'apprentissage formel et non formel, l'intégration sociale, le racisme et la xénophobie, l'immigration, la consommation, la santé et la prévention des risques, l'environnement, l'égalité entre hommes et femmes... exigeront une étroite coordination avec les autorités compétentes, tant au niveau national qu'au niveau européen.

Ces politiques et actions se développent au niveau européen sur base du Traité et utilisent les différents instruments politiques disponibles.

La Commission européenne veillera à ce que les orientations concernant la jeunesse soient mieux prises en compte dans ces autres politiques et actions chaque fois que ceci est approprié, et quels que soient les instruments utilisés. Les résultats de la consultation repris en annexe 1 seront pris en compte à cet effet.

Les Ministres responsables de la jeunesse devraient également veiller de leur côté à ce que les préoccupations relevant du domaine jeunesse soient prises en compte dans ces autres politiques, au niveau national mais également dans la mise en oeuvre des politiques européennes.

A l'issue des consultations menées, la Commission européenne considère que l'éducation, l'apprentissage tout au long de la vie, la mobilité, l'emploi et l'intégration sociale ainsi que le racisme et la xénophobie sont des thèmes dans lesquels, en priorité, la jeunesse pourrait être mieux prise en compte. L'autonomie des jeunes nécessite également un examen approfondi.

¹⁵ Priorité 7 du programme-cadre de recherche 2002-2006 : « Citizens in an evolving knowledge society ».

¹⁶ Le Système Statistique Européen (SSE) est un réseau constitué de tous les organismes gouvernementaux qui à des niveaux différents – régional, national et communautaire – sont responsables de la récolte, du traitement et de la diffusion des informations statistiques nécessaires à la vie économique et sociale de la Communauté. Le point focal de la Communauté pour le Système Statistique Européen est Eurostat.

• **L'éducation, l'apprentissage tout au long de la vie et la mobilité**

L'éducation et la formation, que ce soit à l'école, à l'université, ou en dehors selon d'autres modes d'apprentissage non formels, sont abordées dans des communications au Conseil (objectifs des systèmes d'éducation et de formation, réaliser un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie) et font l'objet d'un suivi communautaire.

Dans ce contexte, un travail en profondeur est réalisé auprès des jeunes dans de nombreux pays par les associations de jeunesse, les travailleurs sociaux, les municipalités. Tout en préservant son caractère innovant et non formel, ce travail profiterait, dans le cadre global des actions concernant l'éducation et la formation tout au long de la vie :

- d'une meilleure définition des concepts, des compétences acquises et des standards de qualité,
- d'une valorisation des personnes qui s'impliquent dans ces activités,
- d'une meilleure reconnaissance de ces activités,
- d'un renforcement de la complémentarité avec l'éducation et la formation formelles.

La mobilité a également fait l'objet d'un plan d'action et d'une recommandation approuvés respectivement lors du Conseil européen de Nice en décembre 2000, et, en codécision, par le Parlement européen et le Conseil en juillet 2001. Il convient d'assurer la cohérence entre ces initiatives et celles qui pourraient résulter de l'application de la méthode ouverte de coordination dans sa dimension "Jeunesse".

• **L'emploi**

L'Union européenne a été particulièrement active dans ces domaines depuis plusieurs années. Elle a développé, suite au Conseil européen de Luxembourg en novembre 1997, une stratégie européenne pour l'emploi. Cette stratégie se base sur le nouveau titre "Emploi" du Traité d'Amsterdam.

En matière d'emploi, les États membres sont appelés à mettre en œuvre des politiques favorables à l'intégration et à la progression de tous dans le marché du travail. Celles-ci s'articulent autour de quatre piliers: améliorer la capacité d'insertion professionnelle, développer l'esprit d'entreprise et la création d'emplois, encourager l'adaptabilité des entreprises et de leurs salariés, renforcer les politiques d'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

En ce qui concerne plus spécifiquement les jeunes, les Lignes Directrices pour l'Emploi soulignent la nécessité de politiques de prévention du chômage de longue durée basées sur un accompagnement individuel; d'amélioration des systèmes d'éducation et de formation; de réduction du nombre de jeunes ayant quitté prématurément ces systèmes; de généralisation de l'enseignement des nouvelles technologies.

• **L'intégration sociale**

Pour l'intégration sociale, le Conseil européen de Lisbonne de mars 2000 a décidé de mettre en place une méthode ouverte de coordination pour favoriser l'intégration sociale. S'inspirant de la stratégie européenne pour l'emploi, cette méthode ouverte de coordination combine objectifs communs de lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté (adoptés au Conseil européen de Nice de décembre 2000) et plans nationaux d'action (remis pour la première fois en juin 2001).

Dans ce domaine, les Etats membres sont invités à présenter leurs priorités et principales mesures politiques dans leurs plans nationaux, sur la base des quatre séries d'objectifs communs adoptés à Nice : promouvoir la participation à l'emploi et l'accès de tous aux ressources, aux droits et aux services ; prévenir les risques d'exclusion ; agir pour les plus vulnérables ; mobiliser l'ensemble des acteurs et favoriser la participation.

En ce qui concerne plus particulièrement les jeunes, différents aspects sont abordés tant dans les objectifs communs que dans les plans : développer un marché du travail favorable à l'inclusion des jeunes ; garantir des ressources et des revenus adéquats pour les jeunes en situation d'errance ou en difficulté, particulièrement pour les minorités, les jeunes femmes en situation précaire, les jeunes handicapés ; lutter contre les inégalités devant l'éducation ; favoriser l'accès à des services de qualité (logement, santé, culture, droit et justice) ; régénérer les zones souffrant de désavantages multiples.

- **Les jeunes contre le racisme et la xénophobie**

La lutte contre toute forme de discrimination s'est trouvée fortement renforcée dans le Traité d'Amsterdam (article 13) et l'Union européenne s'est dotée de nouveaux instruments dans ce domaine (deux directives et un programme d'action)¹⁷.

La lutte contre les discriminations, en particulier contre le racisme et la xénophobie, l'attachement au caractère multiculturel de nos sociétés, trouvent au sein de la jeunesse un terrain particulièrement propice, capable de la mobiliser.

Au niveau européen, il est proposé de donner une priorité à la lutte contre le racisme et la xénophobie dans tous les programmes et actions communautaires qui touchent les jeunes. Le centre européen de monitoring du racisme et de la xénophobie pourra jouer un rôle important et l'action de la société civile dans ce domaine devra être soutenue. La Commission s'appuiera sur une mise en réseau des organisations de jeunesse qui sont actives dans cette lutte contre le racisme et la xénophobie, et qui travaillent pour le respect de tous, en particulier des minorités. L'objectif est que la jeunesse apporte une contribution à l'effort global de l'Union dans ce domaine.

Au niveau national, les Etats membres devraient également placer ce thème en priorité dans leurs actions vis-à-vis des jeunes. Le travail de proximité, par des projets locaux favorisant la solidarité et la responsabilité, doit jouer un rôle clé dans ce combat.

¹⁷ Directive 2000/43/EC implementing the principle of equal treatment between persons irrespective of racial or ethnic origin ; Directive 2000/78/EC establishing a general framework for equal treatment in employment and occupation ; Programme d'action communautaire de lutte contre la discrimination 2001-2006 : le programme soutient des activités contre la discrimination fondée sur l'origine raciale ou ethnique, la religion et les croyances, le handicap, l'âge et l'orientation sexuelle.

- **L'autonomie des jeunes**

Compte tenu de la grande importance du problème de l'autonomie des jeunes soulignée lors de la consultation, la Commission européenne propose de créer un groupe de travail de haut niveau qui puisse la conseiller en la matière ainsi que le Conseil des Ministres, dans ses différentes configurations. Il s'agit d'un problème complexe qui nécessite une expertise pluridisciplinaire et dont les solutions demandent l'implication de nombreuses autres politiques en dehors des politiques de jeunesse (emploi, famille, protection sociale, santé, transport, justice et affaires intérieures).

4.3. L'utilisation du programme JEUNESSE

Le programme JEUNESSE a pour objectif de promouvoir une contribution active des jeunes à la construction européenne, de développer la compréhension interculturelle, de renforcer les valeurs fondamentales telles que le respect des droits de l'homme et la lutte contre le racisme et la xénophobie, de développer le sens de la solidarité, d'encourager l'esprit d'entreprise, d'initiative et la créativité, de stimuler la reconnaissance de l'éducation non formelle, de renforcer la coopération de tous ceux qui sont actifs dans le domaine de la jeunesse. Le programme est ouvert aux pays en voie d'adhésion.

Le programme JEUNESSE doit donc être un outil au service de la nouvelle coopération préconisée au sein de ce Livre Blanc. Dans le respect de la Décision¹⁸ du Parlement européen et du Conseil qui établit ce programme, la Commission européenne proposera chaque année, dans le plan de travail du programme, des priorités en cohérence avec les orientations retenues dans le cadre de la méthode ouverte de coordination. L'évaluation à mi-parcours et la préparation du nouveau programme à mettre en oeuvre à partir de 2007 seront également mises à profit pour orienter le programme afin qu'il soutienne au mieux les travaux de la méthode ouverte de coordination dans le domaine de la jeunesse.

Au-delà des mesures spécifiques évoquées précédemment et qui seront développées au sein du programme JEUNESSE en résultat des travaux du Livre Blanc, il y a lieu d'ajouter la création d'une plate-forme Internet de lutte contre le racisme et la xénophobie destinée aux jeunes et si possible animée par les jeunes.

5. CONCLUSION

Le Livre Blanc suggère de doter l'Union européenne d'un nouveau cadre de coopération dans le domaine de la jeunesse.

Il répond en cela à une forte demande de la part de tous les intervenants en matière de politique de la jeunesse, y compris les Etats membres.

Cette coopération s'inspirera des activités nationales et communautaires existantes, mais reposera aussi sur l'application de la méthode ouverte de coordination au domaine plus spécifique de la jeunesse et sur la prise en compte de la dimension jeunesse dans l'élaboration des politiques.

¹⁸ Décision n° 1031/2000/EC du 13.04.2000.

Dans un premier temps, le Livre Blanc sera présenté au Colloque de Gand organisé par la Présidence belge, qui regroupera l'ensemble des acteurs consultés dans ce processus. Lors du Conseil Education/Jeunesse du 29 novembre, la Commission présentera son contenu aux Ministres. Le Livre Blanc sera également présenté au Parlement européen ainsi qu'au Comité des régions et au Comité économique et social pour avis.

La Commission mettra en oeuvre les mécanismes de coopération retenus et assurera le suivi nécessaire.

ANNEXES

ANNEXE 1 **LES RESULTATS DE LA CONSULTATION**

La consultation qui a précédé la rédaction de ce Livre Blanc, a non seulement été d'une ampleur considérable, créant une véritable dynamique sur le terrain, mais elle est aussi riche en propositions.

Ces propositions résultent d'un dialogue et d'échanges entre l'ensemble des acteurs du domaine de la jeunesse : jeunes, représentants des organisations de jeunesse, chercheurs, responsables administratifs et politiques.

Il va de soi que la jeunesse européenne ne représente pas un tout homogène. Les diversités sociale, économique, culturelle et régionale sont patentes tant au niveau collectif qu'à l'échelle individuelle. Les pouvoirs publics nationaux et européens doivent y être attentifs. D'ailleurs, ces propositions touchent à de nombreux domaines. Elles confirment dans une large mesure l'analyse de la Commission sur les défis auxquels doit faire face l'Europe vis-à-vis de sa jeunesse et sur la nécessité d'une action politique nouvelle. La qualité des propositions ouvre de nombreuses pistes pour la mise en oeuvre de cette action politique. Au cours du processus de consultation, les jeunes avaient identifié 5 grands thèmes de réflexion :

- la participation,
- l'éducation,
- l'emploi, la formation professionnelle, l'intégration sociale,
- le bien-être, l'autonomie personnelle, la culture,
- les valeurs européennes, la mobilité, les relations avec le reste du monde.

C'est sur cette base que sont regroupés les résultats présentés ci-dessous. Pour chacun des thèmes, les services de la Commission ont procédé à une analyse des résultats de la consultation, tout en s'attachant à restituer en premier lieu la parole des jeunes. Quelques exemples viennent illustrer le fait que sur le terrain, il existe déjà de nombreuses réalisations intéressantes (voir encadrés). Il ne s'agit cependant pas d'une sélection de type palmarès des meilleurs, ni d'une présentation exhaustive de toutes les expériences existantes.

Enfin, cette partie reprend de façon synthétique, les propositions que les jeunes et tous les intervenants de cette consultation ont adressées aux pouvoirs publics. Ces suggestions sont classées en fonction des niveaux d'intervention, un grand nombre s'adressant en effet aux Etats membres. Cette présentation répond au souci de la Commission de restituer le plus fidèlement possible les messages issus de la consultation auprès des décideurs européens. Cela dit, la Commission ne se sent pas liée par les suggestions qui ont été formulées et telles que reprises ci-dessous.

1. PAS DE DEMOCRATIE SANS PARTICIPATION

1.1. Analyse des résultats

Thème récurrent, la participation des jeunes a déjà fait l'objet de nombreux textes aux niveaux européen ou international. Les consultations entreprises dans le cadre du Livre Blanc illustrent cette volonté politique d'accorder une place centrale à la participation des jeunes sous ses diverses formes. Elles ont ainsi permis aux jeunes de formuler des propositions mais ont également été, en elles-mêmes, une concrétisation de la participation telle que préconisée.

• *Une revendication clairement exprimée*

Le message le plus important transmis par les jeunes est leur volonté de participer activement à la société dans laquelle ils vivent. Les en exclure revient à ne pas faire fonctionner pleinement la démocratie. Ils considèrent comme injuste et non-fondée l'opinion selon laquelle ils seraient peu intéressés et peu engagés. Ils pensent qu'on ne leur donne ni les moyens financiers ni l'information et la formation qui leur permettraient de jouer un rôle plus actif. Pour les organisations de jeunesse aussi, le droit à la participation est fondamental et doit s'appliquer à tous, sans discrimination. Beaucoup d'entre elles s'efforcent d'aider les jeunes à le mettre en pratique.

Le taux de participation des moins de 25 ans aux élections locales, nationales ou européennes, est généralement peu élevé. Cependant, nombre d'éléments indiquent leur vif intérêt pour la vie publique. Ce décalage entre les attentes et les pratiques explique, selon les chercheurs notamment, le souhait et le besoin d'un renforcement de la participation. Cette demande n'est ni surprenante, ni récente, mais son expression a évolué. Les degrés d'implication sont par ailleurs très différents d'un jeune à l'autre.

• *Une conception globale, un droit universel, des pratiques multiples*

Les jeunes souhaitent avoir un droit de parole sur tous les aspects de leur vie quotidienne tels la famille, l'école, le travail, les activités de groupe, le quartier,... : mais, ce faisant, ils visent plus largement les questions économiques, sociales et politiques.

Accès et dialogue

« *Young Voice – Llais Ifanc* » : Initiative du Parlement gallois, qui donne la parole aux jeunes, propose des adresses pour s'informer et organise des débats/conférences
<http://www.wales.gov.uk/youngvoice>

Leur intérêt ne se limite pas aux questions locales, mais concerne aussi leur région, leur pays, l'Europe et le monde. Autrement dit, le droit à participer ne saurait être limité et doit pouvoir s'exercer sans restrictions. Ainsi, quand ils se mobilisent pour que certains jeunes, défavorisés ou marginalisés, de minorités ethniques ou immigrés illégaux, puissent davantage participer, c'est au nom d'un combat plus large pour une participation universelle et sans discriminations.

L'approche défendue par les organisations de la société civile est similaire, même si elles sont amenées, dans la pratique, à mettre l'accent sur des objectifs ou des groupes plus ciblés (jeunes dans leur environnement local, dans les zones rurales, groupes plus vulnérables, jeunes femmes...). Elles prônent une démarche plus intégrée et de long terme, ce qui les conduit à encourager toutes les formes de participation et toutes les activités fondées sur l'engagement personnel des jeunes et le volontariat.

- ***La participation des jeunes, un apprentissage***

La participation exige des jeunes qu'ils acquièrent ou renforcent des compétences. Il s'agit d'un processus graduel d'apprentissage.

La première étape, en général sur le lieu de vie (école, quartier, commune, centre pour jeunes, association, ...) s'avère capitale. Elle permet en effet d'acquérir la confiance en soi et l'expérience nécessaires pour franchir les étapes suivantes. En outre, c'est dans la vie locale que la participation permet de produire des changements concrets, visibles et contrôlables par les jeunes. Et c'est également à ce niveau que les jeunes ont la possibilité non seulement de donner leur avis mais aussi d'être parties prenantes aux processus de décision.

Soutien à la participation locale

Østerbro, quartier de la ville de Copenhague, participe, avec 16 autres municipalités danoises, à un projet pilote dont l'objectif est d'améliorer l'expérience démocratique, la responsabilité et l'influence des jeunes à travers toute une série d'activités. Le district de Østerbro a ainsi créé un centre de jeunes avec service d'orientation personnalisé, outils de communication et activités théâtrales. La principale caractéristique de ce centre est d'être géré par les jeunes eux-mêmes. Aucun directeur, aucun conseil d'administration n'a été désigné. Ce centre est ouvert à tous les jeunes entre 12 et 25 ans. Aucune inscription n'est requise : les jeunes viennent pour concrétiser un projet sur lequel aucun jugement de valeur n'est apporté. Le centre se donnant pour seule et unique mission d'aider le jeune pour que son projet devienne réalité.

Dans une seconde étape, les jeunes prennent conscience que toute une série de décisions affectant l'échelon local est prise à des niveaux de décision plus globaux, en particulier au niveau européen : un travail doit ainsi être effectué pour passer d'un niveau à l'autre en créant des liens et des réseaux.

De plus, participer permet d'acquérir des compétences qu'il faut chercher à valider dans divers domaines (économique, social, culturel, politique, ...) et divers contextes institutionnels. Dans cette perspective, il a été souligné que la coupure entre éducation formelle et non formelle était contre-productive. A cet égard, si l'école demeure un lieu privilégié d'apprentissage et d'exercice de pratiques participatives, elle présente encore, aux yeux des jeunes, l'inconvénient de ne pas les prendre en considération comme des citoyens actifs.

- ***Participer ? oui...mais comment ?***

Les jeunes trouvent que les mécanismes de participation existants sont insuffisants. Ils se méfient de certaines formes de démocratie représentative mais n'ont pas la même réticence quand il s'agit d'un engagement de proximité, plus direct et immédiat. Les avis sur les organisations de jeunesse sont partagés, certains estimant qu'elles sont les structures de participation les plus adaptées, d'autres les trouvant peu attractives : leur sont alors préférés des groupes actifs au niveau local plus ou moins formels, des associations ou des clubs de jeunes, les Parlements de jeunes, ... Rares sont ceux qui pensent que la faible participation des jeunes à la vie publique est due à un rejet de principe ou à une volonté délibérée de la société.

En favorisant cette participation directe des jeunes, les organisations estiment être un contrepoids utile aux institutions. En leur sein, certains pensent qu'être organisé est une des conditions de la participation. D'autres trouvent que les organisations existantes ne répondent plus aux attentes d'une partie des jeunes et ils plaident pour des approches novatrices permettant une plus grande ouverture. Comme les jeunes, les organisations du secteur souhaitent que l'aide publique en faveur des ONG, soit plus importante, à la hauteur de la fonction sociale qu'elles remplissent.

Le besoin de revitalisation des organisations a aussi été souligné par les chercheurs. En effet, celles-ci pourraient être en décalage croissant par rapport aux aspirations des jeunes, compte-tenu de leur base sociale et de leurs pratiques. Elles doivent, au-delà de leurs adhérents traditionnels, trouver les moyens d'impliquer les jeunes qui ne souhaitent pas adhérer à une organisation. De nouvelles opportunités existent grâce aux nouvelles technologies de communication, en particulier Internet : elles favorisent l'accès à l'information et semblent mieux adaptées à une demande de participation tendant à se déplacer d'un engagement collectif vers des formes plus individuelles.

- ***Participation réelle contre participation symbolique***

Les jeunes réfutent les formes de participation purement symboliques. A contrario, la consultation menée dans le cadre de ce Livre Blanc, est une bonne démarche à condition qu'elle débouche sur une prise en considération de leurs opinions et recommandations.

Un "produit" Livre Blanc

« Gestalte Deine Zukunft selbst ! » : Ce projet consiste en une plate-forme de discussion et une mise en réseau de jeunes. Ce forum est géré par les jeunes eux-mêmes. Tous les thèmes y sont abordés soit sous format électronique, soit sous formes de publications papier. L'essentiel est que l'information circule et que des débats d'idées aient lieu. Cette initiative est une émanation de la conférence nationale qui avait été organisée dans le cadre du Livre blanc en Allemagne. Elle est financée par le Ministère en charge de la jeunesse.

<http://www.u26.de>

Les représentants des organisations de jeunesse préconisent eux aussi un recours plus systématique à ce type de consultation, y compris au niveau européen. Certaines formes de cogestion¹⁹ - comme celle mise en oeuvre par le Conseil de l'Europe - ont également été citées comme des formes de participation dont on pourrait s'inspirer.

Les chercheurs, quant à eux, ont vigoureusement plaidé en faveur d'une implication des jeunes jusque dans les processus de décision. Une participation de façade pourrait en effet saper leur confiance dans les institutions et dans la capacité voire la volonté de ces dernières à leur assurer une place à part entière.

- ***Les conditions de la participation***

L'instauration d'un cadre juridique est présentée par les jeunes comme une des conditions nécessaires pour développer une participation réelle des jeunes. Celui-ci devrait prévoir une aide aux structures de participation ainsi qu'une référence au principe d'une éducation à la démocratie. Les organisations de jeunesse demandent aussi que toutes les formes de participation, existantes ou innovantes, soient encouragées. Ceci suppose la reconnaissance et le soutien des structures existantes ou nouvelles. Il faut plus de moyens, en temps et en argent, ainsi qu'une prise en considération des difficultés d'accès spécifiques (qu'elles soient sociales, culturelles, physiques, mentales...), avec pour tous une formation à la citoyenneté. Enfin, elles insistent pour que les opinions et contributions des jeunes se concrétisent dans des décisions, et qu'ils en soient informés.

Ce cadre pourrait comporter, selon eux, l'énoncé de principes, règles ou obligations sur l'âge du droit de vote et de l'éligibilité (y compris la question de son abaissement), sur l'extension de ce droit (aux immigrés par exemple), ou encore sur l'instauration d'une éducation à la citoyenneté active.

Création d'un cadre légal

Dans le cadre du « Fonds d'initiative sociale », le projet « Jeunesse et Cité » a été lancé par la ville d'Anvers en 1997 pour mieux prendre en compte les opinions et besoins des jeunes au niveau municipal. Pour cela, une disposition légale a été introduite (le « Paragraphe Jeunesse ») rendant obligatoire une analyse d'impact sur les jeunes de toute décision politique prise par la municipalité. Des recherches et études qualitatives sur les conditions de vie des jeunes dans la ville sont également menées.

<http://www.xs4all.be/~jesgent/index230.htm> ou JS@mail.dma.be

Un autre préalable souligné maintes fois est la nécessité de disposer d'une information adaptée. Pourtant, depuis des années, des efforts ont été faits par des organismes variés pour améliorer la qualité de l'information à destination des jeunes. Mais ceux-ci ne semblent pas s'y retrouver. Globalement, ils déplorent non pas le manque d'informations mais plutôt leur manque d'utilité. Les jeunes réclament des informations concrètes répondant à leurs besoins du moment, mais aussi débarrassées de tout préjugé, ou propos dégradant à l'égard des jeunes ou de minorités. Internet est l'un des outils de communication à développer sous réserve que son accès soit

¹⁹

Depuis plus de 30 ans, le Conseil de l'Europe est la seule organisation internationale qui, dans le domaine de la jeunesse, pratique un système de co-management (cogestion). Concrètement, ses structures décisionnelles regroupent des représentants des organisations de jeunesse qui, avec les représentants gouvernementaux, décident ensemble des politiques et programmes de l'Institution. Ces politiques et programmes sont présentés pour adoption au Comité des Ministres, instance décisionnelle la plus importante du Conseil de l'Europe. Ce principe de co-management est tiré de la Déclaration du Conseil des Ministres du 12.01.1971 (document CM/Del/Concl (71) 196 XXII).

facile et bon marché. Les organisations de jeunesse soulignent également la nécessité d'une information mieux ciblée, moins centralisée, et faisant l'objet d'une véritable stratégie.

Pour les chercheurs, l'instauration d'un cadre légal, l'éducation à la citoyenneté et la recherche d'un dialogue partant de l'expérience des jeunes, sont aussi les présupposés de la participation. Mais il est nécessaire d'aller au-delà, d'ouvrir de nouveaux espaces, dans lesquels jeunes, éducateurs, travailleurs de la jeunesse et administrations animent ensemble un travail collectif, qui ne prendra tout son sens que s'il aboutit à des décisions et des réalisations sur le terrain.

1.2. Les propositions issues de la consultation

La participation des jeunes à la vie publique

Elle revêt deux aspects : l'un plus formel dans le cadre des mécanismes de la démocratie représentative, l'autre plus informel visant à développer de nouvelles formes de participation. Ce n'est qu'en gardant à l'esprit ces deux dimensions, que l'on peut valoriser le capital social que constitue la jeunesse.

Les pistes d'action proposées reposent sur les principes suivants :

- L'importance du local ;
- La nécessité d'élargir la participation au-delà des jeunes organisés et au-delà des thèmes spécifiques à la jeunesse ;
- L'école reste un des lieux de participation qu'il faut privilégier, même si l'importance de l'éducation et l'apprentissage non formels est reconnue;
- Faire participer les jeunes ne se limite pas à sonder leurs opinions.

Au niveau national, régional ou local

- Mise en place, par les autorités locales, de façon généralisée et à travers toute l'Europe, de mécanismes participatifs souples et innovants dans les cadres les plus variés (écoles, salles de sport, associations, ...) qui laissent la place aux formules inventées par les jeunes eux-mêmes et s'appuient sur des personnes relais. Elle pourrait en outre prévoir, selon des modalités propres aux différents contextes locaux, des mécanismes de dialogue entre les divers niveaux de décision ainsi que le développement de réseaux d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques.
- Renforcer la place primordiale des acteurs de terrain, leurs rôles de promoteurs et de relais dans les processus participatifs.
- Généralisation des Conseils de jeunesse aux niveaux régionaux et nationaux ; ces Conseils doivent être ouverts à la jeunesse non organisée, et indépendants des pouvoirs politiques. Les autorités régionales et nationales devraient consulter ces Conseils de jeunesse pour toute décision ayant un impact significatif sur les jeunes.

- Le niveau national constitue un relais indispensable entre les niveaux local et européen :
 - il doit faire remonter vers le niveau européen les propositions et recommandations et faire connaître les cas de bonnes pratiques développés,
 - et, en même temps, il a pour responsabilité de transcrire les objectifs fixés en commun au niveau européen en les adaptant aux spécificités politiques, institutionnelles et organisationnelles nationales.
- Les Etats membres devraient rendre publiques les mesures qu'ils comptent mettre en oeuvre en faveur de la participation des jeunes ; ces priorités seraient accompagnées d'objectifs chiffrés (par exemple en termes de population cible, de délais,...) et prévoiraient des modalités de suivi.
- Associer les jeunes à ce processus, serait, à l'instar de ce qui a été fait pour le Livre Blanc, un objectif à part entière.

Au niveau européen

- Le Forum européen de la jeunesse devrait s'ouvrir non seulement aux organisations et conseils nationaux de jeunesse (et à travers eux aux niveaux régional et local) mais également aux jeunes qui ne sont pas représentés par ces structures. Un Forum ainsi élargi serait l'instance naturelle de concertation avec les Institutions européennes.
- Promouvoir les mises en réseaux et le dialogue en direct, notamment par des rencontres régulières (par exemple sur les thèmes prioritaires repris dans le Livre Blanc).
- Financer (avec les Etats membres) des projets pilotes visant à appuyer les efforts faits à l'échelle locale, régionale et nationale pour favoriser la participation des jeunes à tous les niveaux et sous toutes ses formes.
- En coopération avec les Etats membres, organiser la participation des jeunes au débat sur l'avenir de l'Europe lancé à la suite du Conseil européen de Nice.
- Renforcer la coopération avec le Conseil de l'Europe.
- Etendre la représentation des jeunes au Comité économique et social (en demandant aux Etats membres de désigner plus de représentants du monde de la jeunesse).
- Désigner un médiateur Jeunesse (également au niveau national).

Information et participation sont indissociables

L'objectif de l'action européenne n'est pas de multiplier les structures, les canaux et la quantité d'informations déjà disponibles mais plutôt de faire un saut qualitatif en termes d'information à destination des jeunes.

La responsabilité première d'informer les jeunes incombe aux Etats membres, y compris sur les affaires européennes. L'UE agit de façon complémentaire. Quoi qu'il en soit, toute action d'information doit se fonder sur les principes suivants :

- la reconnaissance explicite d'un véritable besoin d'information et donc de l'élaboration d'une stratégie coordonnée pour l'information des jeunes ;
- l'égalité des chances devant l'information ;
- l'accès gratuit à toutes les informations pratiques ;
- la proximité, la flexibilité, une communication à visage humain ;
- la conformité à des normes éthiques élevées ;
- la participation des jeunes à la conception et la mise en place des outils de communication qui les concernent, voire à leur développement.

Une action d'information et de communication à destination des jeunes doit se fonder sur les 3 axes suivants :

- le contenu de l'information diffusée : il doit être évolutif, en correspondance avec les attentes des jeunes ;
- les instruments et canaux qui servent à diffuser cette information : ils doivent être facilement accessibles, conviviaux, et toucher les jeunes là où ils sont vraiment (les établissements scolaires pour la majorité, mais aussi le quartier, la rue) ;
- et l'articulation de ces instruments et canaux entre eux (mise en réseau)

Au niveau national, régional ou local

- S'appuyer sur des personnes (parfois appelées personnes-ressources) oeuvrant dans les organisations de jeunesse, les clubs sportifs, les écoles et universités, pour fournir une information pertinente aux jeunes. Mobiliser les jeunes eux-mêmes comme personnes-ressources.
- Encourager les réseaux d'information-jeunes. Surtout, à l'échelon local, coupler la distribution d'information générale et la délivrance de véritables conseils personnalisés. Aux niveaux national et régional, les opportunités de formation relative à "comment informer les jeunes?" devraient être multipliées.
- L'information européenne devrait être disséminée au travers des réseaux nationaux ou régionaux en tenant compte des spécificités géographiques et culturelles. Faire appel à des groupes de jeunes lors de l'élaboration de matériels d'information devrait devenir un réflexe.

Au niveau européen

- Etudier la faisabilité d'un forum électronique réunissant décideurs politiques et jeunes en recherchant les synergies entre les services interactifs existants et le futur forum électronique. Ce service interactif pourrait être utilisé pour des consultations organisées lors de l'élaboration et du lancement d'initiatives communautaires concernant la jeunesse²⁰.
- Sur base du travail déjà effectué par le réseau EURODESK²¹, encourager et / ou établir un seul et unique portail électronique permettant l'accès à un maximum d'informations européennes d'intérêt pour les jeunes. Les réseaux existants d'information-jeunes ainsi que les organisations de jeunesse agissant à l'échelle européenne devraient être invitées à participer au développement de ce nouvel outil de communication.
- Etablir / renforcer le système de collecte, de dissémination et d'actualisation de l'information européenne ayant pour cibles les jeunes et ceux qui travaillent avec eux. Cette action devrait s'inspirer du travail effectué par les réseaux existants. Les personnes-ressources travaillant en étroite collaboration avec les jeunes eux-mêmes devraient être davantage valorisées.
- La diffusion de l'information par des moyens autres qu'électroniques devra être maintenue, notamment par des contacts directs avec les jeunes.

2. L'EDUCATION, UNE ETAPE CRUCIALE POUR LES JEUNES

2.1. Analyse des résultats

Les jeunes passent de plus en plus de temps dans le milieu éducatif. L'enseignement formel dans les écoles, les universités et les centres de formation professionnelle, ainsi que l'éducation non formelle et informelle à l'extérieur de ces cadres sont tout aussi essentiels pour le développement des capacités dont ont besoin les jeunes aujourd'hui.

Les objectifs globaux de l'éducation sont triples: l'accomplissement personnel, l'intégration sociale, et la citoyenneté active. L'éducation joue également un rôle fondamental dans l'amélioration de la capacité d'insertion professionnelle. L'Union européenne a lancé de nombreux programmes (comme SOCRATES et LEONARDO) et de nombreuses initiatives (telles que le plan d'action eLearning, la communication « Faire de l'éducation et de la formation tout au long de la vie une réalité », le rapport sur les objectifs futurs des systèmes d'éducation et de formation) en relation avec l'éducation²². Chaque fois que cela sera possible et opportun, il y

²⁰ Cette proposition s'inscrit dans le cadre des actions eLearning et eEurope promues par la Commission et est cohérente avec le contenu du Livre Blanc Gouvernance.

²¹ EURODESK est un service d'information sur l'Europe, destiné aux jeunes, basé sur un site Internet et des relais dans les Etats membres. La gestion de ce service est réalisée par une association représentative des intérêts des jeunes et des Etats membres.

²² Pour plus d'informations, voir annexe 2

sera fait référence pour compléter les opinions exprimées par les différents acteurs au cours du processus de consultation. Cela permettra de repérer les domaines dans lesquels l'Union européenne est particulièrement active.

- ***Qualité et efficacité des systèmes d'éducation***

Les systèmes d'éducation et de formation ont été vivement critiqués tant par les jeunes que par les experts.²³ De nombreux États membres ont procédé à des réformes fondamentales de leur système scolaire. Néanmoins, la qualité et l'efficacité de l'enseignement actuel doivent être améliorées afin que les jeunes acquièrent les compétences qui leur permettront d'accéder à l'information, de devenir des citoyens actifs et responsables, et de s'intégrer dans la société et le monde du travail. Il a fréquemment été déclaré que les écoles et les structures éducatives étaient insuffisamment démocratiques et n'encourageaient pas la participation ou n'offraient pas assez de possibilités d'apprentissage. De l'avis général, elles devraient être ouvertes aux réalités et aux exigences économiques et sociales du monde dans lequel nous vivons, ainsi qu'aux questions européennes.

Pour connaître un développement social et économique durable, l'Europe a besoin de citoyens qui possèdent des connaissances, y compris scientifiques et techniques. Par exemple, pour accroître le nombre des jeunes qui embrassent une carrière scientifique ou technologique, les systèmes éducatifs devraient s'adapter pour faire en sorte que davantage de jeunes s'intéressent aux sciences.

De nombreux jeunes quittent l'école ou la formation, avant d'avoir acquis des qualifications formelles. Ce taux est encore élevé dans l'Union européenne. Toutefois, motiver les jeunes à rester dans le système d'éducation et de formation formelles n'est pas la seule solution envisageable. Combiner études, travail et activités de loisirs par des expériences d'apprentissage informel, non formel et formel pourrait améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation et de la formation et les rendre plus attractives pour les jeunes.

Les insuffisances de l'école aujourd'hui ne sont pas considérées comme étant imputables en premier lieu aux enseignants ou aux établissements en tant que tels, mais au système éducatif dans son ensemble, qui dépend de la coopération entre trois acteurs: la famille, la société et l'école. Les enseignants ne sont qu'un élément du système scolaire et leur rôle doit être apprécié dans un contexte social, politique et institutionnel plus large. Néanmoins, il serait souhaitable qu'ils bénéficient de formations de meilleure qualité et de conditions de travail plus favorables.

Évaluation globale des écoles

Le projet pilote a porté sur 17 écoles secondaires et 18 écoles primaires à travers l'Irlande; soutenu par tous les partenaires de l'éducation, il s'est axé sur l'évaluation de la qualité de l'organisation de l'école, la qualité de la gestion de l'école et la qualité de l'apprentissage et de l'enseignement dans les établissements pilotes. Les résultats du projet ont confirmé qu'il était possible de combiner avec succès auto-évaluation de l'école et inspection externe – c'est là une étape importante dans l'assurance qualité de l'école et du système.

<http://www.irlgov.ie/educ>

²³

Au niveau européen une discussion a été lancée sur la qualité des systèmes d'éducation; voir par exemple le rapport de la Commission sur les objectifs concrets futurs des systèmes d'éducation, COM(2001)59 final du 31.1.2001.

- **Accès à l'éducation**

Les jeunes soulignent le fait qu'il existe de trop nombreux obstacles sociaux et économiques à l'éducation. Améliorer la qualité de l'éducation et de la formation signifie avant tout garantir un accès libre et permanent aux apprentissages tout au long de la vie et dans tous les domaines. Des systèmes performants d'orientation et de conseil devraient venir en aide à tous les jeunes, en adoptant par exemple une approche personnalisée. Les efforts visant à intégrer les jeunes défavorisés dans le système éducatif doivent être intensifiés, en garantissant notamment la gratuité de l'enseignement, de l'école primaire à l'université.

Comme le mentionne la communication de la Commission « Réaliser un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie »²⁴, une des principales tâches consiste à rapprocher l'éducation - ou la formation - et de celui qui apprend. La reconnaissance mutuelle des acquis est aussi une des conditions préalables à cette réalisation, ainsi que le développement de systèmes d'information dont par exemple un meilleur accès à Internet et aux ressources multimédias²⁵ pour le plus grand nombre. Un soutien financier accru est en outre nécessaire pour obtenir des résultats positifs.

Orientation dans l'éducation

Le « National Centre for Guidance in Education » est une agence du ministère irlandais de l'éducation et des sciences. Ses rôles principaux consistent à soutenir la pratique et les services d'orientation dans tous les domaines de l'éducation formelle et non formelle et à influencer la politique du ministère dans le domaine de l'orientation. L'orientation personnalisée est proposée dans le cadre de projets locaux menés dans les différentes structures éducatives.

<http://www.iol.ie/ncge/faqs.html>

- **Renouvellement des démarches d'apprentissage et d'enseignement**

La consultation a appelé à un changement dans l'approche des apprentissages et de l'enseignement. Une démarche davantage centrée sur celui qui apprend, une relation enseignant-étudiant renforcée, la participation des jeunes à l'éducation ainsi que des structures éducatives dynamiques et adaptables devraient être élaborées. Les processus d'apprentissage doivent être conçus comme des tremplins qui relancent la motivation d'apprendre et mènent à une série d'options nouvelles. Les écoles devraient favoriser l'implication des élèves dans leur propre éducation et permettre et encourager la participation et la démocratie (par exemple en offrant la possibilité d'évaluer les enseignants).

En outre, l'éducation devrait être plurielle et offrir un large éventail de méthodes et de moyens permettant d'acquérir les compétences et outils essentiels à la formation tout au long de la vie. Il sera tout aussi nécessaire d'utiliser Internet et le multimédia que les méthodes classiques d'enseignement théorique et l'étude à la maison, et de combiner tout cela à des activités pour la jeunesse et des expériences pratiques et

²⁴ La communication de la Commission "Réaliser un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie" (adoptée en novembre 2001) est le résultat d'un vaste processus de consultation. Elle se base sur le Mémoire sur l'éducation et la formation tout au long de la vie qui a été lancé par la Commission des Communautés européennes en octobre 2000.

²⁵ Voir les suggestions qui ont été faites dans le plan d'action eLearning, Penser l'éducation de demain, COM(2001)172 du 28.3.2001

professionnelles. Cela pourrait également être un moyen d'accroître l'attractivité de certaines disciplines, telles les sciences et la recherche.

Jeter des ponts entre apprentissage formel et non formel

Les étudiants de Peace Child International ont développé leur propre édition de l'Agenda 21, plus accessible aux jeunes ("Rescue Mission: Planet Earth – a children's edition of Agenda 21"), l'original leur semblant incompréhensible²⁶. Ils ont également créé leurs propres indicateurs « Youth Indicators for Action », un ensemble de 16 questionnaires permettant aux jeunes d'enquêter dans leurs propres communautés pour voir si les comportements et statistiques y révèlent un développement plus ou moins durable.

<http://www.peacechild.org/>

• ***Différents types de connaissances et de compétences***

Dans de nombreux pays, le fonctionnement des structures d'éducation a été critiqué par les jeunes. Celles-ci ne transmettent pas suffisamment de connaissances correspondant aux besoins et centres d'intérêt des jeunes. L'éducation ne devrait pas se limiter aux compétences plébiscitées par le marché du travail. Elle contribue, dès le plus jeune âge, à la socialisation, à l'intégration et au développement de l'autonomie des individus. C'est aussi le moyen de parvenir à un accomplissement personnel qui peut contribuer à améliorer la capacité d'insertion professionnelle des jeunes. Les jeunes sont demandeurs d'enseignement des langues étrangères, de préparation aux échanges éducatifs et aux programmes de mobilité gérés par l'Union européenne ; ils s'intéressent également à de nombreux domaines comme les technologies modernes de l'information et de la communication, - notamment l'accès à Internet - et réclament que l'accent soit davantage mis sur les sujets pratiques. L'éducation relative aux questions de santé, et en particulier à la sexualité et la fécondité, est également essentielle.

Cependant, l'élaboration de programmes scolaires qui soient équilibrés et complets sans être surchargés est un véritable défi. Ceux-ci devraient être conçus pour apporter les connaissances et compétences nécessaires et en même temps refléter la nature multiculturelle de nos sociétés. L'adoption de stratégies communes par différentes instances chargées d'éducation (écoles, centres de formation, entreprises, collectivités, aide aux jeunes) semblerait le moyen le plus approprié d'améliorer notre compréhension de ce que sont les nouvelles compétences fondamentales, et de la façon dont elles peuvent être enseignées et acquises²⁷.

La variété donne des ailes

Le Carnaval des cultures, festival de rues de 4 jours qui rassemble environ 5000 participants actifs et au moins 700 000 spectateurs, a lieu à Berlin chaque année à la Pentecôte. Le BVAA (Berliner Verband für Ausbildung und Arbeit : association berlinoise pour la formation et le travail) travaille avec un large éventail de jeunes défavorisés d'origines ethniques différentes, qu'il forme et aide à passer de l'école ou du chômage à l'emploi. Plusieurs groupes de jeunes représentant le BVAA participent au Carnaval des cultures, au cours duquel ils acquièrent toute une gamme de compétences professionnelles, culturelles, sociales et pratiques. Leur slogan est « la variété donne des ailes », et les petits groupes adoptent comme emblème différents objets volants.

<http://www.bvaa-online.de>

²⁶ L'Agenda 21 est un plan d'action en faveur du développement durable pour le monde du 21^{ème} siècle. Il a été rédigé lors du sommet de l'ONU qui s'est tenu à Rio en 1992 et a rassemblé 179 chefs d'état et de gouvernement. Le développement durable signifie satisfaire les besoins du présent sans hypothéquer la capacité des futures générations à faire de même.

²⁷ Le Conseil européen de Lisbonne de mars 2000 a appelé de ses vœux un cadre européen permettant d'offrir de nouvelles compétences via l'éducation et la formation tout au long de la vie.

- **Reconnaissance des qualifications et compétences**

La reconnaissance des qualifications et compétences à l'échelle européenne est un élément clé du développement de la mobilité²⁸. Il s'agit de trouver des moyens efficaces de reconnaître les compétences acquises via les méthodes d'éducation formelles et non formelles. Le rôle de l'apprentissage non formel et la nécessité d'une meilleure compréhension et reconnaissance des compétences ainsi acquises grâce aux structures d'aide aux jeunes devraient être mis en évidence. En outre, il importe d'améliorer la reconnaissance mutuelle et la complémentarité de l'enseignement et de la formation professionnelle dans le système éducatif.

Le carnet des activités de loisirs

Ce livret, créé en 1994 par l'Académie finlandaise des jeunes, apporte une aide aux étudiants et aux jeunes qui entrent dans la vie professionnelle. Il s'utilise comme un journal de bord dans lequel sont inscrits les projets, les responsabilités prises en charge, les cours suivis et les autres activités de loisirs. Ce livret s'adresse aux jeunes de plus de 13 ans. Il est personnel et coûte 5 euros. Les jeunes y consignent leurs mérites et diverses compétences: lorsqu'ils entament leurs études universitaires, ils peuvent obtenir des points supplémentaires et/ou remplacer une partie des études requises par les mérites enregistrés. L'expérience consignée dans le carnet des activités de loisirs peut également faciliter la recherche d'emploi. Les indications portées dans le livret doivent être commentées et confirmées par la signature d'une personne habilitée. À l'heure actuelle, environ 30% des jeunes finlandais participent à ce programme.

<http://www.nuortenakatemia.fi>

- **Le caractère complémentaire de l'apprentissage formel et non formel**

La nécessité d'une éducation et d'une formation tout au long de la vie et dans tous les domaines a montré ces dernières années que les compétences nécessaires ne pouvaient être acquises que par l'apprentissage dans des contextes à la fois formels, informels et non formels.²⁹ L'éducation non formelle reste très sous-évaluée car on ne la considère pas comme un "véritable" apprentissage.

Ce que nous apprenons dans les cadres formels (écoles, établissements d'enseignement supérieur, centres de formation, etc.) n'est qu'une facette de l'acquisition des compétences. Nous apprenons aussi dans les cadres non formels et informels (par ex. dans les clubs de jeunes, les associations sportives, au sein de la famille, dans la vie politique). Les enseignements offerts par les activités de la société civile et les environnements sociaux font partie de l'apprentissage informel et non formel, et n'interviennent pas uniquement par hasard, mais aussi intentionnellement et de façon organisée.

Les jeunes prennent part, en dehors des grands systèmes éducatifs, à toute une série d'activités qui sont autant d'occasions d'apprendre de façon non formelle. Le secteur

²⁸ En ce qui concerne l'enseignement supérieur, de nombreux progrès ont été réalisés dans ce domaine grâce à l'ECTS, le système européen de transfert d'unités de cours capitalisables, et aux NARIC, les centres nationaux d'information sur la reconnaissance académique.

²⁹ L'apprentissage formel est offert par un établissement d'enseignement ou de formation et conduit à un diplôme. Il est structuré (en termes d'objectifs éducatifs, de durée et d'encadrement). L'apprentissage non formel n'est pas le fait d'un établissement d'enseignement ou de formation et ne conduit pas nécessairement à un diplôme. Il est cependant à la fois structuré et intentionnel. L'apprentissage informel n'est pas le fait d'un établissement d'enseignement ou de formation, ne conduit pas nécessairement à un diplôme et n'est pas structuré. Il intervient parallèlement à d'autres activités d'apprentissage et peut être fortuit ou intentionnel.

de la jeunesse a, avec les années, acquis de l'expérience dans la participation non formelle à l'éducation. Au niveau européen, le programme JEUNESSE est un bon exemple de ce travail et des expériences qu'il peut offrir.

Les consultations menées auprès des jeunes ont montré que l'apprentissage non formel est souvent considéré comme le plus positif, le plus efficace et le plus attractif face à un système d'éducation formelle parfois inefficace et peu attractif. L'avantage de l'apprentissage non formel réside principalement dans sa nature volontaire et son organisation autonome, sa flexibilité, les possibilités de participation, le « droit à l'erreur », sa plus grande proximité des intérêts et aspirations des jeunes. L'intégration des jeunes défavorisés a également été considérée comme un des atouts de l'éducation non formelle.

Il devient de plus en plus important de développer des moyens efficaces et souples de reconnaître les compétences acquises en dehors des systèmes formels d'éducation et de formation. Trouver le juste équilibre avec un ensemble d'outils garantissant des solutions appropriées et satisfaisantes aux questions de la certification et de la reconnaissance, tout en élaborant des normes de qualité et des procédures d'(auto)évaluation pour l'apprentissage non formel sera une tâche délicate. Il ne faut pas que l'apprentissage non formel perde son aspect ouvert et devienne une structure formelle en cherchant à imiter le système d'éducation formelle.

Le processus de consultation a montré la méconnaissance des avantages de l'apprentissage non formel. Il est donc nécessaire de renforcer la sensibilisation de personnes et organisations clés de la société, du monde économique et politique, ainsi que celle des principaux acteurs (partenaires sociaux, ONG, experts en éducation, etc.) et des jeunes eux-mêmes, afin de promouvoir l'éducation non formelle comme faisant partie intégrante de l'apprentissage et de l'éducation.

Les structures d'aide aux jeunes pouvant contribuer à l'acquisition par les jeunes des compétences sociales, politiques et culturelles nécessaires, tout doit être fait pour les amener à participer à des activités non formelles d'apprentissage. Le programme JEUNESSE vise en partie à stimuler le développement de l'apprentissage non formel pour les jeunes. Cependant, même si 100 000 jeunes en bénéficient chaque année, il ne peut répondre à l'importante demande générée par les 75 millions de jeunes que comptent en tout les pays participant au programme. Le programme JEUNESSE a donc une fonction pilote et requiert des actions complémentaires à l'échelle nationale, régionale et locale.

2.2. Les propositions issues de la consultation

Un très grand nombre de suggestions et de propositions générales mais aussi spécifiques ont été avancées pour améliorer les conditions et les résultats du secteur de l'éducation. Les recommandations étaient axées sur les systèmes d'éducation et de formation formelle et non formelle.

Dans les écoles et les universités

Au niveau national, régional ou local

- La participation des jeunes, le respect de leur individualité, et une éducation à la citoyenneté démocratique et européenne sont des nécessités incontestables; la

nature de la relation étudiant-enseignant doit changer; il convient d'encourager une approche centrée sur celui qui apprend et un rôle flexible de l'enseignant soutenant le processus d'apprentissage;

- L'accès à l'éducation doit être garanti pour tous les jeunes; une approche personnalisée de l'apprentissage axée sur les jeunes doit inclure un service flexible d'orientation et de conseil ainsi que des systèmes d'information adéquats; respectueux de la diversité des styles de vie; les systèmes d'éducation doivent permettre de combiner diverses activités et différents rôles.
- Il faut améliorer la qualité et la pertinence des possibilités d'éducation et de formation.
- Une plus grande ouverture aux réalités d'aujourd'hui et à la société est nécessaire, ce qui implique plus de flexibilité et moins de rigidité de la part de tous les acteurs concernés.
- L'accès à Internet doit être offert dans toutes les écoles et s'accompagner d'une meilleure diffusion des informations en vue de créer des outils d'apprentissage efficaces.
- L'éducation offerte par les enseignants devrait aller au-delà des compétences conventionnelles en technologies de l'information et viser « une connaissance technologique critique ».
- Il importe de donner aux écoles les moyens d'offrir de meilleurs dispositifs d'enseignement et d'apprentissage des langues étrangères et de participer aux programmes européens d'échanges éducatifs et de mobilité.
- Il faut accroître l'aide financière aux écoles et aux universités afin qu'elles puissent être plus efficaces et investir davantage dans les ressources humaines.
- Il convient de réformer les pratiques et conditions d'enseignement (formation des formateurs, effectifs plus réduits, combinaison de la théorie et de la pratique, approche interactive).
- Il faut davantage mettre l'accent sur l'éducation et la formation à la création d'entreprise et à l'emploi indépendant, les services d'aide ciblés et la formation des (futurs) jeunes entrepreneurs. Les programmes doivent intégrer des éléments qui préparent les jeunes à la création d'entreprise et à l'emploi non salarié.

Au niveau européen

- Faciliter l'accès aux programmes européens relatifs à l'éducation et à la mobilité et renforcer les programmes d'action communautaires tels que Socrates.
- Introduire des mesures destinées à faciliter la transition entre les systèmes d'éducation et à promouvoir la libre circulation des jeunes à travers l'Europe.
- Mettre en œuvre la "Déclaration de Bologne", qui vise à améliorer la transparence des systèmes d'éducation en Europe et la reconnaissance mutuelle des diplômes,

ainsi qu'à encourager le système de transfert d'unités de crédits de cours (ECTS) de la Communauté européenne.

- Expliquer plus clairement aux étudiants le fonctionnement du système européen de transfert d'unités de crédits de cours (ECTS).
- Contribuer à accroître la qualité et l'efficacité de l'enseignement par des échanges de bonnes pratiques et au moyen d'objectifs communs.
- L'évaluation des compétences ne devrait pas se limiter à des domaines propres au marché du travail (comme l'informatique, les mathématiques) mais s'orienter vers des aspects tels que la socialisation, l'intégration et le développement de l'autonomie.

Dans d'autres environnements éducatifs (non scolaires)

À tous les niveaux

- Les spécificités de l'apprentissage non formel dans le domaine de la jeunesse, ses objectifs et ses missions devraient être examinés de plus près, et la pertinence de l'éducation non formelle et la complémentarité de l'apprentissage formel et non formel devraient être davantage mis en évidence; un dialogue entre les acteurs concernés, les partenaires sociaux, les chercheurs et les politiques sera nécessaire pour améliorer la reconnaissance de l'apprentissage non formel.
- Il conviendrait d'améliorer les outils de suivi et d'évaluation en vue de garantir des niveaux de qualité.
- Une formation pluridisciplinaire devrait être offerte, en tant qu'outil essentiel permettant de garantir un apprentissage non formel de grande qualité. Il serait souhaitable que des programmes de formation destinés aux professionnels incluent une dimension européenne.

Au niveau national, régional ou local

- Il faut accroître l'importance de l'apprentissage non formel en apportant un soutien à ses acteurs et en leur donnant une place dans le système d'éducation; l'aide financière aux initiatives en faveur de la jeunesse, aux organisations consacrées aux jeunes et à d'autres formes d'apprentissage non formel devrait être renforcée.
- Davantage de projets conjoints devraient être mis sur pied avec des écoles, des instituts de formation, des entreprises et des acteurs de l'apprentissage non formel, en jetant des ponts entre systèmes non formel et formel.
- Les organisations de jeunesse devraient s'attacher à faire connaître le large éventail des possibilités d'apprentissage non formel: la documentation et la présentation publique des résultats des projets d'apprentissage non formel devraient faire partie intégrante de leurs activités.

Au niveau européen

- Il conviendrait de poursuivre le développement des normes de qualité du programme JEUNESSE en coopération avec le Conseil de l'Europe. En outre, un inventaire des bonnes pratiques devrait être effectué et diffusé; l'accès des jeunes défavorisés à l'éducation non formelle dans le cadre du programme JEUNESSE et d'autres projets devrait être encore amélioré.
- Le financement et l'élaboration de projets pilotes conjoints dans le cadre des programmes SOCRATES, LEONARDO DA VINCI et JEUNESSE devraient contribuer au renforcement des liens entre les systèmes non formel et formel.
- La validation et la certification de la participation à tous les projets du programme JEUNESSE devraient être poursuivies. Ceci peut être considéré comme un premier pas qui devra être suivi d'autres dans diverses structures de l'éducation non formelle à tous les niveaux.
- Il conviendrait d'offrir davantage de formations pour les « multiplicateurs » et les animateurs de l'apprentissage non formel

3. L'EMPLOI, UN MOYEN DE MIEUX INTEGRER LES JEUNES

3.1. Analyse des résultats

L'emploi est un élément essentiel lorsqu'il s'agit de permettre aux jeunes de trouver leur place dans la société, d'atteindre l'indépendance financière et de réaliser leurs aspirations personnelles. Une société qui n'est pas capable d'offrir aux jeunes des possibilités concrètes sur le marché du travail risque d'entrer dans la spirale du chômage, de la marginalisation et de la rupture sociale. Donner aux jeunes un accès au marché du travail contribue à la stabilité sociale, considérée comme la base de la croissance et du bien-être. Le chômage est même parfois considéré comme une violation des droits fondamentaux des jeunes.

L'accès à l'éducation et à la formation professionnelle, ainsi qu'à l'information et à l'orientation, constitue la condition préalable essentielle, non seulement pour trouver un travail et éviter ainsi le chômage, mais aussi pour trouver un emploi satisfaisant et de qualité. Mais cela ne suffit pas: il convient de prendre en compte des solutions concernant d'autres domaines tels que la santé, la famille, les droits sociaux, la discrimination, etc. Ils jouent un rôle tout aussi important en termes d'intégration sociale des jeunes.

Avec l'introduction dans les traités des nouveaux titres sur l'emploi et les affaires sociales, l'Union européenne a acquis le droit de développer des stratégies et des programmes dans ces domaines (comme la stratégie européenne pour l'emploi, la stratégie de Lisbonne sur la modernisation du modèle social européen, l'agenda social, le programme de lutte contre toutes les formes de discrimination, et le programme sur l'insertion sociale).³⁰ Chaque fois que cela sera possible et opportun, il y sera fait référence pour compléter les opinions exprimées par les différents

³⁰ Un panorama des activités de l'UE dans le domaine de l'emploi et des affaires sociales est présenté en annexe 2.

acteurs au cours du processus de consultation. Cela permettra de repérer les domaines dans lesquels l'action de l'UE et des États membres doit être approfondie et améliorée.

- ***L'emploi, condition préalable à l'intégration sociale***

Les jeunes sont très préoccupés par les possibilités qui s'offrent à eux sur le marché du travail. Ils sont conscients du fait que la meilleure façon d'être intégré dans la société est de trouver un emploi. Ils souhaiteraient se sentir orientés, guidés afin de trouver leur place dans le monde du travail à long terme. Avoir un emploi signifie être considéré comme adulte, se respecter soi-même, avoir de l'argent, être indépendant, et permet d'élargir le cercle de ses contacts sociaux. Les jeunes qui sont coupés du monde du travail perdent une chance essentielle de voir s'ouvrir de nouvelles perspectives et de s'intégrer dans une société plus large³¹.

Les jeunes ont la volonté de travailler, mais il devient de plus en plus difficile de trouver un emploi de qualité. Ils savent que leur capacité d'insertion professionnelle³², et donc leurs chances sur le marché du travail, augmentent avec le niveau d'éducation et de compétences et lorsqu'ils ont passé un certain temps dans une école ou une université étrangère. Cela les soumet à une pression croissante, et le niveau des attentes est plus élevé que jamais en termes de mobilité, de flexibilité, de compétences et d'aptitudes. Les jeunes consacrant plus de temps à leur éducation et à leur formation, ils restent plus longtemps dépendants de leurs familles et des pouvoirs publics.

En ce qui concerne la transition entre l'éducation, la formation et le marché de l'emploi, la situation s'est objectivement dégradée au cours des 20 dernières années³³. Les taux de chômage des jeunes restent élevés par rapport aux taux de chômage généraux. Pour l'année 2000, le taux de chômage général dans les 15 États membres de l'UE était de 8,4%, alors que le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans était proche du double, soit 16,1%³⁴. Les formes précaires d'emploi sont devenues plus répandues. Les salaires ont diminué par rapport à ceux des travailleurs adultes. Il faut désormais beaucoup plus de temps aux jeunes pour parvenir à une situation stable sur le marché du travail. Même un bon diplôme ne leur garantit pas automatiquement un travail, la concurrence à l'emploi étant toujours plus acharnée. Le succès sur le marché du travail dépend en grande partie de la situation individuelle et de l'expérience des jeunes.

Les déceptions et les problèmes financiers à répétition, souvent couplés à des problèmes personnels, peuvent conduire au blocage psychologique et à un glissement

³¹ Dans le cadre de la période de financement 2000-2006, le Fonds social européen aide à développer et promouvoir des politiques actives relatives au marché du travail en vue de combattre et prévenir le chômage.

³² L'amélioration de la capacité d'insertion professionnelle est l'un des quatre piliers des lignes directrices pour l'emploi qui ont été adressées aux États membres (JO L 22 du 24.1.2001)

³³ Voir la contribution du Prof. Lynne Chisholm, Université de Newcastle, département de l'éducation, à l'audition publique sur la jeunesse, Parlement européen, 24.04.2001 (http://www.europarl.eu.int/hearings/20010424/cult/minutes_fr.pdf)

³⁴ Il existe cependant de grands écarts entre les États membres: le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans dans l'UE variait en l'an 2000 de 5,1% aux Pays-Bas à 31,5% en Italie; voir communiqué de presse Eurostat n° 77/2001, 19.07.2001

vers la marge de la société. Toute politique visant à éradiquer la pauvreté et l'exclusion sociale doit adopter une approche préventive axée sur les jeunes.

Il devient de plus en plus difficile de classer les jeunes dans une catégorie sociale spécifique. Les expériences sociales divergentes et les inégalités sont en effet en augmentation³⁵. Le sentiment d'une injustice entre les générations se répand parmi les jeunes qui sont de plus en plus conscients des implications de l'évolution démographique sur les systèmes sociaux et les systèmes de santé et de pension³⁶. Les systèmes de pension en particulier dépendront de la volonté et de la capacité des jeunes à contribuer à leur financement. Cela ne sera possible que s'ils ont accès à l'emploi. Ainsi, la solidarité entre les générations – et donc la volonté des jeunes de contribuer à l'intégration sociale et au bien-être de leurs parents et grands-parents – est, de plus en plus, mise à rude épreuve.

Les jeunes soutiennent que le passage de l'école au travail devrait être plus facile. Le système public de marché du travail joue un rôle important à cet égard et doit être amélioré. Les jeunes déplorent également le manque de partenariats stratégiques publics ou privés destinés à améliorer l'intégration sociale, notamment pour ceux qui ont des difficultés ou souffrent de discrimination sur le marché du travail.

Il faut veiller à ne pas créer de nouvelles formes d'exclusion sociale dans le sillage de l'innovation et des mutations technologiques. Ils sont nombreux à quitter le système scolaire précocement, c'est-à-dire, au mieux, au terme du premier cycle de l'enseignement secondaire. Cela peut conduire à reproduire, de génération en génération, la spirale de la pauvreté infantile, du faible niveau d'études et de la pauvreté à l'âge adulte. Il existe également un lien entre la pauvreté et le risque d'une rupture technologique: dans les catégories sociales à revenus élevés, l'utilisation d'Internet, par exemple, est trois fois plus fréquente que dans les catégories à bas salaires. Ainsi, les catégories à faibles revenus ont moins accès à la technologie et, en conséquence, sont confrontées à un risque plus important d'exclusion du marché de l'emploi et de l'évolution générale, sociale et culturelle.

“La mobilité sociale”, une condition nécessaire pour la formation formelle et l'emploi

Le « Centre International du Mouvement Jeunesse Quart-Monde » installé à Champeaux, France, offre à des jeunes parmi les plus exclus et défavorisés d'Europe une expérience de « mobilité sociale ». C'est, pour eux, une chance de reprendre confiance et de retrouver une dignité et, peut être, un préalable essentiel pour une formation plus formelle et un emploi.

<http://ww2.jqm.cie.fr/FWYM.htm>

Création d'emploi pour les jeunes au niveau local

Dans le cadre d'un projet géré par le MJRC (membre espagnol du Mouvement International de la Jeunesse Agricole et Rurale Catholique), divers services sont offerts à la communauté locale, comme un service de laverie pour un établissement pour personnes âgées, un élevage de volailles biologiques, la fabrication d'aliments biologiques (confiture, etc.) et des activités de tourisme rural. Ces services offrent des possibilités d'emploi, notamment pour des jeunes, des femmes, des migrants et des personnes handicapées.

<http://www.mijarc.org/europe/index.htm>

³⁵ cf. rapport présenté par les chercheurs lors de la réunion de Umeå (<http://www.europa.eu.int/comm/education/youth/ywp/umea.html>)

³⁶ La sensibilisation à ces questions est croissante au niveau européen; voir par exemple la communication de la Commission sur L'évolution à venir de la protection sociale dans une perspective à long terme: des pensions sûres et viables, COM(2000)622 du 11.10.2000

- ***L'esprit d'entreprise contribue à renforcer l'indépendance***

Répandre l'esprit d'entreprise parmi les jeunes dans la vie de tous les jours (école, travail, domicile, etc.) peut aider ceux-ci à surmonter des obstacles et à développer leur confiance en soi; cela pourra également permettre de créer davantage d'emplois de meilleure qualité. Dans de nombreux États membres de l'UE, on observe une tendance des jeunes à opter pour l'emploi non salarié ou la création de petites entreprises. Les jeunes reprennent l'affaire familiale ou créent la leur. Monter une entreprise est pour les jeunes un moyen d'acquérir autonomie et flexibilité, de lancer leur propre carrière, de remettre en question les comportements traditionnels du monde de l'entreprise (par ex. grâce à un nouveau style de gestion, des entreprises moins axées sur le profit, etc.), d'appliquer des modes de raisonnement et d'action innovants, et de contribuer ainsi à l'évolution sociale et économique de l'ensemble de la société. Il convient de promouvoir cette évolution en apportant le soutien nécessaire aux jeunes entrepreneurs et aux entrepreneurs potentiels et en encourageant le développement de l'esprit d'entreprise parmi les jeunes, en particulier grâce à l'éducation et la formation.

Comment les jeunes apprennent à lancer une entreprise

L'organisation suédoise à but non lucratif « Communicare » encourage l'esprit d'entreprise chez les jeunes afin d'en faire des créateurs d'emplois au lieu de « preneurs d'emplois ». Les jeunes de 18 à 25 ans apprennent à lancer, gérer et liquider une entreprise grâce à une combinaison de théorie et de pratique.

<http://www.communicare.nu/>

- ***Il faut améliorer l'information, l'éducation et la formation***

Les jeunes critiquent en particulier le manque d'information sur les questions relatives au marché du travail. Ils sont également conscients du fait que l'accès au marché du travail est largement – mais pas totalement – déterminé par le niveau d'éducation et de formation professionnelle. Une fois qu'ils ont décroché un emploi, les jeunes doivent continuellement améliorer leurs qualifications et leurs compétences afin de s'adapter à l'évolution des modèles de la vie professionnelle.

Les jeunes ne croient pas que les systèmes d'éducation formelle les préparent aux défis du marché du travail. Ils perçoivent le fossé qui sépare le monde du travail (privé) et le secteur (public) de l'éducation et de la formation. Jeter des ponts entre ces secteurs aiderait à résoudre les difficultés que posent la durée et le coût des études. Les jeunes sont intéressés par les informations que peuvent leur fournir les organisations économiques et sociales (syndicats, organisations d'employeurs, etc.), mais ils pensent qu'elles ont bien souvent peu à leur offrir et que leurs renseignements ne sont pas à la hauteur de leurs besoins et de leurs attentes. Ils souhaiteraient voir les syndicats et les organisations d'employeurs devenir plus attractifs pour les jeunes.

Les organisations non gouvernementales sont d'avis qu'il faut améliorer les campagnes d'information et de sensibilisation à l'intention des jeunes dans les domaines de la formation, de l'orientation professionnelle et des droits sociaux, afin de mieux les préparer au marché du travail. Les informations sur des aspects indirectement liés à la situation des jeunes sur le marché du travail – par exemple sur les droits des jeunes travailleurs en cas de maladie ou de grossesse – doivent également devenir plus accessibles.

Formation continue sans perte financière

Au Luxembourg le "congé-éducation" permet aux travailleurs de moins de 30 ans de quitter pour une période donnée leur emploi afin de compléter leur formation. Ceci n'entraîne aucune perte ni pour l'employé ni pour son employeur, puisque l'État reverse à ce dernier une indemnité correspondante au salaire de la personne concernée.

http://www.snj.lu/s_conge_education.asp

• **Les jeunes ont besoin d'une protection sociale spécifique**

Les jeunes sont convaincus que davantage doit être fait dans le domaine de la législation sociale au niveau européen³⁷. L'accès au marché du travail est devenu plus difficile et les exigences en termes de connaissances, d'expérience professionnelle, de mobilité géographique et de flexibilité personnelle ont considérablement augmenté. Cependant, les droits sociaux – notamment la législation ayant trait aux besoins spécifiques des jeunes – ne sont pas restés en phase avec la pression croissante émanant du marché du travail. Des discriminations perdurent vis-à-vis des minorités ethniques, des femmes, des jeunes handicapés, etc.³⁸ Les jeunes sont donc favorables à une « Europe plus sociale ».

De l'avis des jeunes, le principal objectif des gouvernements et de la Commission européenne doit être de parvenir au plein emploi dans l'UE³⁹. Ils proposent des solutions pour atteindre ce but: la réduction du temps de travail, ou l'utilisation de la réduction du temps de travail comme moyen d'aider certaines personnes à s'insérer dans le marché du travail, un revenu minimum et un soutien financier pour achever ses études, des programmes d'emplois publics améliorés et élargis, etc. La nécessité d'un statut européen pour les stagiaires se fait également sentir.

Les organisations non-gouvernementales s'inquiètent de la tendance qui voit glisser l'emploi des jeunes vers des emplois essentiellement précaires et dénués de protection, comme les emplois d'étudiants, les emplois saisonniers, les formations, les contrats de courte durée ou à durée déterminée. Les jeunes sont assez souvent exploités, perçoivent une faible rémunération et sont victimes d'accidents du travail. Dans toute l'Europe, ils sont sur-représentés dans des branches spécifiques (comme la restauration rapide, les services de messageries, les prestataires de services, etc.)

³⁷ Dans son Agenda pour la politique sociale (COM (2000) 379 du 28.6.2000), la Commission a présenté un large éventail de mesures, comme réaliser le potentiel de plein emploi de l'Europe en créant des emplois meilleurs et plus nombreux, agir en vue de la modernisation et de l'amélioration de la protection sociale, la promotion de l'inclusion sociale, le renforcement de l'égalité entre les femmes et les hommes, la consolidation des droits fondamentaux et la lutte contre la discrimination, ainsi que des mesures consacrées à la préparation de l'élargissement et à la promotion de la coopération internationale et visant à faire du dialogue social un élément de contribution au relèvement des différents défis.

³⁸ En juin 2000, le Conseil a adopté, sur la base de l'article 13 du Traité CE, une directive relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique. En novembre 2000, le Conseil a mis en place, sur la base du même article, un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail (JO L 303 du 2.12.2000) et établi un programme d'action communautaire de lutte contre la discrimination (2001-2006) (JO L 303 du 2.12.2000). Le programme d'action soutient des activités de lutte contre la discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

³⁹ Dans la stratégie adoptée par le Conseil européen de Lisbonne, il est explicitement indiqué que celle-ci doit « permettre à l'Union de rétablir les conditions propices au plein emploi ». L'objectif du plein emploi est répété dans les lignes directrices pour l'emploi de 2001, dans lesquelles la Commission a suggéré des mesures devant permettre d'atteindre ce but.

ou dans de nouveaux types d'emplois (télétravail, travail à domicile). C'est dans ces secteurs que le traditionnel dialogue social entre partenaires sociaux est moins développé et que, par conséquent, les conditions de travail sont moins réglementées par contrat.

Soyez conscients de vos droits

La "Know your rights line" est une ligne téléphonique du congrès des syndicats britanniques (Trade Union Congress, TUC) spécialement mise en place pour que les jeunes travailleurs aient accès aux informations relatives à leurs droits dans le travail. Le TUC mène aussi des campagnes destinées à promouvoir les droits dans le travail auprès des jeunes travailleurs.

http://www.tuc.org.uk/tuc/rights_main.cfm

Bien souvent, les jeunes ne gagnent pas suffisamment pour être financièrement autonomes: ils doivent vivre chez leurs parents jusqu'à la trentaine environ et dépendent de leur soutien⁴⁰. Par ailleurs, ils subissent très souvent stress et tension au travail. C'est particulièrement le cas des jeunes couples avec enfants et des familles monoparentales. En pratique, les jeunes ne connaissent pas leurs droits et ne participent pas réellement aux conventions collectives. Le cadre réglementaire doit donc être amélioré pour prendre en considération les besoins spécifiques des jeunes.

Une protection est particulièrement nécessaire pour ceux qui sont en marge du marché du travail. Sans cette protection, notamment pour les plus défavorisés, ils ne peuvent vivre leur jeunesse comme une période de transition entre l'enfance et l'âge adulte et comme une phase d'expérimentation sociale permettant de développer sa créativité, sa personnalité, ses opinions, le sens de ses responsabilités, etc.

3.2. Les propositions issues de la consultation

Emploi

Améliorer et renforcer les mesures au niveau national, régional ou local dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi

- Améliorer l'information et le conseil sur le marché du travail à l'attention des jeunes:
 - Développer des services d'information et de conseil axés sur les besoins des jeunes.
 - Impliquer les décideurs et employeurs présents au niveau local dans les services d'information et de conseil destinés aux jeunes.

⁴⁰

Illustration significative : 20% des jeunes qui ont un emploi disent recevoir la plus grande partie de leurs ressources financières de leurs parents. Lorsqu'on demande aux jeunes pourquoi ils restent plus longtemps qu'auparavant chez leurs parents, près de 70% avancent une raison matérielle : ils n'auraient pas les moyens de s'installer. Entre 1997 et 2001, l'importance des parents comme source de revenus a augmenté, parfois de manière sensible, dans tous les pays de l'Union (sauf Irlande et Finlande). Ainsi plus d'un jeune sur 2 déclare recevoir la plus grande partie de ses ressources financières de ses parents ou de sa famille (+ 7 points par rapport à 1997). Source EB2001, Ibid.

- Développer des ressources informatives concrètes pour les jeunes sur les offres d’emploi, les conditions de travail, la protection sociale, etc. au niveau national, régional et local.
 - Diffuser ces informations là où les jeunes passent la plus grande partie de leur temps: dans les écoles, les universités, les agences pour l’emploi, les clubs, les centres pour la jeunesse, etc.
 - Mettre en place des unités spécialisées dans l’information des jeunes au sein des services d’information existants, ainsi que des systèmes d’orientation axés sur les spécificités locales et des plans d’action individuels.
 - Inciter les syndicats à devenir plus attractifs aux yeux des jeunes.
 - Encourager les employeurs à contribuer à l’élaboration de plans de carrière.
- Élargir la formation professionnelle et en améliorer la qualité:
 - Étendre l’apprentissage et les programmes de stages.
 - Transmettre un large éventail de compétences dans le cadre de la formation professionnelle.
 - Améliorer la formation en langues et en technologies de l’information.
 - Superviser les établissements de formation et évaluer les programmes qui y sont proposés aux jeunes.
- Faciliter l’accès des jeunes à la formation professionnelle, notamment ceux qui souffrent d’un handicap ou d’exclusion sociale ou sont confrontés au risque d’exclusion sociale:
 - Offrir des formations gratuites.
 - Améliorer la formation des professionnels qui travaillent avec ces jeunes.
- Faciliter la transition entre formation et emploi:
 - Offrir des possibilités d’étudier ou de se former en situation réelle, des emplois d’étudiants, des cours du soir ou des systèmes par alternance d’enseignement et de formation professionnelle.
 - Apporter un soutien aux associations générant des emplois.
 - Mettre en place des partenariats public/privé en vue d’améliorer l’intégration des jeunes dans le marché du travail.
 - Réduire l’inégalité hommes-femmes dans le choix de la profession ainsi que les écarts de revenus entre différents types d’emploi.

- Permettre aux jeunes, pendant la période de transition de l'école au travail, de s'accommoder du « double statut » de stagiaire/étudiant/élève et travailleur/salarié.
- Introduire un système de bourse de fin d'études.
- Améliorer la qualité des emplois offerts aux jeunes.
- Faciliter l'accès des jeunes à la création d'entreprise:
 - Réduire/supprimer tout obstacle lié aux charges administratives ou fiscales, toute règle fiscale ou financière, disposition d'ordre économique ou social susceptible d'entraver l'emploi non salarié et la création de petites entreprises par des jeunes. Faciliter l'accès des jeunes aux ressources financières et services de conseil.
 - Apporter un soutien financier et logistique aux jeunes entrepreneurs.
 - Alléger les charges de sécurité sociale pour les jeunes exerçant une activité non salariée.

Au niveau européen

- Parvenir au plein emploi des jeunes doit rester un objectif essentiel pour les États membres et la Commission européenne:
 - Renforcer l'aspect spécifiquement axé sur la jeunesse des politiques communautaires par une coordination renforcée entre les différents niveaux de décision ainsi qu'entre les différents domaines d'action.
 - Inviter la société civile et les groupes cibles à participer régulièrement à des consultations sur la stratégie européenne pour l'emploi.
 - Soutenir des projets innovants visant à réintégrer de jeunes chômeurs.
 - Fournir des informations sur les possibilités d'emploi ou de formation et sur les métiers et professions reconnus à travers l'Europe.
 - Améliorer le statut européen des jeunes stagiaires.
 - Mettre au point un site Internet d'information spécifiquement consacré aux besoins des jeunes.
- Améliorer les systèmes de transfert et de reconnaissance des qualifications et compétences professionnelles entre les États membres:
 - Améliorer et intégrer les systèmes de reconnaissance (par ex. ECTS, NARIC, Europass)⁴¹.

⁴¹ ECTS: système européen de transfert d'unités de cours capitalisables, NARIC: centres nationaux d'information sur la reconnaissance académique, Europass: passeport indiquant les connaissances et l'expérience acquises dans des contextes formels et non formels.

- Reconnaître et valoriser les qualifications et compétences acquises dans un autre État membre de l’UE ou dans le cadre du service volontaire ou de programmes de formation non formelle.

Inclusion sociale

Améliorer et renforcer les mesures au niveau national, régional ou local dans le cadre de la stratégie d’inclusion sociale européenne

- Donner aux jeunes l’accès aux ressources, aux droits et aux services:
 - logement décent et sain;
 - soins de santé appropriés;
 - autres services publics et privés, par ex. dans le domaine de la justice, de la culture, du sport et des loisirs;
 - accès à ces nouvelles ressources, ces nouveaux droits et services axés sur les besoins particuliers des jeunes en difficulté sociale et économique;
 - possibilités de “seconde chance” pour les jeunes qui ont abandonné des programmes adaptés à leurs besoins (réhabilitation, formation professionnelle, etc.).
- Mettre au point des approches préventives pour traiter les causes de l’exclusion des jeunes à un stade très précoce:
 - Mettre l’accent sur les besoins individuels grâce à une approche davantage centrée sur les individus.
 - Porter une attention particulière aux besoins des jeunes au niveau local et régional en termes de centres de santé, d’orientation et de conseil, d’activités culturelles, de sports, de garderies, de logement, de transports, etc., notamment pour ceux qui souffrent d’exclusion sociale ou en sont menacés (comme les jeunes parents célibataires).
 - Favoriser l’intégration sociale des minorités ethniques.
 - Améliorer la résolution des conflits avec l’aide des travailleurs sociaux.
 - Vérifier la mise en œuvre systématique des mesures portant sur les conditions de travail, les droits sociaux et la protection sociale.
- Réformer les systèmes de sécurité sociale et la législation sociale:
 - Garantir la solidarité entre les générations dans les systèmes de pensions.
 - Éliminer la discrimination des systèmes de protection sociale (par ex. vis-à-vis des femmes, des jeunes handicapés, des minorités ethniques).
 - Prendre en compte dans la législation sociale les besoins des jeunes, et en particulier des jeunes défavorisés, dans des domaines tels que les contrats

de travail précaires, la flexibilité du temps de travail, l'égalité de rémunération, les accidents du travail, l'accès aux modes de garde pour les jeunes familles.

- Fournir aux jeunes des informations sur leurs droits et leur protection sociale.

Au niveau européen

- Donner la priorité, dans les mesures d'intégration sociale, aux besoins des jeunes les plus vulnérables⁴²;
- Intensifier le travail en faveur de l'intégration sociale des jeunes, avec l'aide des programmes européens⁴³;
- Contribuer à l'intégration sociale des jeunes en recourant à une approche fondée sur des parcours et des tremplins dans les programmes et politiques de l'emploi à l'échelle européenne.

4. TIRER LE MEILLEUR DE SA JEUNESSE

4.1. Analyse des résultats

Au cours de la consultation, il est apparu évident qu'un large éventail de questions complexes affectaient le bien-être et l'autonomie des jeunes. L'environnement, l'immigration, les médias, les systèmes juridiques, la santé, la toxicomanie, la sexualité, le sport, la sécurité individuelle, etc. sont autant de thèmes qui, d'une manière ou d'une autre, se rapportent à des aspects qui affectent la vie des jeunes et ont une influence sur leur engagement dans la vie publique, leur éducation ou leur recherche d'emploi. La santé des jeunes, par exemple, – ou les thèmes qui y sont liés, comme la drogue, la sexualité, la sécurité individuelle, l'alimentation, etc. – est déterminante dans leur volonté et leur aptitude à fréquenter l'école ou suivre une formation professionnelle. En outre, la façon dont le « monde des adultes » traite ces questions a une incidence sur la perception qu'ont les jeunes de la société et des chances qu'elle leur offre. Une société qui, aux yeux des jeunes, n'est pas capable de traiter, par exemple, les problèmes d'environnement, ou dans laquelle les solutions environnementales restent pure rhétorique, n'encourage pas la citoyenneté active.

⁴² En juin 2000, la Commission a présenté au Conseil et au Parlement une proposition de programme pluriannuel pour encourager la coopération entre les États membres dans le domaine de l'insertion sociale (COM (2000) 368 du 16.6.2000). Ce programme vise à développer une approche intégrée de lutte contre l'exclusion sociale, reliant différentes politiques consacrées à l'emploi, la protection sociale, l'éducation et la formation, la santé et le logement. Aucun groupe cible spécifique n'est mentionné dans le programme. La décision finale concernant le programme dépendra de l'issue de la procédure de codécision entre le Conseil et le Parlement européen.

⁴³ De nombreux programmes européens et lignes de financement, comme JEUNESSE, LEONARDO, SOCRATES, la lutte contre la discrimination, etc., sont centrés sur les jeunes issus de milieux défavorisés. Le Fonds social européen soutient à l'échelle nationale des initiatives destinées à "soutenir l'intégration professionnelle des jeunes."

- ***Le bien-être se fonde sur la justice et l'absence de discrimination***

Les jeunes ont une notion très ouverte du bien-être. Ils pensent que leur évolution personnelle et leur autonomie dépendent d'un environnement social propice dépourvu de discrimination, équitable et qui préserve la diversité. Un rapport direct est fait entre, d'une part, le bien-être des jeunes dans leur individualité, et, d'autre part, le combat de la société contre toute forme d'injustice entre les générations et toute forme d'exclusion et de discrimination injustifiées d'un groupe social, et le combat pour davantage de justice et une répartition équitable des moyens et des possibilités à l'échelle mondiale.

Les systèmes de protection sociale et les services de santé devraient en principe être accessibles à tous de façon égale et sans discrimination. Cela signifie que la situation spécifique des personnes défavorisées doit être pleinement prise en compte. Les jeunes atteints de handicaps physiques et mentaux souffrent encore de situations sociales et économiques précaires. Ceux qui se déplacent en fauteuil roulant ont des difficultés à accéder à des événements culturels. D'autres jeunes handicapés n'ont pas accès à Internet; ils souffrent d'une infrastructure insuffisante pour l'exercice physique et le sport, et, bien souvent, l'acceptation sociale et le soutien aux groupes de « self-advocacy » qui mettent en oeuvre une prise en charge autonome sont limités.

“L'euro, tout simplement”

Ce projet a pour but d'évaluer la situation actuelle et la formation à l'utilisation de l'euro des personnes atteintes de handicaps intellectuels dans les 15 États membres de l'Union européenne et de promouvoir l'information sur l'euro à l'intention de ces personnes, de leurs familles et des professionnels de ce secteur.

Le projet a donné naissance à un guide, un site Internet facile à lire (qui recourt à l'utilisation de symboles), ainsi qu'à une vidéo éducative sur l'euro.

<http://www.fvo.nl/html/euro/irish/project.htm>

On constate actuellement en Europe – ce que confirment la consultation en général et les chercheurs en particulier – l'émergence de nouvelles inégalités sociales et de nouveaux fossés culturels entre différentes catégories de jeunes. La réalité d'aujourd'hui se caractérise, d'une part, par une uniformité croissante des styles de vie des jeunes (musique, vêtements, etc.) et, d'autre part, par une polarisation croissante des possibilités, qui vient s'ajouter aux tensions qui existent déjà entre générations, sexes, groupes ethniques et régions à prospérité économique différente. Dans les sociétés européennes les plus pauvres notamment, les processus de modernisation sont sélectifs et ne profitent souvent qu'à une petite partie des jeunes.

- ***L'autonomie requiert des revenus, une protection sociale et un logement***

Les jeunes considèrent le manque de ressources financières comme le principal obstacle à l'intégration sociale, au bien-être et à l'autonomie, et plaident en faveur d'une réforme globale des systèmes publics d'aide et de sécurité sociale qui garantisse à tous les jeunes, quel que soit leur statut social ou leur situation sur le marché du travail (y compris ceux qui ne fréquentent pas l'école ou sont au chômage), une protection adéquate et égale. Ces services doivent être facilement accessibles, même dans les zones faiblement peuplées. Il conviendrait que les jeunes soient mieux informés, et informés plus tôt, de leur situation au regard de la protection sociale.

Les logements abordables qui permettraient aux jeunes de quitter le domicile familial et de vivre de façon indépendante ou de fonder leur propre foyer font cruellement défaut. Ce besoin a été mis en évidence et doit être traité si l'on veut combler les différences qui existent en matière de couverture sociale des jeunes, et notamment les problèmes de ceux qui n'ont aucun statut social. Des allocations et/ou un revenu minimum indépendants du statut social et de la situation au regard de l'emploi sont considérés par les jeunes comme des étapes importantes pour leur permettre d'acquérir progressivement leur indépendance.

“L'Étage” – aide aux jeunes en difficultés

L'objectif premier de “L'Étage” est de s'occuper de jeunes en grande difficulté, de leur permettre de se développer et de respecter leur dignité. Les jeunes peuvent y recevoir deux repas par jour pour une somme symbolique. Le centre les aide à trouver un logement ou un abri, et peut aussi servir de domiciliation pour les documents officiels (comme les CV) et pour l'obtention des prestations d'assurance maladie.

Association Espérance, 19, quai des Bateliers, F - 67000 STRASBOURG, tél. ++33 388 3570768

• ***L'amélioration de la santé mentale et physique et la prévention des drogues***

La principale conclusion des consultations est qu'il existe une forte demande d'information et d'éducation pour tous relatives à la prévention dans le domaine de la santé, dans le cadre du programme scolaire et dans le contexte de l'aide aux jeunes. Les structures d'aide ont un rôle important à jouer dans le soutien au développement personnel des jeunes. Les programmes d'éducation par des pairs et la participation active de jeunes à d'autres programmes sont également des outils précieux. Le travail de prévention devrait s'attacher à promouvoir une meilleure prise de conscience par les jeunes de leurs responsabilités vis-à-vis de leur propre corps, par exemple en ce qui concerne les habitudes alimentaires.

“MAHIS – La chance est en vous”

Mahis est un programme finlandais de coopération qui aide les jeunes à gérer leur propre vie et leur apporte le soutien d'adultes et une socialisation positive par un groupe de pairs. Le but est d'accroître la confiance en soi et la confiance dans l'avenir. Mahis offre des solutions de substitution aux drogues et des modèles de comportement pour faire face à la pression sociale.

<http://www.nuortenakatemia.fi/>

Les jeunes tiennent à être mieux informés sur toutes les questions liées à la santé, à l'évolution individuelle, aux problèmes de consommation et d'environnement. Ces informations devraient être fournies par les écoles⁴⁴, les structures d'aide aux jeunes, les services de conseil et les médias. L'accès aux services de santé devrait être libre et se faire sans discrimination. La création de structures de soins de santé consacrées aux jeunes est considérée comme un préalable nécessaire.

Les politiques de santé publique devraient davantage mettre l'accent sur les problèmes de santé touchant particulièrement les jeunes. Davantage d'études scientifiques, de statistiques et de reportages des médias sur la situation des jeunes en matière de santé sont nécessaires si l'on veut effectuer de réels progrès.

⁴⁴

Dans le domaine de la promotion de la santé pour les jeunes, la Commission européenne, l'Organisation mondiale de la Santé et le Conseil de l'Europe, collaborent dans le cadre du « European Network of Health Promoting Schools » (ENHPS). Ce réseau est un exemple concret d'une activité de promotion de la santé qui a été menée avec succès grâce aux efforts conjoints déployés par ces trois organisations dans la poursuite de leurs objectifs de promotion de la santé scolaire.

La consommation de tabac et d'alcool, ainsi que l'abus de substances médicamenteuses licites sont considérés comme des problèmes essentiels. Les quantités de nicotine, d'alcool, de sucres et de graisses consommées par les jeunes sont en constante augmentation. Les taux élevés de suicide des jeunes en Europe révèlent un mal-être persistant.

Selon les jeunes, la toxicomanie devrait être reconnue comme une maladie et non un délit, et être traitée en conséquence. Ils soulignent la nécessité de programmes de prévention plus étendus et plus efficaces, notamment grâce à des services de prévention et de conseil par des groupes de pairs et de véritables structures de traitement et de rééducation. L'information par les parents est considérée comme faisant partie intégrante de ces efforts. Cependant, les avis divergent concernant l'orientation précise à adopter en matière de politique de lutte contre la toxicomanie. Dans certains pays, une majorité de jeunes sont favorables à une attitude plus stricte par rapport aux drogues, y compris le tabac et l'alcool. Dans d'autres, les jeunes plaident pour la dépénalisation de la consommation, de la production et de la vente du cannabis et de ses dérivés pour des raisons médicales et pratiques, tout en exigeant généralement en parallèle le maintien ou le renforcement de l'interdiction des drogues dures.

En ce qui concerne la santé mentale, davantage d'efforts de prévention (notamment des services de conseil) et de structures de soins spécifiquement axés sur les jeunes, sont réclamés. Il serait également souhaitable que des statistiques plus complètes soient réalisées sur la situation des jeunes souffrant de maladies mentales.

“Penumbra” – aide aux jeunes atteints d'un handicap mental

Penumbra est une association bénévole écossaise qui intervient depuis 15 ans dans le domaine de la santé mentale. Son but est d'encourager de jeunes handicapés à développer leurs capacités et leur confiance en soi, d'aborder les sujets difficiles rencontrés dans leur vie et de les amener à reconnaître que la force vient de l'intérieur. Avec les années, des services ponctuels ainsi qu'un large éventail de groupes de soutien (troubles de l'alimentation, toxicomanie et abus d'alcool) ont été mis sur pied.
<http://www.penumbra.org.uk/youngpeople/youngpeoplecontent.html>

• ***Une plus grande ouverture sur la sexualité***

Les jeunes considèrent la sexualité comme un aspect important de leur bien-être et de leur autonomie personnelle. Ils ressentent la nécessité d'être mieux informés sur la sexualité, notamment l'éducation sexuelle, la contraception, les maladies sexuellement transmissibles, etc. Ces informations devraient être fournies à l'école et en dehors de l'école, dans les structures d'éducation non formelle telles que les organisations de jeunes, les sports et loisirs, etc.

La résolution nordique sur la santé et les droits sexuels des adolescents

La « résolution nordique » a été mise au point par les associations de planning familial de cinq pays nordiques, sur la base du programme d'action de la Conférence internationale des Nations-Unies sur la population et le développement, adoptée au Caire en 1994. C'est un outil important pour défendre l'idée que procurer aux jeunes des informations précises ne va pas les encourager à avoir des relations sexuelles, mais, s'ils en ont, à se protéger.
<http://mirror.ippf.org/cairo/issues/9906/nordic.htm>

Les jeunes plaident en faveur d'un accès égal pour tous, indépendamment de leurs origines culturelles, à l'information et au conseil, ainsi qu'à la contraception et à l'éducation sexuelle. Ils demandent également la légalisation de l'avortement. En

effet, la grossesse chez les adolescentes est désignée comme un problème spécifique qui doit être traité.

Toutes les formes d'exploitation sexuelle, comme le tourisme sexuel ou la pédophilie, sont rejetées avec force et sans équivoque. L'intolérance par rapport à certaines orientations sexuelles est largement critiquée et rejetée. Les jeunes sont favorables à davantage de mesures positives destinées à sensibiliser à la diversité sexuelle.

L'éducation sexuelle par d'autres jeunes (« éducation par des pairs ») peut contribuer à surmonter des situations familiales difficiles ou à atteindre des personnes qui éprouvent des difficultés à parler de sexualité. Des méthodes d'éducation spécifiques doivent être envisagées pour les jeunes filles issues de minorités ethniques et/ou de milieux défavorisés, puisque, pour certaines d'entre elles, la maternité reste encore le seul moyen de s'intégrer dans la société.

- ***Les questions relatives à la famille et à l'égalité hommes-femmes méritent plus d'attention***

Selon les jeunes, bien peu de progrès ont été réalisés ces dernières décennies en ce qui concerne l'égalité hommes-femmes. La nécessité d'une relation plus équitable entre les femmes et les hommes dans la société se fait sentir, de même que celle d'une sensibilisation accrue aux stéréotypes spécifiques hommes-femmes et à la définition des rôles. Les jeunes sont d'avis qu'il faut reconsidérer le partage traditionnel des tâches, notamment dans les zones où le chômage est élevé et les services publics de garde d'enfants peu nombreux.

Mobilisation des jeunes femmes pour l'égalité en Europe

En septembre 1999, le Lobby européen des femmes (LEF) a lancé un projet intitulé "Mobilising Young Women for Equality in Europe". Son but est de soutenir l'intégration des problèmes des jeunes femmes dans l'élaboration des politiques européennes et nationales en amenant davantage de jeunes femmes à participer à des actions organisées et à des prises de décision.

<http://www.womenlobby.org>

La conciliation vie de famille et vie au travail est considérée comme étant l'un des principaux défis de l'avenir – par exemple l'introduction du congé parental et l'amélioration des services de garde d'enfants. Dans ce contexte, il convient de prêter attention aux besoins spécifiques des jeunes filles et des jeunes femmes, notamment en ce qui concerne leur santé et leur sécurité. La violence à l'encontre des femmes reste fréquente, il faut donc agir. Dans certaines situations tendues, les jeunes femmes sont plus susceptibles que les garçons ou les jeunes hommes de souffrir de maladies spécifiques telles que la boulimie ou l'anorexie. De nombreux jeunes demandent un soutien matériel et moral plus fort des familles, y compris pour les couples non mariés avec enfants.

- ***Exprimer sa propre culture***

Les jeunes soulignent le rôle important que jouent toutes les formes d'activités culturelles dans leur bien-être et leur développement personnel. Ils suggèrent que des changements soient apportés aux programmes scolaires, à l'éducation non formelle et à la politique culturelle des autorités publiques. Ils considèrent l'éducation culturelle pendant la jeunesse comme un moyen puissant de développer le type de compétences sociales qui sont nécessaires pour que progresse la société de la connaissance.

Club 15-29 – activités artistiques pour jeunes défavorisés

En Grèce, le "Club 15-29" s'adresse à des jeunes, garçons et filles qui ne font partie d'aucun type d'organisation. Ce "Club" couvre toutes sortes de programmes de loisirs. L'un des objectifs est de toucher des jeunes de régions reculées ou des personnes atteintes d'un handicap afin d'éliminer les inégalités culturelles et éducatives et de mener des projets qui font participer des jeunes sourds et aveugles à des activités artistiques comme le théâtre.

Cependant, les jeunes considèrent qu'une surcharge d'informations et le caractère commercial de celles-ci peuvent mettre en danger leur identité culturelle. Ils se voient comme étant la cible de puissances commerciales qui tentent d'influencer leurs comportements de consommateurs. Cela peut conduire à des situations dans lesquelles les jeunes sont prématurément tentés d'aller gagner leur vie pour rester en phase avec les modèles stéréotypés du marché.

En même temps que les frontières entre cultures des jeunes et cultures des adultes deviennent plus floues, de nouvelles formes culturelles, mouvantes et parfois composites, émergent. Dans ces nouveaux modèles culturels, il semblerait que le critère de l'âge tende à s'estomper. Permettre aux jeunes de façonner et d'exprimer leurs propres cultures reste une tâche importante.

• ***Les jeunes veulent vivre dans une plus grande sécurité et en savoir plus sur l'environnement***

Les jeunes considèrent la sécurité dans les zones urbaines et la prévention des accidents de la route comme des sujets importants, de même que le problème particulier de la sécurité au travail. Des normes de sécurité plus élevées et de meilleurs mécanismes de régulation sont donc requis.

Les questions environnementales suscitent un grand intérêt chez les jeunes et ont une incidence majeure sur leurs conditions de vie et leur bien-être. Nombre d'entre eux sont conscients de l'importance d'un environnement de qualité et souhaiteraient en savoir davantage sur ce sujet et sur la mise en œuvre du développement durable. Ceci va dans le sens des objectifs du sixième programme d'action pour l'environnement⁴⁵, qui vise à promouvoir l'éducation environnementale et explore des moyens d'améliorer la sensibilisation à l'environnement. Ces moyens comprennent notamment l'intégration des questions environnementales dans les programmes scolaires et l'élaboration de programmes éducatifs destinés à conseiller les gens dans l'adoption de modes de vie plus écologiques.

4.2. Les propositions issues de la consultation

Au niveau national, régional ou local

- Conditions matérielles de bien-être:
 - intensification des efforts d'amélioration de la situation en matière de logement;

⁴⁵

COM(2001) 31 final du 24.01.2001

- une infrastructure socioculturelle adéquate pour tous les jeunes, y compris ceux qui sont issus de milieux à faibles revenus et ceux qui vivent en zones rurales.
- Dans le domaine de la santé et de la lutte contre la toxicomanie:
 - accès non discriminatoire aux services de santé;
 - amélioration générale des structures de soins de santé;
 - promotion de l'éducation à la santé (y compris questions de consommation);
 - soutien renforcé aux programmes d'information et de prévention;
 - amélioration de la communication et de la sensibilisation dans les médias;
 - information et conseil par des groupes de pairs;
 - information parentale;
 - amélioration de la prise en charge de la toxicomanie, de préférence dans des centres spécialisés;
 - soutien accru à la recherche dans le domaine de la santé et aux travaux statistiques.
 - Autres sujets (santé mentale, sexualité, famille, égalité hommes-femmes, sécurité individuelle):
 - amélioration de la couverture médicale dans le domaine des maladies psychologiques et psychosomatiques;
 - amélioration du conseil et conseil plus précoce; création de structures spécialisées dans le traitement des maladies mentales;
 - création de programmes de réintégration mieux adaptés pour les jeunes souffrant de maladies mentales;
 - amélioration de l'accès à l'information et au conseil dans le domaine de la sexualité;
 - soutien accru aux programmes de contraception et de planning familial;
 - amélioration et extension des structures de prise en charge des victimes d'exploitation et de violence sexuelles;
 - amélioration du soutien matériel et organisationnel pour les familles, notamment en ce qui concerne des structures de garde d'enfants abordables;
 - accès libre et égal pour toutes les femmes aux consultations de gynécologie et de planning familial;

- élaboration et application de critères plus stricts en matière de sécurité au travail;
- centres de formation spéciaux pour jeunes conducteurs;
- services de transports publics attractifs, même à des heures inhabituelles.
- amélioration de la sensibilisation aux questions d'environnement et soutien à l'éducation environnementale dans l'éducation et la formation formelles et non formelles.

Au niveau européen

L'Union européenne est invitée à se concentrer davantage sur deux pôles d'action principaux: instaurer certaines normes et adapter plus étroitement les politiques et programmes aux besoins des jeunes.

- En partant du principe que l'Union européenne est à même de fixer certaines normes, quatre groupes de normes ont été suggérés:
 - des normes concernant une couverture de sécurité sociale adéquate pour tous les jeunes, sans discriminations et sur le principe d'un traitement plus équitable entre générations;
 - des normes concernant les soins de santé pour tous les jeunes, sans discriminations, mettant l'accent sur la prévention, et suffisamment flexibles pour prendre pleinement en compte les besoins particuliers de certaines catégories de jeunes;
 - des normes pour une politique européenne concernant l'abus de certaines substances, qui tienne compte des réalités d'aujourd'hui, couvre tout l'éventail des substances licites et illicites et traite la toxicomanie comme une maladie et non un délit;
 - des normes européennes concernant les structures de garde d'enfants et le congé parental comme moyens de promouvoir une politique d'égalité hommes-femmes et de soutien à la famille.
- L'Union européenne est invitée à mieux prendre en compte les intérêts des jeunes dans la conception et l'exécution des politiques et programmes d'action européens:
 - Davantage d'initiatives européennes sont requises dans le domaine de l'information à destination de la jeunesse, en particulier dans les domaines qui contribuent à faire des jeunes des citoyens autonomes.
 - La politique européenne devrait s'attacher à sauvegarder la pluralité des cultures et modes de vie en Europe.
 - Il serait souhaitable que les programmes LEONARDO, SOCRATES et JEUNESSE soient plus accessibles aux jeunes handicapés et aux jeunes défavorisés, et que les produits culturels destinés aux personnes souffrant

de troubles de la vue ou de l'audition bénéficient d'un soutien plus important.

- Des données spécifiques hommes-femmes sur les maladies dans l'UE seraient utiles.

5. UNE EUROPE FONDEE SUR DES VALEURS

5.1. Analyse des résultats

Pour les 15-25 ans, l'Europe revêt plusieurs visages : Tour de Babel, bureaucratie, et "grande machine à sous", mais aussi espace d'échanges et de rencontres et championne des valeurs démocratiques.

• *L'Europe dans le monde*

Pris individuellement ou collectivement, les jeunes refusent une Europe qui se limiterait à une grande zone économique de libre-échange, concurrente de l'Amérique du Nord ou du Sud-Est asiatique. Le but de l'aventure communautaire n'est pas de créer une "forteresse Europe" campée sur des positions et réflexes hérités du passé : la domination de l'Europe sur les autres continents, à certaines époques de l'histoire, ne doit pas servir de prétexte à continuer sur cette voie. L'Europe doit, au contraire, faire preuve d'ouverture sur le reste du monde et se positionner comme carrefour culturel, espace de tolérance et d'échanges.

En outre, il est clair que, pour les jeunes, l'Europe signifie bien plus que l'Union européenne. Ils soutiennent l'élargissement même s'ils ont parfaitement conscience que l'accession des pays candidats, la transition de ces régimes ex-communistes vers des régimes démocratiques, et d'économies très planifiées à des économies de marché, rendront parfois précaire la situation des jeunes ressortissants.

• *Une Europe, avocate de valeurs*

Les jeunes et leurs associations restent attachés à l'idéal européen fondé sur les valeurs de paix, de prospérité et de démocratie. Il est évident pour tous que l'affirmation forte d'un espace de libertés et de droits est bien plus nécessaire aujourd'hui que celle d'une Europe économique. L'idée d'unité dans la diversité ne les laisse pas non plus indifférents.

La question de la lutte contre les discriminations est ressortie très clairement de tous les débats. Les valeurs de solidarité, d'égalité, de multiculturalisme ont été unanimement endossées. Elles sont au coeur de l'intégration européenne mais aussi de la coopération avec le reste du monde. Ainsi, l'ensemble des participants aux consultations a souhaité la mise en place d'une politique européenne commune pour protéger les droits fondamentaux universels.

Les jeunes demandent d'appliquer scrupuleusement la clause de non-discrimination contenue dans le traité d'Amsterdam (art.13), qui habilite les institutions européennes à prendre des mesures pour combattre la discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. Cet article a trouvé une première formalisation dans le plan d'action contre

la discrimination qui a comme objectif-clé le changement des pratiques et attitudes par la mobilisation des acteurs concernés. Ces efforts doivent être poursuivis.

Les jeunes redoutent également certains effets de la mondialisation qui pourraient se traduire par l'apparition ou le renforcement d'inégalités entre populations et régions du monde. Ils se sont montrés extrêmement préoccupés par les trafics d'êtres humains, conséquences à l'échelle internationale des phénomènes de paupérisation.

Création au Portugal d'un fonds de solidarité "Carte Jeunes pour le Timor" ou comment donner à un outil initialement de consommation une véritable fonction de solidarité. Il existe deux types de Carte Jeunes : la "classique" vendue 6 € et la "MegaCartão Jovem" vendue, elle, 12 €. Depuis le 1er juin 1999, pour chaque carte "classique" achetée, 0.50 € est attribué à des projets menés au Timor oriental ; pour chaque "Méga Carte", le montant versé est de 1 €.
<http://www.timorlorosac.fdti.pt/campanhas/cartaojovem.htm>

- **La lutte contre le racisme et la xénophobie**

Elle revêt deux aspects : la prévention et une attitude ferme (« tolérance zéro ») face à tout comportement extrémiste.

De façon générale, les jeunes sont ouverts aux autres, sensibles au problème du racisme et prêts à s'investir dans ce combat. Mais ils se sentent également particulièrement vulnérables face aux tentatives de manipulation.

Ainsi l'action politique devrait se développer dans le respect des principes suivants :

- L'éducation, l'emploi et l'intégration sociale sont des préalables pour prévenir le racisme et la xénophobie.
- La participation des jeunes, particulièrement des minorités et des projets de base (« grassroots ») ainsi que l'éducation et l'apprentissage non formels sont, en la matière, des outils privilégiés.
- L'information des jeunes par les jeunes est particulièrement dans ce domaine la meilleure façon de sensibiliser la jeunesse.
- Le soutien de réseaux à tous les niveaux et le développement de nouveaux canaux de communication entre ces réseaux constitue un instrument approprié pour de futures actions.

Tous différents / tous égaux

Campagne de lutte contre le racisme et l'intolérance organisée par le Conseil de l'Europe en 1996. Elle a fourni d'excellentes ressources et motivations pour le travail d'éducation par les pairs dans le domaine de la lutte contre les exclusions. Malgré sa courte durée, cette campagne a produit un matériel pédagogique de valeur toujours exploité dans les organisations de jeunesse en Europe.
<http://www.ecri.coe.int/>

The European Peer Training Organisation (EPTO)

C'est un réseau européen de jeunes formateurs à la lutte contre le racisme et la xénophobie. Il a pour ambition de donner aux jeunes et notamment aux leaders des mouvements de jeunesse des outils de formation leur permettant d'animer des ateliers sur le respect de la diversité multiculturelle. Ce réseau est présent dans 10 pays européens.
<http://www.ceji.org/new/epto/frameset2.html>

- **Une Europe, à laquelle les jeunes veulent participer**

Les jeunes et leurs représentants revendiquent une Europe à l'écoute de leurs préoccupations, sans exclusions ni stigmatisation. Ils conçoivent l'Europe comme un vaste espace élargi sans frontières qui doit faciliter les études, les voyages, le travail et la vie quotidienne. Enfin, ils veulent voir en elle un lieu idéal pour édicter des lois de protection de l'environnement, de défense du patrimoine, de lutte contre toutes les formes d'extrémismes, de renforcement des droits sociaux, de l'égalité des chances, etc.

L'Europe reste un espace en construction, fait à la fois de grandes avancées politiques mais aussi de multiples petites touches que sont les actions de terrain. Certains jeunes ont déploré des lacunes, avec un sentiment d'incompréhension et de complexité ; d'autres ont manifesté des espoirs. Mais tous ont réclamé une participation à la construction de l'Europe par la prise de parole publique sur des thèmes qui les intéressent et/ou les touchent, non seulement en tant que jeunes, mais aussi en tant que citoyens. Toutefois une simple écoute ne les satisferait pas.

Les associations qui sont, par nature, amenées à entrer plus souvent en contact avec les institutions communautaires (demande de subsides, inscription de projets dans des programmes, etc.) déplorent la complexité des structures existantes. Sur le plan plus global d'un soutien technique dans le secteur étendu de la politique européenne de la jeunesse, le Forum européen de la jeunesse propose la création d'une agence.

InfoMobil - Informations pratiques sur les pays européens

InfoMobil est un service web du réseau d'information jeunesse ERYICA. Les domaines couverts sont : les études, l'emploi, la formation, l'hébergement, les activités culturelles et sportives, les loisirs, la santé, les services d'information jeunesse, les services sociaux, les moyens de transport, ...dans plus de 20 pays.

<http://www.eryica.org/infomobil/>

Cette distance entre les jeunes générations et l'Europe conduit les chercheurs à mettre en garde contre certaines idées répandues selon lesquelles les jeunes d'aujourd'hui seraient les « premiers vrais européens ». Nombreux sont les jeunes qui restent encore profondément enracinés dans des contextes locaux et dans des perspectives nationales. Un long et patient travail de renforcement de la conscience et de la citoyenneté européennes doit encore être accompli.

Mettre l'Europe en pratique avec "Eurégio Meuse-Rhin" et le réseau EFI -Association Eurégionale pour les loisirs et l'information de la jeunesse-

L'Eurégio est une région polyglotte et multiculturelle, composée de trois pays - Belgique, Allemagne, Pays-Bas- et s'articule autour des villes de Liège, Maastricht et Aix-la-Chapelle. Son slogan est "la participation de tous, comme condition à la construction de l'Europe". Dans cette optique, les jeunes doivent pouvoir bénéficier de l'opportunité, pendant leur temps libre, ensemble et avec d'autres, au-delà des frontières, de découvrir leur entourage. Ainsi EFI organise non seulement des séminaires et autres activités de réflexion pour les enfants, les jeunes et toute personne travaillant dans le domaine socio-éducatif, mais aussi des ateliers et autres activités de création destinées à encourager la participation des jeunes.

http://www.efi-aachen.de/f/frames_f.htm

Enfin conscients que les décisions se prennent de plus en plus au niveau européen, les jeunes veulent se mobiliser pour l'Europe. Ils souhaitent une nouvelle initiative européenne en faveur de la jeunesse, une meilleure coordination des politiques nationales de jeunesse, une prise en compte de la dimension jeunesse dans les diverses politiques qui les concernent, sans être vus systématiquement comme un

problème mais plutôt comme un élément de solution aux problèmes que ces politiques veulent résoudre.

- ***La mobilité, l'atout premier de la construction européenne***

Deux constats se sont imposés :

- le premier, positif et encourageant, selon lequel la mobilité est de plus en plus répandue. Sa valeur ajoutée est désormais largement reconnue. Qu'elle soit définie entre plusieurs pays ou entre le monde rural et le monde urbain, qu'elle s'adresse aux millions d'étudiants européens ou aux jeunes en formation, qu'elle concerne les jeunes souffrant de handicaps, ou issus des minorités ou de milieux défavorisés, la mobilité apporte ouverture sur le monde et enrichissement des expériences.
- le second constat tempère cette satisfaction. Des entraves subsistent dues au manque d'information à tous les niveaux, à des barrières mentales (stéréotypes), ou à des pratiques (visas), à l'absence d'équivalence des diplômes et de reconnaissance des expériences acquises, mais aussi à une connaissance insuffisante des langues étrangères. La mobilité reste donc une expérience réservée à une minorité de jeunes.

Or il s'agit de passer de l'exception à la règle générale : la mobilité doit faire partie intégrante de l'apprentissage et ce, dès le plus jeune âge. Les programmes doivent ainsi être accessibles à tous les jeunes quelle que soit leur origine socio-économique et géographique.

Pour cela, de nouveaux financements, une plus forte implication des partenaires et l'établissement de critères de qualité sont nécessaires. Si les programmes communautaires ont permis d'accumuler de l'expérience et de montrer la voie, ils ne pourront néanmoins continuer, en raison de dotation limitée en ressources, à s'acquitter seuls de leur rôle d'encouragement à la mobilité. Une meilleure coordination des différents niveaux de décision est indispensable.

- ***Le volontariat, une réponse aux attentes des jeunes***

Les jeunes voient dans le volontariat, défini comme toute sorte de travail bénévole, un moyen d'acquérir des compétences et une expérience qui pourront être valorisées dans le monde professionnel. Toutefois le volontariat ne se substitue pas, dans leur esprit, à un emploi rémunéré.

Il répond également à l'évolution de la société qui, tout en offrant par ce biais un espace de socialisation aux jeunes, bénéficie de ces activités non marchandes dont le besoin s'est accru durant les dernières années. D'ailleurs, l'objectif de 30% qui déterminerait le nombre de jeunes participant à des activités de volontariat a souvent été cité. Dans certains pays, la disparition du service militaire obligatoire a favorisé le développement de ces nouvelles formes d'engagement.

Enfin, le volontariat est à la fois un mode de participation sociale et une expérience éducative. Il est facteur d'intégration sociale et permet de lutter de façon très concrète contre les préjugés. Il est potentiellement universel et doit rester ouvert à

tous. C'est donc une des réponses exemplaires aux souhaits exprimés lors de la consultation en vue de ce Livre blanc.

Les activités de volontariat sont réalisées aux niveaux local, national ou européen. Dans ce dernier cas, le volontariat contribue sans équivoque à la construction d'une identité européenne et devrait être un outil efficace pour rapprocher les peuples lors de l'adhésion de nouveaux Etats Membres.

Les travaux réalisés dans ce domaine au sein du Conseil de l'Europe⁴⁶, à l'échelon national avec le développement des services civils, au Conseil des Ministres de l'Union avec les réflexions en cours sur le sujet, au sein du programme JEUNESSE de l'Union européenne, ou aux Nations Unies⁴⁷, militent tous pour le développement du volontariat.

Service volontaire social ou écologique

En Allemagne, une loi fédérale concernant le service volontaire social (Freiwilliges Soziale Jahr-FSJ) permet à des jeunes (16-27 ans) d'effectuer des activités à temps complet dans le cadre d'un projet social, médical ou éducatif pour une période de 6 à 12 mois. En 1993, la loi a été modifiée pour y intégrer le service volontaire écologique (Freiwilliges Ökologisches Jahr -FOJ). La loi garantit aux jeunes volontaires le maintien du versement des prestations pendant leur période de service (comme les allocations familiales et les points de bonus pour l'obtention des places en université) et le paiement des cotisations de sécurité sociale par l'organisation d'accueil. La loi met particulièrement l'accent sur la valeur éducative de ce service en ce qu'elle fixe des normes de soutien minimales pour le volontaire.

<http://www.ijgd.de>

5.2. Les propositions issues de la consultation

Relations avec le reste du monde

Au niveau européen

Les éléments suivants ressortent de la consultation, notamment celle des jeunes :

- Pour que toutes les populations bénéficient des mêmes opportunités de bien-être et de développement :
 - Alléger la dette du tiers monde (avec pour condition le respect des droits de l'homme et des valeurs démocratiques).
 - Mettre en oeuvre la demande de l'ONU de consacrer 0,6% du produit intérieur brut à l'aide publique afin de favoriser le développement des pays pauvres.
 - Adopter des mesures apportant une aide efficace aux populations du Sud.
- Soutenir des politiques en faveur des jeunes dans les pays en développement et insérer une dimension "jeunesse" dans les programmes de coopération.
- Créer un institut de prévention des conflits en Europe ou à proximité immédiate de l'Europe.

⁴⁶

cf. « La Résolution européenne relative au jeune volontaire actif dans la politique de la jeunesse ».

⁴⁷

cf. 2001 – Année du volontariat.

- Instaurer des programmes de prévention des conflits en Europe et dans le reste du monde, en tenant compte de la contribution à la paix apportée par les contacts et échanges entre jeunes. La politique de la jeunesse et notamment les programmes d'échanges ont des retombées concrètes sur la scène internationale.

Les mouvements migratoires

Au niveau européen

- Mettre en place des programmes d'aide aux pays d'émigration. Concrètement, leur apporter une aide économique préalable et offrir des opportunités d'emploi sur place.
- Accorder une attention particulière aux réfugiés et demandeurs d'asile, une fois sur le territoire européen, et promouvoir des initiatives adaptées à leur situation.
- Rendre les programmes communautaires accessibles aux jeunes issus des pays tiers (échanges d'information, levée des obstacles linguistiques et administratifs notamment).

Défense des valeurs fondamentales et respect des droits humains

Au niveau national, régional ou local

- En faveur des personnes homosexuelles, faire progresser les législations nationales, incluant un droit au mariage et à l'adoption similaire à celui accordé aux couples hétérosexuels.
- Ouvrir l'école sur ces questions de société et d'évolution des comportements. Elaborer de cours d'éducation sexuelle qui incluent l'ensemble des pratiques.
- Promouvoir une "éducation au monde", un enseignement complet et obligatoire sur les droits de l'Homme.
- Concevoir des formations spécifiques pour les enseignants, fonctionnaires et personnels de police.

Au niveau européen

- Incorporer dans les traités les droits fondamentaux des citoyens européens en y intégrant la Charte signée à Nice en décembre 2000 qui reprend et complète la convention des droits de l'Homme, dont l'Union européenne devrait par ailleurs, et conformément au souhait des jeunes, être signataire. Ces droits fondamentaux doivent aussi s'appliquer aux migrants et aux réfugiés.
- Créer un poste de médiateur européen qui veillerait au respect des lois anti-discrimination.

La lutte contre le racisme et la xénophobie

Au niveau national, régional ou local

- Faire de ce thème une priorité dans les actions nationales en faveur des jeunes.
- Encourager et soutenir le travail de proximité, par des projets locaux favorisant la solidarité et la responsabilité. Dans cette logique, le travail des organisations de jeunesse doit être reconnu et valorisé.
- Suite à la Déclaration faite au Conseil Jeunesse de mai 2001, développer une compréhension commune des lois concernant la publication et la diffusion d'informations racistes et xénophobes, notamment sur Internet.
- Promouvoir en coopération avec les entreprises des actions qui mettent en évidence les avantages de la diversité.

Faire en sorte que l'éducation et la formation soient axées sur le rejet du racisme et de la xénophobie : enseignement des langues étrangères pour les minorités et les immigrants, mais aussi enseignement dans leur langue maternelle ; formation des enseignants à la diversité ; participation au système éducatif, en particulier pour les migrants et les minorités. Au niveau européen

- Faire de ce thème un point récurrent à l'ordre du jour des réunions ministérielles.
- Inscrire les initiatives des jeunes dans le Plan d'action de lutte contre la discrimination adopté par l'Union en 2001.
- Faire de la lutte contre le racisme et la xénophobie une priorité dans tous les programmes et actions communautaires qui touchent les jeunes, y compris le Fonds social.
- Mettre en place, via le programme JEUNESSE, une plate-forme Internet de lutte contre le racisme et la xénophobie.
- Renforcer la coopération avec le Centre Européen de Monitoring du Racisme et de la Xénophobie (Vienne) et soutenir l'action de la société civile dans ce domaine.
- Accorder, dans les programmes communautaires, une attention spéciale aux jeunes issus des minorités ethniques et migrants de la 2ème ou 3ème génération.
- Mieux concilier certains volets de la politique d'immigration de l'Union européenne et la volonté de lutter contre la xénophobie.
- Intensifier les efforts en vue de développer la citoyenneté européenne et l'identité européenne.
- Harmoniser les droits des réfugiés et des immigrants et améliorer leur statut dans toute l'Europe.

A tous les niveaux :

- Inviter les décideurs à tous niveaux à valoriser davantage les projets locaux afin d'établir une proximité avec les jeunes.
- Faire en sorte que les administrations et institutions publiques reflètent la diversité de la société et que les minorités y soient représentées de façon appropriée.
- Faciliter l'accès à l'information et à la communication et soutenir des initiatives et des projets en particulier à des niveaux de base mais aussi au sein d'entreprises, dans le monde du travail et celui de la culture et des arts.
- Soutenir la construction de réseaux à tous les niveaux et organiser des consultations entre les acteurs.

L'Europe institutionnelle et la politique de la jeunesse

Au niveau européen

- Renforcer les politiques et les actions existantes au niveau communautaire, mais aussi encourager la promotion de la politique de la jeunesse dans les Etats membres.
- Renforcer les mécanismes de coopération entre les Etats membres et les institutions européennes, et faire largement connaître les expériences réussies pour le plus grand bénéfice des jeunes.
- Développer une vision d'ensemble des différentes politiques qui touchent les jeunes.
- Consulter les jeunes lors de l'élaboration d'initiatives les concernant directement ou indirectement, entre autres en utilisant des portails Internet qui ont été développés à cette fin au niveau européen.
- Outre l'action de la Commission, le Conseil des Ministres jeunesse doit renforcer ses travaux et le Groupe jeunesse du Conseil doit continuer à jouer son rôle de préparation des décisions. Ensemble, les institutions doivent créer une dynamique positive en faveur des jeunes générations.
- Développer les outils d'accompagnement et de suivi par une collaboration plus étroite entre l'UE et le Conseil de l'Europe et entamer avec lui un dialogue permanent afin de dégager des actions communes.

La mobilité

Au niveau national, régional ou local

- Mettre en oeuvre le Plan d'Action⁴⁸ et la Recommandation sur la mobilité⁴⁹ et donc veiller à ce que la mobilité des jeunes ne soit jamais entravée ou désavantagée, et à ce que les personnes en mobilité bénéficient des mêmes avantages que les ressortissants nationaux : réductions sur les transports publics, aides au logement, accès aux soins de santé, entre autres.
- Etendre les programmes d'échanges bilatéraux qui forment le noyau d'une politique de coopération en la matière. Ces échanges bilatéraux sont complémentaires des échanges multilatéraux menés au titre du programme JEUNESSE.
- La mobilité locale étant bien souvent le meilleur tremplin vers l'international, mettre en réseau les différents intervenants au niveau local suivant deux axes d'action :
 - Un accroissement de la mobilité entre monde rural et monde urbain;
 - La mise en place de "partenariats pour la mobilité" impliquant les collectivités territoriales, les partenaires sociaux mais aussi les entreprises et les ONGs les plus diverses.
- Soutenir la formation (notamment linguistique) des personnes qui, dans les universités, les associations, les administrations, etc. ont la charge de gérer les échanges. Du soutien qu'elles recevront, de la mise en commun de leur expérience, dépend aussi le développement de la mobilité au cours des prochaines années. De même, la mobilité des enseignants doit être accrue. Ainsi chaque professeur de langue étrangère devrait, d'ici 2006, se voir offrir la possibilité de participer à un programme de mobilité.
- Améliorer encore la qualité des projets de mobilité et tout mettre en oeuvre pour que le jeune soit autonome tout au long de sa mobilité (qualité de l'information, de l'encadrement, de la préparation linguistique et culturelle, soutien financier).
- Intégrer une dimension européenne, un apprentissage inter-culturel dans l'éducation et la formation de chaque jeune, au sein des établissements scolaires mais aussi dans les sphères d'éducation informelle. La mobilité physique en serait facilitée.
- Enfin, tenir compte des populations jeunes lors de l'élaboration des politiques des transports.

⁴⁸ Résolution du Conseil et des Représentants des Gouvernements des Etats membres, réunis au sein du Conseil, du 14 décembre 2000 portant plan d'action pour la mobilité - 2000/C371/03-, in JO C 371/4 du 23.12.2000.

⁴⁹ Recommandation du Parlement européen et du Conseil sur la mobilité au sein de la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des jeunes volontaires, des enseignants et des formateurs - COM(1999) 708 - C5 - 0052 / 2000 - 2000 / 0021 (COD), in JO C 178 du 22.6.2001.

Au niveau européen

- Mettre en oeuvre, dans le cadre du Plan d'Action et de la Recommandation sur la mobilité, les mécanismes de suivi prévus.
- Elargir le cercle des bénéficiaires des programmes. Concrètement :
 - Accorder la priorité aux jeunes pour lesquels la mobilité est plus difficile pour des raisons sociales.
 - Stimuler la mobilité des jeunes en formation professionnelle et des jeunes travailleurs.
 - Sensibiliser, le plus tôt possible, les jeunes à ces questions de mobilité.
 - Donc apporter un soutien financier plus important.
- Mener une véritable réflexion sur la mobilité des jeunes souffrant de handicaps.
- Mettre parallèlement en place des mesures très pratiques avant le départ des jeunes ainsi qu'à leur retour :
 - Simplifier les procédures administratives, notamment pour l'obtention de visas par les jeunes venus des pays tiers. A l'échelle européenne, l'absence d'un « passeport mobilité » entrave bien des déplacements.
 - Généraliser l'usage de la « Carte Jeunes » en assurant une couverture géographique à toute l'Europe, en multipliant les possibilités de rabais pour les jeunes, en augmentant les services accessibles grâce à l'usage de cette carte et en améliorant l'information la concernant.
 - Renforcer la préparation linguistique.
 - Concevoir une information sur les possibilités de mobilité mieux ciblée, adaptée aux besoins et au langage des jeunes, facile à trouver tout en recherchant des synergies avec des initiatives qui sont déjà en cours dans ce domaine.
 - Reconnaître officiellement l'expérience (formelle et informelle) ainsi acquise.

Le volontariat

Au niveau national, régional ou local

- Dans la décennie à venir, développer de façon significative le volontariat des jeunes, et ce, à tous les niveaux d'intervention (local, régional, national et européen).

- Dans chaque Etat membre, développer, sous une forme ou sous une autre, un service volontaire, mettre en place les structures adéquates, augmenter le nombre de sites d'accueil et en assurer le financement. Les municipalités, les régions, les associations, les organisations de jeunesse, devraient jouer un rôle essentiel dans ce contexte. Les jeunes eux-mêmes devraient pouvoir partager leur expérience et participer à la définition et à la mise en oeuvre des services volontaires.
- Etablir un statut national du jeune volontaire éventuellement intégré dans un statut plus large. Ce statut fixerait les droits et les responsabilités du volontaire, faciliterait le développement du volontariat et garantirait la protection sociale du jeune.
- Sans délai, mettre en place la Recommandation et le Plan d'action sur la mobilité (cf. infra.)
- Sensibiliser les employeurs aux qualités acquises lors d'une action de volontariat (initiative, assurance en soi, travail en équipe, ...).
- Impliquer les jeunes eux-mêmes dans la promotion et le développement du volontariat.

Au niveau européen

- Procéder à un suivi qualitatif et quantitatif des services de volontariat, aux niveaux local, régional, national et européen. Un certain nombre d'indicateurs devraient être définis à des fins de comparaison, d'échanges d'expériences, et de définition des tendances futures.
- Il existe, au niveau mondial, un grand nombre d'organisations de volontariat, publiques ou privées. Ces activités ne sont pas, en règle générale, largement ouvertes aux jeunes. La Commission européenne pourrait être chargée de négocier avec ces organisations une plus large ouverture aux jeunes.
- Ouvrir encore plus le service volontaire européen aux jeunes en difficulté et aux jeunes souffrant de handicaps.
- Reconnaître et valoriser le volontariat comme une expérience éducative non formelle.

6. CONTRIBUTIONS AU LIVRE BLANC

(a) Les documents suivants peuvent être téléchargés du site Internet de la Commission européenne, à l'adresse:

<http://europa.eu.int/comm/education/youth/ywp/index.html>

- *Livre blanc sur la politique de la jeunesse en Europe, Consultations nationales des jeunes, mai – juillet 2000*
- Rapport sommaire, deuxième version [FR, EN, DE];

- synthèse, 27.9.2000 [Overview, EN];
 - rapports nationaux et sites Web des conférences nationales.
 - *La rencontre européenne des jeunes à Paris, 5-7 octobre 2000. Les recommandations des 450 jeunes délégués* [FR, EN, DE].
 - *Rapport de l'audition consacrée à la politique de la jeunesse au Comité économique et social à Bruxelles, le 20 février 2001* [EN].
 - *Session sur la situation des jeunes en Europe, compte rendu de la conférence des 16-17 mars 2001, Folkets Hus à Umeå, Suède* [EN].
 - *Processus de consultation sur le livre blanc de la Commission européenne sur la jeunesse: rapport du pilier «consultation du monde scientifique», présenté à Umeå les 16-17 mars 2001* [FR, EN, DE].
 - *Position des autorités fédérales allemandes* [FR, EN, DE].
 - *Eurobaromètre 55.1 “Les jeunes Européens en 2001”*
- (b) Le document suivant peut être téléchargé du site Internet du Parlement européen, à l'adresse http://www.europarl.eu.int/hearings/20010424/cult/minutes_en.pdf:
- *Parlement européen, direction générale de la recherche, résumé de l'audition publique sur la jeunesse, 24 avril 2001, Bruxelles, IV/WIP/2001/04/0094* [EN].
- (c) Le document suivant peut être téléchargé du site Internet du Comité économique et social, à l'adresse http://www.ces.eu.int/pages/avis/11_00/fr/CES1418-2000_AC_fr.doc:
- *Avis du Comité économique et social sur le Livre blanc politique de la jeunesse (avis d'initiative), adopté le 29 novembre 2000, CES 1418/2000* [ES, DA, DE, EL, FR, IT, NL, PT, FI, SV].
- (d) Les documents suivants peuvent être téléchargés du site Internet du Forum européen de la jeunesse, à l'adresse <http://www.youthforum.org/start/whitepaper/whitepaper.htm>:
- *Contributions des organisations de la société civile à la consultation de la Commission européenne sur son livre blanc jeunesse, 3e édition, Audition au Comité économique et social à Bruxelles, 20 février 2001.*
 - *Stratégie et Objectifs clés pour une politique jeunesse dans l'Union européenne, Deuxième contribution du Forum européen de la Jeunesse au livre blanc de la Commission européenne sur la politique jeunesse, adoptée par le conseil des membres, Bruxelles 6-7 avril 2001* [FR, EN].

ANNEXE 2

SYNTHESE DE L'ACTION EUROPEENNE DANS LE DOMAINE DE LA JEUNESSE

1. LE PROGRAMME JEUNESSE

En 1988, l'Union européenne a lancé le programme JEUNESSE POUR L'EUROPE, destiné à soutenir des échanges entre les jeunes de différents pays⁵⁰. Au cours de la période 1989-1991, quelque 80 000 jeunes de 15 à 25 ans ont bénéficié de ce programme. JEUNESSE POUR L'EUROPE II a été adopté en juillet 1991⁵¹, sur la base de l'article 149 du traité instituant les Communautés européennes, et la troisième phase du programme a débuté en mars 1995. Il s'est terminé en 1999⁵².

En 1996, la Commission européenne a été au-delà de la formule des échanges et a proposé un programme d'action communautaire relatif à un service volontaire européen pour les jeunes⁵³. Celui-ci est devenu un programme d'action communautaire à part entière en 1998, et a permis aux jeunes de participer, en tant que volontaires, à des activités d'ordre social, culturel et environnemental, au bénéfice de la communauté locale⁵⁴.

De façon générale, le programme JEUNESSE POUR L'EUROPE et le service volontaire européen ont stimulé le développement de projets européens, nationaux et locaux faisant intervenir des jeunes, en particulier des jeunes confrontés à des situations difficiles.

En avril 2000, le Conseil des ministres et le Parlement européen ont adopté le programme JEUNESSE, couvrant la période 2000 à 2006⁵⁵. Le programme JEUNESSE va au-delà du programme JEUNESSE POUR L'EUROPE et du service volontaire européen, en se consacrant davantage à l'acquisition de connaissances par les jeunes et en suscitant la coopération entre les États membres dans l'élaboration de leur politique de la jeunesse⁵⁶. En outre, l'éducation et la formation en dehors de l'école («éducation non formelle») jouent un rôle plus important dans le programme JEUNESSE. Les projets encouragés par le programme JEUNESSE doivent être liés aux actions suivantes:

- (1) échanges Jeunesse pour l'Europe;
- (2) service volontaire européen;
- (3) initiatives de groupe et capital avenir;
- (4) actions conjointes avec les programmes dans le domaine de l'éducation (SOCRATES) et de la formation professionnelle (LEONARDO DA VINCI);

⁵⁰ OJ L 158 of 25.6.1988

⁵¹ JO L 217 du 6.8.1991.

⁵² JO L 87 du 20.4.1995.

⁵³ COM(1996) 610 du 23.12.1996.

⁵⁴ JO L 214 du 31.7.1998.

⁵⁵ JO L 117 du 18.5.2000, pp. 1-10

⁵⁶ Pour plus d'informations, cf. <http://europa.eu.int/comm/education/youth/youthprogram.html>

(5) mesures d'accompagnement.

Le programme est également ouvert à la Norvège, à l'Islande et au Liechtenstein, ainsi qu'aux pays en préadhésion (c'est-à-dire les pays d'Europe centrale et orientale, ainsi que Chypre, Malte et la Turquie). Dans certaines conditions, il est également possible de mener des activités avec des pays tiers (c'est-à-dire des pays de la région méditerranéenne, du Sud-Est de l'Europe, de la Communauté des États indépendants et d'Amérique latine).

2. INITIATIVES POLITIQUES AYANT UN IMPACT SUR LA JEUNESSE

Les questions relatives à la jeunesse, en tant que telles, sont largement couvertes par les compétences des autorités nationales, régionales et locales des États membres. Cependant, un examen plus attentif des traités⁵⁷ révèle toute l'étendue de la dimension européenne des questions de jeunesse dans un grand nombre de domaines d'intervention communautaire.

L'article 6 du traité sur l'Union européenne (TUE) dispose que «l'Union est fondée sur les principes de la liberté, de la démocratie, du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que de l'État de droit». Il fait référence à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, signée à Rome en 1950.

L'article 13 du traité instituant la Communauté européenne (TCE) traite de la lutte contre différents types de discrimination au sein de l'Union européenne. D'après cet article, l'Union européenne «[...] peut prendre les mesures nécessaires en vue de combattre toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle».

L'article 17 du TCE prévoit une disposition sur la citoyenneté européenne. Il mentionne: «Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un État membre. [...] Les citoyens de l'Union jouissent des droits et sont soumis aux devoirs prévus par le présent traité.»

Aux termes de l'article 125 du TCE – qui doit être interprété en relation avec l'article 2 du TCE – les États membres et la Communauté européenne «s'attachent à élaborer une stratégie coordonnée pour l'emploi et en particulier à promouvoir une main-d'œuvre qualifiée, formée et susceptible de s'adapter ainsi que des marchés du travail aptes à réagir rapidement à l'évolution de l'économie». À cette fin, l'Union européenne a lancé, à Luxembourg en 1997, la stratégie européenne pour l'emploi.

À l'article 136 du TCE, la Communauté européenne reconnaît les droits sociaux des travailleurs. Dans ce cadre, «la Communauté et les États membres [...] ont pour objectifs la promotion de l'emploi, l'amélioration des conditions de vie et de travail, [...], une protection sociale adéquate, le dialogue social, le développement des ressources humaines permettant un niveau d'emploi élevé et durable et la lutte contre les exclusions».

⁵⁷ Pour plus d'informations sur les traités, cf. http://europa.eu.int/abc/treaties_fr.htm.

L'article 137 du TCE mentionne les activités, réalisées au niveau national, qui doivent bénéficier du soutien de la Communauté européenne, comme l'amélioration du milieu de travail pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs, les conditions de travail, l'information et la consultation des travailleurs, l'intégration des personnes exclues du marché du travail, etc.

L'article 146 du TCE se réfère au Fonds social européen (FSE), qui contribue au financement des mesures dans le domaine du développement des ressources humaines, qui visent à «[...] promouvoir à l'intérieur de la Communauté les facilités d'emploi et la mobilité géographique et professionnelle des travailleurs, ainsi qu'à faciliter l'adaptation aux mutations industrielles et à l'évolution des systèmes de production [...]». Les jeunes sont directement concernés par les projets qui sont financés par le Fonds social européen.

L'article 149 du TCE constitue la base juridique de la coopération au niveau européen dans le domaine de l'éducation et de la jeunesse. Il souligne le rôle central de l'éducation dans l'ouverture de possibilités, pour les jeunes, de résider, étudier et se déplacer librement dans une Europe sans frontières. L'article 149 du TCE énumère les différents domaines dans lesquels la Communauté européenne peut développer la coopération: «[...] l'apprentissage et la diffusion des langues des États membres; [...] mobilité des étudiants et des enseignants, [...]; [...] coopération entre les établissements d'enseignement; [...] échanges d'informations et d'expériences sur les questions communes aux systèmes d'éducation des États membres; [...] échanges de jeunes et d'animateurs socio-éducatifs; [...] éducation à distance». L'article 149 constitue la base juridique des programmes JEUNESSE et SOCRATES.

Aux termes de l'article 150 du TCE, la Communauté européenne «met en oeuvre une politique de formation professionnelle», qui complète les actions des États membres. Il définit les objectifs à atteindre et souligne que «notamment les jeunes» doivent avoir accès aux actions de formation professionnelle et de mobilité.

L'article 151 du TCE constitue la base juridique de la coopération culturelle au niveau européen. Selon cet article, la Communauté complète les actions des États membres dans les domaines de «la culture et de l'histoire des peuples européens... du patrimoine culturel d'importance européenne ... des échanges culturels ... de la création artistique et littéraire, y compris dans le secteur de l'audiovisuel». Bien que les jeunes ne soient pas explicitement mentionnés, ils sont directement concernés par les actions menées dans ce cadre. L'article 151 du TCE constitue la base juridique du programme CULTURE 2000 qui, entre autres, attribue des fonds à des projets dans le domaine du patrimoine culturel, de la création artistique et littéraire, de la mobilité des professionnels, de la diffusion de l'art et de la culture, ainsi que du dialogue interculturel et de la connaissance de l'histoire européenne.

Aux termes de l'article 152 du TCE, la Communauté européenne poursuit l'objectif d'assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine dans la définition et la mise en oeuvre de toutes les politiques et actions de la Communauté. Cet article mentionne explicitement la compétence de la Communauté de mener des actions «en vue de réduire les effets nocifs de la drogue sur la santé, y compris par l'information et la prévention».

L'article 153 du TCE concerne la protection des consommateurs. Il dispose que la Communauté «contribue à la protection de la santé, de la sécurité et des intérêts

économiques des consommateurs ainsi qu'à la promotion de leur droit à l'information, à l'éducation et à s'organiser».

Les articles 163 à 173 du TCE se réfèrent à l'objectif de la Communauté européenne consistant à renforcer les bases scientifiques et technologiques de l'industrie de la Communauté et à favoriser le développement de sa compétitivité internationale. Sur cette base, la Commission a proposé en février 2001 un programme-cadre de recherche et développement technologique, qui constitue un instrument majeur à l'appui de la création de l'espace de recherche européen (ERE). Ce dernier intègre un soutien à la formation et à la mobilité des jeunes chercheurs au niveau européen (cf. article 164, point d), TCE).

Sur la base de l'article 177 du TCE, la Communauté européenne contribue au développement économique et social durable des pays en développement, à leur insertion dans l'économie mondiale et à la lutte contre la pauvreté dans ces pays. Cet article constitue un élément essentiel pour l'aide communautaire destinée à répondre aux besoins des jeunes dans les pays en développement.

Des initiatives politiques ont été ou vont être élaborées, dans le cadre de ces articles, au bénéfice des jeunes. Les thèmes principaux sont les suivants:

- *les jeunes*

Outre le programme JEUNESSE mentionné plus haut, ces initiatives prennent surtout la forme de résolutions du Conseil des ministres, comme celles consacrées à la participation des jeunes⁵⁸, au sport comme élément de l'éducation informelle⁵⁹, à l'intégration sociale des jeunes⁶⁰ et à la promotion, chez les jeunes, du sens de l'initiative, de l'esprit d'entreprise et de la créativité⁶¹.

- *l'emploi*

La stratégie européenne pour l'emploi a été lancée lors du Conseil européen spécial de Luxembourg en novembre 1997 et est souvent désignée sous le nom de «processus de Luxembourg». Le fait que les États membres et la Commission se soient mis d'accord pour lancer ce nouveau processus, avant la ratification du traité d'Amsterdam et l'insertion du titre «Emploi» qui lui confère sa base juridique⁶², démontre la priorité accordée, à ce moment et depuis lors, aux questions relatives à l'emploi et au marché du travail et à tout l'éventail des domaines d'action qui y sont liés.

Dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi, la Commission européenne et les États membres accordent clairement une attention particulière aux jeunes en tant que groupe cible essentiel dans leurs efforts visant à réduire et prévenir le chômage. Les lignes directrices pour l'emploi, par exemple, ont toujours fait référence à l'objectif des États membres d'offrir à tous les jeunes chômeurs un «nouveau départ»

⁵⁸ JO C 42 du 17.2.1999, pp. 1-2.

⁵⁹ JO C 8 du 12.1.2000, p. 5.

⁶⁰ JO C 374 du 28.12.2000, pp. 5-7.

⁶¹ JO C 196 du 12.7.2001, pp. 2-4.

⁶² Cf. titre VIII, Emploi, du traité instituant la Communauté européenne; en ce qui concerne la procédure, cf. en particulier l'article 128 du TCE.

avant qu'ils n'atteignent six mois de chômage. À la suite du sommet de Lisbonne, les composantes d'éducation et de formation des lignes directrices pour l'emploi ont été consolidées afin de faire ressortir la nécessité pour les États membres – avec d'autres acteurs tels que les partenaires sociaux – de développer et de mettre en oeuvre des stratégies complètes et cohérentes d'éducation et de formation tout au long de la vie. Il est fait référence plus en détail à la nécessité de «doter les jeunes des compétences utiles sur le marché du travail», de «faire baisser l'illettrisme chez les jeunes [...]» et de «réduire substantiellement le nombre de jeunes qui quittent prématurément le système scolaire»⁶³. Les États membres sont également tenus de veiller à «accorder une attention particulière également aux jeunes ayant des difficultés d'apprentissage et des problèmes éducatifs». D'autres lignes directrices relatives à l'insertion sociale, à la promotion de l'esprit d'entreprise et à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes revêtent également une grande importance pour les jeunes.

- *l'éducation et la formation*

Le Conseil européen de Lisbonne de mars 2000 a adopté une stratégie à long terme visant à développer une économie compétitive, fondée sur la connaissance, tout en accroissant et en améliorant l'emploi et en renforçant la cohésion sociale. Cette stratégie fixe de nouveaux objectifs pour différentes politiques qui sont étroitement liées à la jeunesse, telles que l'éducation, l'emploi, l'insertion sociale, l'information et la société civile. Elle définit des priorités nouvelles pour offrir des possibilités d'étude et de formation conçues en fonction de groupes cibles et des différentes étapes de la vie. Elle comporte trois axes principaux: a) créer des centres locaux d'acquisition des connaissances; b) promouvoir de nouvelles compétences de base; c) améliorer la transparence des qualifications. Les objectifs les plus importants consistent notamment à accroître l'investissement dans les ressources humaines, à réduire de moitié, d'ici à 2010, le nombre des personnes de 18 à 24 ans n'ayant accompli que le premier cycle de l'enseignement secondaire et qui ne poursuivent pas leurs études ou leur formation, à faire en sorte que les écoles et les centres de formation, disposant tous d'un accès à l'Internet, deviennent peu à peu des centres ouverts d'acquisition de connaissances, à apporter une aide à tous les groupes de population et à utiliser les méthodes les plus appropriées pour définir les nouvelles compétences de base.

En novembre 2001, la Commission a publié la communication «Faire de l'éducation et de la formation tout au long de la vie une réalité»⁶⁴. L'une des priorités d'action porte sur la valorisation de la formation et sur la nécessité d'améliorer les méthodes permettant de comprendre et d'évaluer la participation à la formation et les résultats de la formation, particulièrement dans le domaine de la formation en dehors de l'école (c'est-à-dire l'éducation non formelle).

En mars 2001, la Commission a présenté le plan d'action eLearning, concernant la connexion des écoles à l'Internet, qui couvre les questions d'infrastructure, de formation, de services et de contenu, ainsi que de coopération et de dialogue⁶⁵.

⁶³ JO L 22 du 24.1.2001, pp. 18-26.

⁶⁴ Communication de la Commission «Faire de l'éducation et de la formation tout au long de la vie une réalité».

⁶⁵ Commission européenne, Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen, Plan d'action eLearning, Penser l'éducation de demain, COM(2001) 172, 28.3.2001.

En juillet 2001, le Conseil des ministres et le Parlement européen ont adopté la recommandation relative à la mobilité des étudiants, des personnes en formation, des jeunes volontaires, des enseignants et des formateurs. Elle vise à supprimer les obstacles à la mobilité, à introduire la mobilité transnationale dans les politiques nationales et à contribuer à la diffusion des bonnes pratiques⁶⁶.

En juillet 2001, la Commission a publié une communication concernant « Le renforcement de la coopération avec les pays tiers en matière d'enseignement supérieur »⁶⁷ avec deux objectifs : former des ressources humaines de qualité dans les pays partenaires et au sein de la Communauté grâce au développement réciproque de ressources humaines et promouvoir l'Union européenne en tant que centre mondial d'excellence pour les études/la formation et pour la recherche scientifique et technologique.

Actuellement, la Commission prépare une proposition de directive sur l'admission sur le territoire de l'Union des ressortissants de pays tiers à des fins d'études ou de formation professionnelle. Cette disposition concerne des centaines de milliers d'étudiants. Cette proposition visera à favoriser l'accueil des étudiants étrangers et là aussi à renforcer la position de l'Europe en tant que lieu de formation et d'excellence à l'échelle de la planète.

- *Société de l'information*

Une part essentielle de la stratégie de Lisbonne, *eEurope 2002 Action Plan*⁶⁸; approuvée lors du Sommet de Feira en juin 2000, comprend une série d'actions pour accélérer l'entrée de l'Europe dans la société de l'information. L'action "La jeunesse européenne dans l'ère du digital" a pour but de promouvoir l'utilisation des technologies digitales et de l'Internet dans les écoles européennes ainsi que l'acquisition de nouvelles aptitudes. Le rôle essentiel du e-Education en mettant en oeuvre les objectifs du *eEurope 2002 Action Plan* a conduit à l'adoption par la Commission du *eLearning Action Plan* mentionné ci-dessus.

De plus, trois autres actions du *eEurope Action Plan* faciliteront l'intégration de la jeunesse dans la société de l'information : "un accès plus rapide pour les chercheurs et les étudiants" qui oeuvre à l'amélioration de la recherche et des réseaux universitaires au sein de l'UE; "Travailler dans une économie basée sur la connaissance" qui met l'accent sur l'apprentissage tout au long de la vie et les compétences en matière de digitalisation; "Participation pour tous" avec la promotion des points d'accès Internet au public.

En ce qui concerne la recherche et le développement technologique dans le domaine de la société de l'information, la Commission européenne a lancé plusieurs initiatives afin de créer une masse critique de ressources capables de soutenir, guider et stimuler la recherche et l'innovation dans l'éducation et la formation. Les technologies eLearning joueront un rôle fondamental en permettant aux citoyens européens d'avoir un accès flexible, adapté et avec un bon rapport coût-efficacité aux ressources et services en matière d'éducation afin qu'ils puissent développer les aptitudes

⁶⁶ JO L 215 du 9.8.2001, pp. 30-37

⁶⁷ Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil concernant « Le renforcement de la coopération avec les pays tiers en matière d'enseignement supérieur » - COM(2001) 385 final

⁶⁸ "eEurope 2002 – An information society for all. Action Plan" (<http://europa.eu.int/eeurope>)

essentiels nécessaires à la société de la connaissance. Au sein du programme de recherche IST (Information Society Technologies) - lequel fait partie du 5ème Programme-cadre de la Recherche et du Développement technologique - l'éducation et la formation sont des priorités. Un certain nombre de projets IST sont actuellement financés par le domaine Education et formation qui couvrent le développement technologique et les réalisations favorisant l'accès et l'intégration de la jeunesse dans la société de l'information.

- *l'esprit d'entreprise*

En mai 2000, la Commission a publié la communication relative à «La politique d'entreprise dans l'économie de la connaissance»⁶⁹, qui mentionne que «la formation à l'esprit d'entreprise est un autre facteur déterminant d'une culture d'entreprise plus dynamique. Un bagage général sur l'entreprise et l'esprit d'entreprise doit être intégré au programme d'enseignement élémentaire, secondaire et supérieur» et que «pour augmenter la population des entrepreneurs, la politique d'entreprise visera à améliorer le taux de création de start-ups parmi les femmes, les jeunes et les chômeurs [...]».

Le forum sur «Les formations à l'entrepreneuriat» (Nice, octobre 2000)⁷⁰ – coorganisé par la Commission européenne et par les autorités françaises – a favorisé l'échange de bonnes pratiques dans ce domaine et permis une sensibilisation, au niveau européen, aux objectifs à atteindre.

À la suite des conclusions de ce forum et dans le cadre du programme pluriannuel pour les entreprises et l'esprit d'entreprise (2001-2005)⁷¹, la Commission a lancé un projet de «procédure Best» sur l'éducation et la formation à l'esprit d'entreprise. Celui-ci sera consacré à l'éducation – de l'école primaire à l'université – en vue d'identifier et d'évaluer les mesures et les bonnes pratiques développées au niveau national ou local afin de promouvoir les comportements et les compétences d'entrepreneuriat dans les systèmes éducatifs.

Le 20 juin 2000, le Conseil européen de Santa Maria da Feira a approuvé la charte européenne des petites entreprises⁷². La charte appelle les États membres et la Commission à prendre des mesures dans un certain nombre de domaines pour soutenir et encourager les petites entreprises. L'un des domaines clés mentionnés par la charte est «l'éducation et la formation à l'esprit d'entreprise».

- *les affaires sociales*

La stratégie de Lisbonne a appelé à la réalisation d'un modèle social européen rénové et modernisé, couvrant trois questions clés: 1) investir dans les ressources humaines; 2) construire un état social actif et dynamique; 3) renforcer les actions de lutte contre le chômage, l'exclusion sociale et la pauvreté. En ce qui concerne l'insertion sociale, le Conseil européen de Lisbonne a constaté que le nombre de personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté et dans l'exclusion sociale au sein de l'Union est

⁶⁹ COM(2000) 256 final (JO C 311 E du 31.10.2000, pp. 180-186).

⁷⁰ http://europa.eu.int/comm/enterprise/entrepreneurship/support_measures/training_education/index.htm
⁷¹ JO L 333 du 29.12.2000, pp. 84-91

⁷² La charte européenne des petites entreprises a été adoptée par le Conseil des affaires générales du 13.6.2000

inacceptable. Des efforts doivent être consentis pour améliorer les qualifications de ces jeunes, promouvoir l'accès à la connaissance et lutter contre le chômage.

Le Conseil européen de Nice de décembre 2000 a approuvé les objectifs de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale adoptés par le Conseil. Les quatre objectifs adoptés à Nice sont tous d'une grande importance pour les jeunes. Il s'agit de: 1) faciliter la participation à l'emploi et l'accès par tous aux ressources, aux droits, aux biens et aux services (la protection sociale, le logement et les services de base, les soins de santé, l'éducation, la justice, la culture, les sports et les loisirs sont tous spécifiquement mentionnés); 2) prévenir les risques d'exclusion; 3) aider les plus vulnérables; 4) mobiliser tous les organismes concernés. Il est fait spécifiquement référence à la prévention de l'exclusion à l'école et l'élimination de l'exclusion sociale parmi les jeunes.

Le Conseil a invité les États membres à développer leurs priorités en relation avec ces objectifs et à présenter pour juin 2001 des plans d'action nationaux de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur une période de deux ans. Tous les États membres ont aujourd'hui soumis ces plans. Ces derniers confirment que la question de la pauvreté et de l'exclusion sociale parmi les jeunes constitue une préoccupation majeure pour la plupart des États membres.

Le Conseil européen de Nice a également approuvé l'agenda social, qui définit des priorités d'action spécifiques pour les cinq prochaines années. Le Conseil européen de Nice a en outre confirmé l'importance des stratégies visant à combattre toutes les formes de discrimination, conformément à l'article 13 du traité.

Le sommet de Stockholm en mars 2001 a confirmé cette stratégie et invité le Conseil et le Parlement européen à trouver, au cours de l'année 2001, un accord sur la proposition relative au programme d'inclusion sociale. Le programme proposé offrira des possibilités importantes d'échange de connaissances et de bonnes pratiques entre les États membres, sur les moyens de réduire et prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale chez les jeunes.

- *la santé*

Les jeunes font partie de la stratégie fixée dans le programme d'action communautaire sur la santé publique. Le Conseil des ministres de la santé de juillet 2001 s'est mis d'accord sur une position commune concernant ce programme (2001-2006)⁷³. L'un des aspects principaux en est l'amélioration de l'information sur la santé et des connaissances sur les questions de santé. Le programme couvre également la prévention du SIDA et de la toxicomanie. Le Conseil a aussi adopté une recommandation contre l'abus d'alcool par les jeunes, en particulier les enfants et les adolescents.

- *la lutte contre le racisme et la xénophobie*

En 1997, le Conseil a accueilli positivement l'année européenne contre le racisme, soulignant que les efforts déployés par les États membres devaient être intensifiés et insistant sur l'importance de l'éducation. En 2000, le Conseil de l'éducation et de la

⁷³

JO C 307 du 31.10.2001, pp. 27-40

jeunesse a pris note de la nécessité de combattre le racisme et la xénophobie parmi les jeunes. Lors du Conseil de la jeunesse en mai 2001, une déclaration a été adoptée sur la lutte contre le racisme et la xénophobie sur l'Internet, par l'intensification du travail avec les jeunes.

- *le sport*

Le traité d'Amsterdam a reconnu, dans la déclaration n° 29, l'importance sociale du sport et en particulier son rôle de ferment de l'identité et de trait d'union entre les hommes. La déclaration a également souligné le rôle important des associations sportives et du sport amateur. Sur cette base, l'UE a développé un rôle actif dans le domaine des sports. Elle soutient, entre autres, des projets promouvant l'intégration des jeunes par les activités sportives, la lutte contre le dopage dans le sport et une campagne d'information scolaire sur les valeurs éthiques sportives et l'idéal olympique. La résolution du Conseil de décembre 1999⁷⁴ a souligné la nécessité d'exploiter le potentiel des activités sportives en matière d'éducation informelle dans le contexte de la politique de coopération européenne en faveur de la jeunesse. Le Conseil européen de Nice a adopté une déclaration sur les caractéristiques spécifiques du sport, invitant la Communauté à tenir compte, dans son action au titre des différentes dispositions du Traité, des fonctions sociales, éducatives et culturelles du sport. Le Conseil européen a également convenu d'intensifier la coopération européenne concernant la lutte contre le dopage.

La Commission européenne a proposé au Conseil et au Parlement européen de proclamer l'année 2004 «Année européenne de l'éducation par le sport». Les principaux objectifs de cette année européenne seront d'encourager le secteur éducatif et les organisations sportives à coopérer pour exploiter les fonctions d'éducation et d'intégration sociale du sport, de souligner l'importance des activités bénévoles dans le sport dans le cadre de l'éducation informelle et d'encourager les écoles à accorder davantage d'importance aux activités sportives dans leurs programmes et dans les échanges scolaires.

3. FINANCEMENT EN MATIERE D'EMPLOI, D'EDUCATION, DE CULTURE ET DE PROTECTION DE LA JEUNESSE

Il existe un certain nombre d'autres lignes de financement dans le domaine de l'éducation, de l'emploi, de la culture et de la protection de la jeunesse, qui soutiennent directement ou indirectement les mesures en faveur des jeunes. En voici quelques exemples:

- infrastructures: au cours de la période de financement 2000 – 2006, le Fonds régional européen apporte son aide à certaines régions pour des projets d'infrastructures qui comprennent des projets au bénéfice des jeunes (tels que centres de jeunesse, écoles, etc.);
- emploi et insertion sociale: au cours de la période de financement 2000 – 2006, le Fonds social européen soutient des mesures qui portent spécifiquement sur les

⁷⁴

JO C 8 du 12.1.2000, p. 5

jeunes, dans le domaine du travail, de l'insertion sociale, de l'information et de l'orientation, etc., aux niveaux national et régional;

- éducation: le programme SOCRATES soutient des mesures d'échange et de mobilité pour les jeunes de l'enseignement scolaire ou supérieur;
- formation professionnelle: le programme LEONARDO permet aux jeunes d'avoir accès à des services modernes de formation professionnelle, à des équipements d'apprentissage des langues et au travail à l'étranger;
- culture: le programme CULTURE 2000 attribue des fonds à des projets dans le domaine de la créativité et de la mobilité, de la diffusion de l'art et de la culture, ainsi que du dialogue interculturel et de la connaissance de l'histoire européenne; il comporte un élément «jeunesse»;
- protection de la jeunesse: le programme DAPHNE soutient des mesures de prévention de la violence contre les enfants, les jeunes et les femmes.

4. LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX

La proclamation de la charte des droits fondamentaux à Nice en décembre 2000 a constitué une étape importante. La charte réunit, dans un même texte, les droits civils, politiques, économiques, sociaux et sociétaux. Ses deux chapitres consacrés aux libertés (chapitre II) et à la solidarité (chapitre IV) reconnaissent explicitement les droits des enfants et des jeunes (cf. article 14 «Droit à l'éducation», article 24 «Droits de l'enfant» et article 32 «Interdiction du travail des enfants et protection des jeunes au travail»).

5. SOUTIEN DU PARLEMENT EUROPEEN

Le Parlement européen a apporté un soutien actif aux actions menées au niveau européen en faveur de la jeunesse, en particulier en ce qui concerne l'adoption des programmes en matière de jeunesse. En mars 1999, il a adopté la «résolution sur une politique de la jeunesse pour l'Europe», qui soulignait «la montée en puissance du 'fait jeunes'» dans le contexte de la transformation économique et culturelle des sociétés européennes⁷⁵.

En avril 2001, la commission chargée des questions de jeunesse a organisé une audition publique sur la jeunesse, à laquelle ont participé des parlementaires, des experts de la jeunesse, des représentants des organisations économiques et sociales, des associations de jeunes et des jeunes ne faisant pas partie d'organisations particulières. Le nombre de participants et le niveau élevé des débats a été impressionnant et a contribué à la réussite de la réunion.

Le rapporteur de la commission chargée des questions de jeunesse a déclaré lors de cette audition: «une politique cohérente de l'UE en ce qui concerne les jeunes ...[fait] toujours défaut et le principal objectif du livre blanc ...[devrait être] de développer

⁷⁵ JO C 175 du 21.6.1999, p. 50.

une approche intégrée pour répondre aux préoccupations des jeunes»⁷⁶. Le Parlement européen a également souligné que le livre blanc devrait servir de source d'idées, d'inspiration et de discussion, afin de montrer des exemples de bonnes pratiques et d'encourager les États membres et les autorités régionales et locales à prendre de nouvelles initiatives.

Les jeunes ont indiqué qu'ils attendaient beaucoup du livre blanc, en particulier dans des domaines tels que l'information, la lutte contre la discrimination, l'égalité des chances pour les jeunes handicapés, l'éducation formelle et non formelle, l'emploi et l'insertion sociale, la participation à des programmes d'échanges, l'évolution démographique en Europe et la participation des jeunes à la société. Ils ont notamment exprimé l'avis qu'«une véritable politique européenne de la jeunesse est nécessaire ... [et que] les politiques de la jeunesse menées à tous les niveaux, de l'échelon local à l'échelon européen, doivent être complémentaires et ... coordonnées entre les différents niveaux».

6. CONTRIBUTIONS DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL ET DU COMITE DES REGIONS

Les jeunes sont indirectement représentés au Comité économique et social européen (CES), étant donné que beaucoup de membres du CES sont liés à des organisations possédant des sections de jeunes actives aux niveaux national, régional et local. En novembre 2000, le CES a adopté un avis d'initiative sur la politique de la jeunesse⁷⁷. Il y indique que la politique de la jeunesse doit considérer les jeunes comme une «ressource pour la société» et leur permettre de devenir des «citoyens actifs, libres et responsables». La politique de la jeunesse est envisagée comme «une politique intersectorielle et intégrée», visant à «améliorer et à développer les conditions de vie et la participation des jeunes, englobant l'ensemble des thèmes sociaux, culturels et politiques qui les affectent ainsi que d'autres groupes de la société».

En février 2001, le CES et la Commission européenne ont organisé, en coopération avec le Forum jeunesse de l'Union européenne, une audition de la société civile dans le contexte du livre blanc. L'audition a été extrêmement utile, étant donné qu'elle a apporté des informations de première main sur la situation des jeunes en Europe et leurs attentes sur les plans social, économique et personnel.

Les autorités régionales et locales représentées au Comité des régions (CDR) sont, dans la plupart des États membres, les acteurs principaux en ce qui concerne la mise en oeuvre de la politique de la jeunesse. En 1999, le CDR a adopté un avis sur «la coopération régionale et locale pour protéger les enfants et les adolescents contre les mauvais traitements et la négligence dans l'Union européenne»⁷⁸. Il y souligne la nécessité d'une stratégie à l'échelle de l'UE en matière de prévention des mauvais traitements et de la négligence dont sont victimes les enfants et les jeunes, sans empiétement sur les responsabilités des autorités nationales, régionales et locales. Le CDR estime que faire participer les enfants et les jeunes aux décisions qui ont un

⁷⁶ Parlement européen, direction générale de la recherche, résumé de l'audition publique sur la jeunesse, organisée par la commission de la culture, de la jeunesse, de l'éducation, des médias et des sports, 24 avril 2001 à Bruxelles, IV/WIP/2001/04/0094, 18 mai 2001.

⁷⁷ Avis du Comité économique et social sur le Livre blanc politique de la jeunesse (avis d'initiative), CES 1418/2000, 29-30.11.2000, pp. 2-4.

⁷⁸ Avis du Comité des régions du 18.11.1999, COM-7/017.

impact sur leur vie et leur donner la possibilité de se faire entendre sont des éléments qui contribuent à la prévention. Il fait valoir que les structures décentralisées d'une Europe proche des citoyens nécessitent davantage de coordination, de coopération transfrontalière et transnationale et que les enfants et les jeunes ne doivent pas être ignorés dans ce processus.

7. DIALOGUE AVEC LE FORUM EUROPEEN DE LA JEUNESSE

Le Forum européen de la jeunesse (FEJ) a été créé en 1979 pour représenter les organisations de jeunes au niveau européen et entamer un dialogue avec les jeunes. Ses membres sont les conseils nationaux de jeunesse des États membres de l'UE et les organisations internationales non gouvernementales de jeunesse. Il entretient au quotidien des contacts et des communications avec ses organisations membres – qui réunissent, dans leur ensemble, des millions de jeunes – et avec des jeunes à titre individuel. Il poursuit l'objectif d'élargir sa représentativité. Le FEJ a acquis des compétences considérables dans les domaines de l'animation de jeunesse, de la politique de la jeunesse, des secteurs non gouvernementaux de la jeunesse et des questions de société civile. Le FEJ est représenté dans les groupes de travail de la Commission européenne et participe à la sélection des projets dans le cadre du programme JEUNESSE.

Le FEJ a joué un rôle important dans le processus de consultation qui a débouché sur le présent livre blanc. Il a pris part à la consultation des jeunes et organisé, avec la Commission et le Comité économique et social, la consultation des organisations de la société civile. Le FEJ a élaboré sa propre contribution et l'a présentée dans le cadre du débat sur le livre blanc⁷⁹.

8. LES TRAVAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE

Dans les années 1970, le Conseil de l'Europe a créé à Strasbourg le Centre européen de la jeunesse (CEJ) et le Fonds européen pour la jeunesse (FEJ). En 1995, un second Centre européen de la jeunesse a été ouvert à Budapest. Les programmes et projets mis en oeuvre par le CEJ et le FEJ ont été dirigés selon le principe de la cogestion⁸⁰.

Le Conseil de l'Europe a adopté un certain nombre de déclarations et résolutions sur des questions telles que la participation des jeunes, la citoyenneté, l'éducation non formelle, la mobilité et la lutte contre le racisme.

En mars 1992, il a adopté la Charte européenne de la participation des jeunes à la vie municipale et régionale⁸¹. La charte demandait une plus grande participation des jeunes aux affaires publiques aux niveaux régional et local et la mise en oeuvre de «diverses formes de participation» s'appliquant «à tous les jeunes sans discrimination». Dans sa recommandation sur la participation des jeunes et l'avenir de la société civile, adoptée en 1997, le Comité des ministres a réaffirmé «le rôle

⁷⁹ Stratégie et Objectifs clés pour une politique jeunesse dans l'Union Européenne, Deuxième contribution du Forum européen de la Jeunesse au livre blanc de la Commission européenne sur la politique jeunesse, adoptée par le conseil des membres, Bruxelles, 6-7 avril 2001.

⁸⁰ À propos du principe de la cogestion, cf. note 19.

⁸¹ Résolution 237, adoptée le 19.3.1992 par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE).

capital de la participation des jeunes dans la construction de la société civile, introduisant une vision résolument positive des jeunes considérés comme une ressource pour le renouvellement permanent de la société démocratique»⁸².

Lors de la 5e conférence du Conseil de l'Europe à Bucarest en avril 1998, les ministres de la jeunesse ont déclaré que l'intégration des jeunes dans la vie active sera fondée sur les compétences et les qualifications qu'ils retirent de l'éducation non formelle, qui enrichit les modèles d'éducation traditionnels. Une autre étape a été marquée par la recommandation du Conseil de l'Europe sur l'éducation non formelle en janvier 2000, qui constate que les systèmes d'éducation formelle ne peuvent à eux seuls faire face à l'évolution technologique, sociale et économique rapide et constante de la société, et qu'ils devraient donc être renforcés par des pratiques éducatives non formelles⁸³.

La lutte contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance ne date pas d'aujourd'hui au sein du Conseil de l'Europe. Au début des années 1990, il a lancé une vaste campagne européenne à l'intention des jeunes, avec la coopération des organisations de jeunesse, pour une société tolérante, et en vue de mettre en place des projets pilotes. Le Conseil de l'Europe s'est également consacré au développement de la carte jeunes en tant que carte de services visant à améliorer la situation des jeunes qui participent à des projets de mobilité; il s'est attaché à promouvoir un système de service volontaire pour les jeunes aux niveaux national et européen, à maintenir le système Interrail à un prix raisonnable et à soutenir les plates-formes sans but lucratif s'occupant activement de l'organisation d'échanges de jeunes. Un partenariat entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe a été mis sur pied en 1998, afin d'élaborer un programme de formation pour les formateurs de jeunes, qui promeut des valeurs communes telles que les droits humains, la démocratie pluraliste, l'État de droit, la citoyenneté active et la coopération européenne⁸⁴. Les actions concrètes résultant du partenariat comprennent des publications en matière de formation et une coopération dans le domaine des conseils et de la recherche en ce qui concerne les manifestations relatives à la formation.

9. ÉTUDES ET SONDAGES D'OPINION LANCÉS PAR LA COMMISSION EUROPEENNE

Dans le cadre du programme JEUNESSE POUR L'EUROPE, une trentaine d'études ont été cofinancées en cinq ans. Elles sont majoritairement des analyses comparatives, mais certaines sont des études de cas. Les thèmes de ces études peuvent être classés en trois catégories : 1) jeunes défavorisés et conduites à risques; 2) valeurs, attentes et identité des jeunes, notamment vis-à-vis de l'Europe (y compris la question des jeunes immigrés, du racisme et la xénophobie); 3) méthodes d'éducation non-formelle.

Dans le cadre du programme Service volontaire européen, 4 études ont été financées. Ces études portent sur le sport en tant qu'instrument d'intégration sociale des jeunes; les services civils nationaux; l'accès des jeunes handicapés au service volontaire

⁸² Comité des ministres, recommandation n° R(97)3, adoptée le 4.2.1997.

⁸³ Assemblée parlementaire, recommandation 1437 sur l'éducation non formelle, adoptée le 24.1.2000, point 7. i.

⁸⁴ <http://www.coe.fr/youth/english/partnership/new/>

européen; la certification délivrée à l'issue de services volontaires (nationaux ou autres).

A noter parallèlement qu'une série de travaux d'évaluation sur l'impact du Service volontaire européen est venue enrichir ces analyses.

Une étude portant sur la situation des jeunes et les politiques de la jeunesse dans les États membres a été réalisée par l'institut IARD (Milan) et rendue publique en juin 2001.⁸⁵ Cette étude offre une vue d'ensemble des données quantitatives et qualitatives décrivant la situation des jeunes et leurs attentes. Elle fait également une description des politiques et des structures de Jeunesse dans les États membres.

Dans le cadre du troisième programme pluriannuel pour les petites et moyennes entreprises dans l'Union européenne (1997-2000)⁸⁶, la Commission a présenté l'étude sur «les jeunes entrepreneurs, les femmes entrepreneurs, les entrepreneurs issus de minorités ethniques et les coentrepreneurs dans l'Union européenne et les pays d'Europe centrale et orientale». L'étude a identifié les principaux problèmes et défis rencontrés par les groupes cibles d'entrepreneurs et présenté un certain nombre de recommandations susceptibles de contribuer à favoriser leur développement.

Parallèlement à ces travaux, la Commission s'est attachée à dresser un tableau quantifié des opinions de la jeunesse en Europe. Ainsi, en 1997, un sondage d'opinion - Eurobaromètre 47.2 "les jeunes européens"- a été effectué. Afin de préparer ce Livre Blanc sur la Jeunesse, la Commission européenne a lancé un nouvel Eurobaromètre sur les jeunes dont les résultats ont été publiés en novembre 2001⁸⁷.

⁸⁵ <http://www.europa.eu.int/comm/education/youth/studies.html>

⁸⁶ JO L 6 du 10.1.1997, pp. 25-31.

⁸⁷ http://europa.eu.int/comm/education/youth/ywp/eurobarometer_youth_fr.html